

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION  
D'UN PROJET DE RÉSIDENCE TOURISTIQUE « L'ECRIN BLANC »**

**COMMUNE DE MONTVALEZAN**

**PARTICIPATION ELECTRONIQUE DU PUBLIC  
PARTIE 1 - RAPPORT DE SYNTHESE**

## **1. Procédure**

### **1.1. Un projet soumis à évaluation environnementale et à participation électronique du public**

La SCCV La Rosière-Montvalezan a déposé une demande de permis de construire portant sur la construction d'un projet de résidence touristique « l'Ecrin Blanc » pour une surface de plancher globale de 13 509,85 m<sup>2</sup>.

On rappellera que suite à un premier retrait de dossier, le projet a fait l'objet d'un nouveau dépôt de demande de permis de construire, identique au premier, enregistré le 09/07/2020 sous le numéro PC 073 176 20M1010 et complété le 19 novembre 2020, portant sur la construction d'une résidence de tourisme de 115 logements, d'un hôtel de 69 chambres, d'un immeuble de 41 logements saisonniers et de commerces.

Le dossier de demande contient une étude d'impact conformément à la décision n°2018-ARADP-001265 de l'autorité environnementale, en date du 20 juin 2018 après examen au cas par cas.

Par avis n° 2019-ARA-AP-890, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a confirmé la qualité et la complétude de l'étude d'impact.

La SSCV La Rosière-Montvalezan a répondu à cet avis par un mémoire en réponse.

La demande de permis de construire est soumise à la procédure de participation du public par voie électronique, régie notamment par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'environnement. Ces textes se réfèrent également aux trois derniers alinéas du II de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, aux articles L.123-19-3 à L.123-19-5, L.123-12 et D. 123-46-2 du Code de l'environnement.

Cette procédure s'applique aux projets soumis à étude d'impact pour lesquels une enquête publique n'est pas requise.

La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser le projet, en l'occurrence, le Maire de la Commune de Montvalezan.

### **1.2. Rappel des autres procédures et autorisations**

Il est rappelé que pour sa mise en œuvre, le projet « Ecrin Blanc » nécessite les autorisations administratives complémentaires suivantes :

- une autorisation de défrichement, qui a elle aussi fait l'objet d'une procédure de participation électronique du public;
- une déclaration IOTA au titre de la Loi sur l'eau (articles L. 214-1 et suivants du Code de l'environnement).

Par ailleurs, une procédure de modification n°1 du PLU de la Commune de Montvalezan a été mise en œuvre, qui a fait l'objet d'une enquête publique, du 14 août au 21 septembre 2020. La modification n°1 du PLU de Montvalezan doit être approuvée par délibération du Conseil municipal, pour que le permis de construire puisse être accordé.

### **1.3. Composition du dossier soumis à participation électronique**

Le dossier soumis à la participation comportait l'ensemble des pièces règlementairement requises, et était composé :

- du dossier d'étude d'impact et de son porté à connaissance ;
- de l'avis rendu le 20 juin 2018 par l'autorité environnementale ;
- de l'avis émis par la MRAe sur l'étude d'impact ;
- du mémoire en réponse de la SCCV ;
- du dossier de permis de construire ;
- des avis émis ;
- d'une notice explicative du projet et de la procédure.

### **1.4. Durée de participation**

La durée initiale de la participation électronique du public était fixée du 23 novembre 2020 au 22 décembre 2020 inclus.

La participation électronique a été prorogée de six jours, jusqu'au 28 décembre inclus, pour tenir compte de la rectification d'une « coquille » dans la notice explicative.

La participation s'est ainsi déroulée du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus.

### **1.5. Mesures de publicité et information du public**

Le public a été informé de ladite procédure par un avis conformément aux dispositions de l'article L.123-19 II du Code de l'environnement, 15 jours avant l'ouverture de la participation.

Un avis au public a été publié dans les journaux suivants :

- La Tarentaise Hebdo du 5 novembre 2020 (suivi d'un erratum publié dans La Tarentaise Hebdo du 12 novembre 2020)
- Le Dauphiné Libéré du 6 novembre 2020
- Le Dauphiné Libéré du 9 novembre 2020

L'avis a été mis en ligne sur le site internet de la Commune de Montvalezan (<https://mairie-montvalezan.fr>).

L'avis a été affiché en Mairie de Montvalezan, ainsi que sur le site.

Un avis a également été diffusé dans le journal municipal « LA LETTRE D'INFORMATION » de novembre 2020.

Le public a été informé de la prorogation de la procédure de participation électronique, et un avis de prolongation de participation électronique a fait l'objet des mesures de publicité adéquates.

Cet avis de prorogation a été publié dans les journaux suivants :

- Le Dauphiné Libéré du 7 décembre 2020
- La Tarentaise Hebdo du 10 décembre 2020

L'avis de prorogation a été mis en ligne sur le site internet de la Commune de Montvalezan (<https://mairie-montvalezan.fr>).

Cet avis a également été affiché en Mairie de Montvalezan, ainsi que sur le site.

Les justificatifs afférents sont joints en annexe.

## **2. Synthèse des observations et propositions du public**

### **2.1. Bilan des observations**

330 observations ont été déposées par le public pendant la durée de la participation électronique.

Toutes les observations sont défavorables au projet.

Plusieurs observations font également mention d'une pétition contre le projet, ayant recueilli environ 6000 signatures, et demandent la prise en compte des nombreuses oppositions exprimées contre le projet (notamment lors des précédentes consultations publiques).

A titre liminaire, il est permis de rappeler, que la participation électronique est ouverte à tous et que les contributeurs n'ont nullement l'obligation ni de préciser leur identité, ni d'indiquer en quelle qualité ils interviennent.

On peut néanmoins esquisser, avec toute la prudence requise par l'exercice, les tendances suivantes :

Tout d'abord, plus de la moitié des observations sont émises par des personnes en leur qualité, explicitement indiquée, de propriétaires sur la Rosière, et principalement au sein de la copropriété les Cîmes Blanches. On notera à cet égard également la contribution de l'avocat de l'Association des Copropriétaires des Cîmes Blanches (ACCB).

Ces observations et contributions apparaissent d'ailleurs, le plus souvent, reprendre des sujets identiques, et de nombreuses observations sont très similaires voire strictement identiques les unes aux autres.

Les autres contributeurs apparaissent, pour une cinquantaine environ, comme des vacanciers plus ou moins réguliers fréquentant Montvalezan et la station de la Rosière.

Un nombre significatif d'observations sont émises par des personnes anonymes, ou qui ne précisent aucune qualité particulière.

Un plus petit nombre d'observations (une dizaine environ) apparaissent émaner d'habitants de Montvalezan.

Est également signalé l'avis défavorable d'une association, la FNE Savoie.

Sur le plan quantitatif, on constate un nombre très important (environ 90) de réitérations, par les mêmes personnes, d'observations récurrentes, et le plus souvent strictement identiques.

Si l'on ne peut tirer des conclusions certaines et péremptoires, il se peut que certaines personnes aient souhaité réitérer leurs observations, pour être certaines qu'elles soient prises en compte. Mais il se peut également que certains participants aient cherché à amplifier artificiellement, en nombre, leurs contributions (on compte parfois jusqu'à dix dépôts d'observations par les mêmes personnes ; et certains contributeurs réitèrent parfois leurs contributions, identiques, en modifiant par exemple leur adresse postale, ou de courrier électronique).

En outre, de nombreuses observations, souvent similaires voire strictement identiques, apparaissent émaner des membres d'un même foyer ou d'une même famille.

Ces éléments conduisent, toujours avec la même prudence, à relativiser l'ampleur numérique des résultats de cette consultation.

Enfin, si un contributeur évoque des difficultés techniques de dépôt ou prise en compte des observations du public, aucune anomalie n'est détectée. Le fonctionnement de la plateforme électronique permet de sécuriser le dépôt des contributions, et un message écrit en rouge insiste bien sur l'utilité de valider son dépôt. L'absence d'accusé de réception n'a pas d'incidence sur la bonne prise en compte de la contribution. De plus, pour les dépôts de contributions par emails, il ne peut y avoir de blocage dû à l'utilisation d'un service particulier de messagerie (hotmail ou autres). Les e-mails d'hotmail sont traités comme les autres.

## **2.2. Analyse des observations et thématiques abordées**

Chacune des observations a été individuellement analysée, et synthétisée. En effet, la Commune de Montvalezan a attaché du prix à une analyse individuelle et exhaustive de toutes les contributions. On se reportera ici au tableau ci-après (2.2.2.), avec une analyse par ordre chronologique de dépôt.

Pour une analyse plus détaillée, on procèdera ici, de manière classique, à un examen thématique des contributions (2.2.1.) ; ce qui est d'autant plus justifié par le caractère récurrent de certaines observations, qui abordent fréquemment les mêmes sujets.

### **2.2.1. Analyse thématique**

#### **➤ Incidences du projet sur le cadre environnant :**

**L'atteinte au caractère de la station de la Rosière :** la station est très souvent décrite comme une station de charme et de « taille humaine », calme et familiale, présentant un cadre authentique et préservé, pour ses paysages, sa nature, son architecture savoyarde, et appréciée des familles, des amoureux de la nature, des randonneurs, etc.

C'est ici souvent l'accumulation des projets, et constructions nouvelles, sur la période récente, qui est mise en cause ; notamment, des critiques récurrentes sont adressées contre l'implantation du Club Med. Le projet « Ecrin Blanc » est souvent décrit comme le « projet de trop ».

La crainte est celle de voir la Rosière perdre son authenticité et son identité, sur de nombreux plan : la perte de la nature et de la biodiversité, la dégradation du paysage, la construction de barres d'immeubles ne respectant pas l'architecture traditionnelle locale, l'arrivée d'une nouvelle clientèle différente des « habitués » ou des « historiques » de la station, la saturation des pistes et remontées mécaniques, etc. Le développement de la station est vu comme une bétonisation à outrance, et un risque de transformation en « usine à ski ».

Plusieurs observations font valoir l'incidence défavorable sur la notoriété de la station (notamment sur certains guides et sites internet comme par exemple Tripadvisor).

Sur le plan architectural, le projet est décrit comme une « barre d'immeubles », trop hauts (7 niveaux), d'implantation trop proche des constructions voisines (notamment les Cîmes Blanches), d'esthétique peu qualitative (bardage bois, toiture en bac acier et pas en lauze, etc.)

**L'impact sur la copropriété des Cîmes Blanches** est particulièrement critiqué :

- implantation trop proche des Cimes blanches, et tout particulièrement du bâtiment F (à 15 mètres) ; un recul supplémentaire aurait été souhaité
- perte de vue sur la forêt, perte d'agrément, problèmes de vis-à-vis, nuisances générées par les futurs occupants
- perte de valeur vénale des appartements, perte de loyers pendant le chantier et à terme (difficulté de mise en location)
- problème d'accès piéton : crainte de voir les futurs occupants traverser la copropriété des Cîmes Blanches pour se rendre en station, en utilisant leurs escaliers et leurs ascenseurs (surcoûts d'entretien, risque d'insécurité pour les personnes et les biens) ; le retour à ski existant vers le bâtiment F est condamné, et aucun aménagement concret n'est prévu pour le remplacer.

#### Réponse / prise en compte :

*La plupart des critiques sont contre le principe même du projet. Or, l'ouverture à la construction de la zone génère nécessairement des incidences liées à l'urbanisation. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement raisonné de la station de La Rosière, dont le principe était planifié par le PLU approuvé en 2016, classant le secteur en zone à urbaniser 2AU. La modification de droit commun n°1 du PLU approuvée par délibération du 28 janvier 2021 a prévu et encadré règlementairement l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur, classé en zone 1AUes, et pour partie reclassé en zone naturelle N.*

*Dans le cadre de la définition du projet, en lien avec le pétitionnaire, la Commune de Montvalezan a été particulièrement vigilante sur les volets architecturaux du projet, pour le traitement des volumes, les toitures, la qualité des matériaux mis en œuvre (bois, pierre, matériaux de couverture, etc.). Le projet a, certes, une importance conséquente, mais l'enjeu était de respecter au maximum l'architecture locale. De plus, les volumes des constructions ne seront pas en dissonance, au regard du gabarit des résidences déjà existantes dans ce secteur de la Rosière.*

*Certaines critiques formulées lors de la participation électronique sont par ailleurs infondées ; notamment, le permis de construire prévoit bien essentiellement des toitures à deux pans en ardoise (plus quelques parties en toiture végétalisée), comme cela est d'ailleurs expressément imposé par le PLU modifié.*

*Ce projet n'apparaît pas de nature à faire perdre son authenticité et son identité à la station de la Rosière. S'agissant de l'impact sur les copropriétés voisines, des réductions et concessions ont déjà été consenties en amont.*

*Le permis de construire se prononce au regard des règles d'urbanisme inscrites dans le PLU, mais ne peut pas être refusé pour des considérations de droits privés.*

*De plus, le PLU de 2016 a fait l'objet d'une enquête publique lors de son élaboration et le public était amené à donner son avis sur la constructibilité future de la parcelle et aucune remarque n'a été faite sur le classement en zone 2AU de l'Averne Nord.*

*Cependant la mairie a eu le souci d'aller au-delà de ce qu'impose la loi et a souhaité informer la population en amont et notamment les riverains directs des Cimes Blanches : des rencontres ont ainsi été menées le 27 février 2018, 26 février 2019, et 29 mars 2019. Diverses réunions qui ont acté un recul du bâtiment, principal grief annoncé à l'époque.*

### ➤ **Le défrichement et l'atteinte à la forêt et la biodiversité :**

Impact sur le boisement, sur la faune et la flore : est critiquée la suppression d'une forêt, de sa flore et des habitats d'intérêt communautaire. Et l'impact pour la faune : écureuils, lièvres variables, et neuf espèces d'oiseaux protégées, notamment le tétras-lyre (zone d'hivernage).

Certaines personnes s'interrogent sur les surfaces défrichées, en exprimant notamment le risque que le chantier n'entraîne en réalité un déboisement plus important qu'autorisé.

Des interrogations portent sur les mesures de réduction ou de compensation proposées. S'il est prévu la replantation d'un arbre coupé par deux arbres replantés, le public s'interroge sur la localisation des replantations, et la taille des sujets replantés (des arbres trop jeunes risquant de ne pas supporter l'importante couverture neigeuse en hiver), et pointe la difficulté et la durée, à cette altitude, pour qu'une replantation atteigne une taille équivalente aux arbres défrichés. De même, des doutes sont exprimés sur l'efficacité des mesures de compensation prévues pour restituer un habitat pour les oiseaux et surtout le tétras-lyre.

Le projet serait contraire à la convention citoyenne sur le climat, et au Plan biodiversité mis en place par le ministère de la Transition Ecologique, notamment au plan de l'artificialisation des sols

*Réponse / prise en compte : La question du défrichement ne relève pas du permis de construire, objet de la présente consultation, mais d'une autorisation de défrichement au titre du code de l'environnement, qui est de la compétence de l'Etat (Préfet). La demande de défrichement a déjà fait l'objet d'une autre procédure de participation électronique (de nombreuses personnes apparaissent réitérer ici les observations qu'ils ont déjà pu émettre lors des précédentes consultations). Il revient à l'Etat de statuer sur l'autorisation de défrichement, et les mesures de réduction ou de compensation à mettre en œuvre.*

*En tout état de cause, l'octroi de l'autorisation de défrichement conditionne l'octroi du permis de construire. La Commune de Montvalezan tiendra compte des conditions et prescriptions de l'arrêté d'autorisation de défrichement, au stade de l'octroi du permis de construire.*

*Les mesures d'évitement, réduction et compensation présentées par le pétitionnaire permettent d'apporter une réponse satisfaisante, notamment la mesure de compensation MC2 prévoyant la compensation d'un arbre coupé par deux arbres plantés.*

*Il est permis de rappeler également que dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU, une partie du secteur, antérieurement en zone à urbaniser 2AU a été reclassée en zone naturelle N, pour une superficie d'environ 0,17ha, afin de préserver de manière pérenne sa vocation naturelle et boisée. Cette portion retrouvant une vocation naturelle et forestière, et conservant un écran boisé, contribuera à réduire les incidences éventuelles du projet, notamment pour les tiers (vue, qualité de l'air, stabilité des sols, infiltration des eaux de ruissellement, maintien de lisières forestières, etc.).*

*Le défrichement s'effectuera hors période de nidification, et concernera 15 000 m<sup>2</sup> (12 000m<sup>2</sup> de manière effective) soit 0,47 % des surfaces de forêt de la commune (en ne prenant en compte qu'uniquement celles sous gestion ONF).*

*On peut également soutenir que la forêt croît sur le territoire de la commune à un rythme de 2m<sup>3</sup>/ha/an selon le plan forestier 2012-2031 de l'ONF.*

*De plus, la surface défrichée correspond à une forêt secondaire récente ayant pris place suite à l'abandon d'alpage.*

## ➤ **Risques et nuisances :**

**Eaux pluviales, ruissellement et risque de glissement de terrain :** le public fait valoir un risque lié aux eaux pluviales et à l'érosion des sols, en faisant valoir différentes observations : l'artificialisation des sols et la suppression d'une forêt qui stabilisait le sol et luttait contre l'érosion ; les conséquences déjà du projet Club Med avec des coulées de boues et d'eaux déjà subies ; les risques géologiques et de glissement de terrain ou déstabilisation du sol en raison des fondations et excavations pour creuser le parking souterrain ; la forêt protège également contre les vents violents et contre les avalanches. Certaines observations font valoir un non-respect des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021. Un risque sismique est aussi évoqué.

**Eau potable :** le public interroge sur l'alimentation en eau potable, et la suffisance de la ressource, au regard de différentes problématiques : l'accumulation des projets de constructions récents ; la sous-évaluation des besoins du projet (complexe hôtelier avec piscine, spas, non prise en compte des canapés-lits, etc.) ; une situation actuelle de stress hydrique ; la raréfaction de la ressource avec le réchauffement climatique ; le tarissement d'une source ; l'accroissement des besoins en eau pour la neige de culture ; le risque de ne pouvoir compter sur l'alimentation de la canalisation EDF en cas de crise, etc.

**Eaux usées :** il est ici question de la localisation et dimension des canalisations ; de la fiabilité du poste de relevage prévu ; de la capacité de traitement de la station d'épuration de Bourg-St-Maurice.

**Pollution de l'air :** est pointé un risque de dégradation de la qualité de l'air, au regard de différents sujets : nombreux flux de véhicules, voitures, cars, navettes (et camions de chantier) ; clients privilégiant l'usage de la voiture individuelle et pas les transports en commun (au regard de la taille du parking prévu) ; l'accroissement du trafic sur la route du Golf, cumulé avec le trafic du Club Med ; l'impact sur les Cîmes Blanches du fait de la suppression de la forêt qui sert de filtre ; les futurs clients auront besoin d'utiliser leur voiture pour aller au centre-station ; la forêt absorbe le CO<sub>2</sub> et sera supprimée. Le public critique également les émanations de CO<sub>2</sub> et gaz à effet de serre ; notamment dus au chauffage au fioul du projet ; sans dispositif d'énergie renouvelable, projet en RT2012 déjà obsolète.

**Sécurité :** est évoquée une insuffisance des infrastructures communales ou locales : maison médicale, éloignement des services de gendarmerie, pompiers, etc. le public évoqué également des risques, en termes de sécurité, liés à l'accroissement du trafic sur la voirie d'accès, notamment pour les motards.

**Déchets :** sont particulièrement pointés ici les risques liées aux importants déblais d'excavation et de leur stockage et le risque de dépôt sauvage ; et pour les déchets de chantier le risque là aussi de dépôts sauvages et de pollution pour les riverains ; l'exemple ou plutôt le « contre-exemple » du chantier du Club Med est régulièrement cité.

Sur le plan formel, le public fait valoir une insuffisance des pièces du dossier et/ou des études préalables réalisées, sur ces différents points ; ainsi qu'une absence d'analyse des effets cumulés avec les autres projets et surtout le Club Med.

*Réponse / prise en compte : La commune de Montvalezan entend les craintes exprimées. Les éléments et études produites par le pétitionnaire apparaissent complètes réglementairement, et suffisantes pour appréhender les risques évoqués. Les infrastructures communales et équipements publics sont suffisamment dimensionnés. Une attention toute particulière sera accordée au suivi du chantier pour la gestion des déchets.*

*Sur l'eau potable, le SDAGE actuellement opposable est intégré dans le SCoT Tarentaise Vanoise. Or le PLU de 2016 de la commune est compatible avec le SCoT qui autorise la création de ces nouvelles surfaces touristiques sur la commune.*

*Sur l'eau usée, le SAHI, gestionnaire de la station d'épuration, nous a confirmé être en mesure de traiter les effluents supplémentaires.*

*Sur les eaux pluviales, ces dernières ont fait l'objet de rapport d'étude par ETRM permettant de s'assurer de leurs bonnes gestions. Le rapport ETRM a fait l'objet d'une communication durant l'enquête publique de la modification de droit commun n°1 de la commune de Montvalezan.*

*De plus, sur les eaux potable-usée-pluviale, la commune a réalisé une note complémentaire à l'occasion de l'enquête publique évoqué supra, permettant d'apporter les justifications nécessaires.*

#### ➤ **L'opportunité économique du projet :**

Le public remet ici en cause l'opportunité économique du projet, et demande de stopper ou temporiser de nouveaux développements et projets de résidences, notamment au regard des projets déjà récemment autorisés ou réalisés. Certaines personnes font valoir que les objectifs de création de lits touristiques nouveaux, prévus notamment par le SCOT Tarentaise-Vanoise, seraient d'ores et déjà atteints voire dépassés. Il est soutenu que le taux de remplissage actuel serait déjà assez bas, de moins de 50% sur la saison d'hiver. Plusieurs observations proposent de privilégier la rénovation ou réhabilitation des résidences et constructions touristiques existantes.

Est soulevé un risque de déséquilibre de l'économie locale, certaines personnes arguant que les commerçants locaux ne profiteront pas de la clientèle nouvelle, vue comme une clientèle en « all inclusive » qui ne quittera pas la résidence et ne fréquentera pas les commerces locaux.

Les hébergeurs déjà présents, et notamment les petits hébergeurs, risqueraient d'être impactés. Certains expriment la crainte d'une politique de prix « agressive » de la part d'Odalys, et de ne plus pouvoir tirer de revenus locatifs de leurs biens immobiliers. Ils s'interrogent également sur l'identité des investisseurs du projet Ecrin Blanc, et sur les intérêts financiers pour la collectivité.

Est également pointé le réchauffement climatique, entraînant un moindre enneigement, et une déprise de la pratique du ski et des sports d'hiver.

Dans le même ordre d'idée, la crise sanitaire fait l'objet de préoccupations, quelques personnes évoquant un risque épidémique (covid) dans des grands ensembles. Des questions sont aussi posées sur les impacts à longs termes de la crise sanitaire à la fois sur le modèle économique (clientèle recherchant la nature, se détournant des grands ensembles, etc.), et sur la solidité des opérateurs économiques (risques que les projets immobiliers soient abandonnés en laissant des « ruines » à la charge de la collectivité).

Enfin est évoqué un risque de saturation du domaine skiable (pistes, remontées mécaniques) avec l'afflux de la clientèle des nouveaux ensembles.

*Réponse / prise en compte : Les critiques liées à l'opportunité économique du projet contestent le principe même du projet. Le projet de territoire et de développement touristique de la station de la*

Rosière est porté par le Conseil municipal. La décision d'ouverture à l'urbanisation du secteur est prise par le Conseil municipal, au travers de la procédure de modification n°1 du PLU. Le PLU de Montvalezan issu de la modification n°1 est compatible avec les orientations du SCOT Tarentaise Vanoise. Il est rappelé que la vocation à l'urbanisation du secteur Averne Nord était déjà inscrite dans le PLU initialement approuvé en septembre 2016, où la zone était classée en zone à urbaniser 2AU. Au stade du permis de construire, est examinée la conformité juridique du projet au regard des règles d'urbanisme en vigueur.

Pour rappel, la vente du terrain a été conclue pour le prix de 3 380 000€, avec un prévisionnel de taxe d'aménagement de 254 000 €, de taxe foncière de 50 830€, de CFE de 62 288€ et de taxe de séjour de 165 000€.

Il s'agit d'un projet permettant de passer un cap économique, rendu nécessaire pour de l'investissement aussi bien sur la commune (par exemple de nouveaux locaux pour les services techniques, actuellement complètement sous-dimensionnés) ou sur le domaine skiable (amélioration des remontées mécaniques).

Les craintes concernant la saturation des remontées mécaniques sont exagérées. D'une part, comme mentionné ci-dessus, les nouvelles recettes et la clientèle attendue permettra des investissements sur les remontées mécaniques et donc d'améliorer l'efficacité du domaine. D'autre part, le domaine La Rosière-Espace San Bernardo dispose de peu de lits touristiques par rapport à sa taille : nous comptons 135 lits touristiques/km de piste, à mettre en relation avec d'autres domaines (par exemple, Paradiski : 308 lits touristiques/km de piste ; Pralognan : 370 lits touristiques/km de piste ; Espace Killy : 217 lits touristiques/km de piste).

Autres données : les deux TSD6 des fronts de neige, Eucherts et Roches Noires, ont un débit de respectivement 2400 skieurs/heures et 3000 skieurs/heure, avec (en 2018) 632 755 passages soit 29 % de fréquentation pour le TSD des Eucherts par rapport au seuil de saturation et 635 614 passages soit 24 % de fréq/saturation pour le TSD Roches Noires. Pour comparaison, dans la station « Portes du Soleil », le TSD6 Tour avec un débit de 3000 skieurs/heure a enregistré 1 600 000 passages en 2017.

## 2.2.2. Analyse individuelle

N°	Contributeur	Synthèse et analyse des observations
E1	JP DAMETTO Propriétaire à la Rosière	Atteinte à la forêt
E2	Vincent Canameras Propriétaire à la Rosière	Projet trop gros pour la station. Déjà Club Med de trop. Atteinte à la forêt, à préserver
@3	Vincent Canameras Propriétaire à la Rosière	cf E2
E4	Gilles et Brigitte Desclavelires	Opposés à la demande de permis de construire de l'Ecrin Blanc. Leur appartement aux Cimes blanches, situé à l'angle Nord et Est du bâtiment F, est directement et gravement impacté. Donne actuellement sur la forêt. Vue dégradée par le projet. L'étude d'Odalys minimise les problèmes de vis-à-vis avec les Cimes Blanches. Pourquoi Odalys n'a-t-il pas

	Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	<p>construit plus haut ? En compensation, aménagement à l'est du bâtiment F (donc devant leur terrasse) une zone de « végétalisation et haies jardinées » : handicap supplémentaire, seraient enclavés par une masse de béton et des haies. Perte de valeur de l'appartement. Impact sur le boisement, sur la faune et la flore. Surfaces différentes concernant le défrichage. Imprécision des dispositifs piétons à mettre en œuvre entre la résidence et le centre des Eucherts : risque que les occupants de l'Ecrin Blanc traversent leur résidence et emprunter leurs ascenseurs pour s'y rendre, nuisance de passage et des surcoûts d'entretien des ascenseurs. Risque de glissement de terrain insuffisamment traité / ruissellement et des dégâts des eaux. Interrogation sur l'alimentation en eau. Dégradation de la qualité de l'air. Flux de véhicules et pollution. Doute que le projet favorise les commerces de proximité, car pas d'accès entre Odalys et les Eucherts. Cela va favoriser la voiture pour aller au centre et probablement renforcer la cassure Centre/Eucherts sur le plan économique en augmentant la pollution.</p>
E5	Gilles et Muriel Hinnekens  Propriétaire à la Rosière Les Marmottons	<p>Défrichage de la forêt et atteinte à l'environnement. Justification économique douteuse. Atteinte à la faune et à la biodiversité locale : La forêt abrite une faune très riche : écureuils, lièvres blancs, nombreux oiseaux (neuf espèces concernées par des enjeux de conservation très forts comme les mésanges bleues et charbonnières, pinsons, pouillots véloques, roitelets, rougequeues, sîtelles mais surtout des tétras lyres qui y nichent). Zone d'hivernage de tétras lyres, espèce emblématique des Alpes en régression.</p> <p>Atteinte aux paysages : dégradation qualité du paysage sur versant sud très ouvert et visible. 46 000 m3 de déblais dont le lieu de stockage n'est pas précisé, risque de dépôt instable, et glissement des boues en cas d'orage violent.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'air et une aggravation des émanations de CO2 contribuant au réchauffement climatique : dégradation qualité de l'air, flux de véhicules motorisés (cars, voitures particulières, véhicules de service). Augmentation des émissions de gaz à effet de serre, chauffage au fioul. Défrichage forêt, réduction des capacités de capture de CO2.</p> <p>Effets néfastes sur les infrastructures : Les effets cumulés résidence Odalys et Club Med non étudiés. Artificialisation des sols entraînant augmentation des risques d'inondations en aval, réduction de la capacité des sols à absorber les pluies torrentielles. Risque de ruissellement eaux pluviales. Les travaux du Club Med ont déjà entraîné beaucoup de nuisances l'été 2019 dans le quartier de l'Averne et des Eucherts. Avec des orages de plus en plus forts, des coulées d'eau et de boue ont dévalé la montagne et ont inondé plusieurs parkings et résidences, dont celle des Cîmes blanches. Avec l'Ecrin Blanc, le phénomène ne pourrait que s'amplifier. Quelle évacuation des eaux ? La MRAE souligne également la modification des conditions d'écoulements des eaux souterraines. Avec des risques de pollution.</p> <p>Augmentation de la consommation de la ressource en eau potable et aggravation de la situation de stress hydrique.</p> <p>Risque d'insuffisante capacité du réseau électrique.</p> <p>Impact négatif sur les infrastructures routières, notamment la route passant devant l'immeuble des Marmottons. Difficile maintien en état des routes en raison de l'augmentation de la circulation des véhicules lourds.</p> <p>Justification économique douteuse : incohérence de la stratégie de développement de la station entre une image haut de gamme véhiculée par le Club Med et une réputation low-cost d'Odalys</p> <p>Station souffrant déjà d'un nombre de lits froids trop important, l'addition supplémentaire de lits chauds ne permettrait pas d'améliorer la situation actuelle.</p> <p>Nuisances causées par le projet Odalys aux Cîmes Blanches, perte de valorisation des appartements et moindre attractivité de cette résidence.</p>
E6	Patrick Callewaert	<p>Opposition au projet : la région n'est plus capable d'absorber autant de résidents, problème de la gestion de l'eau. Déséquilibre entre l'offre et la demande dans les stations en Savoie. Infrastructure routière inadaptée à la fréquentation actuelle et future. Projet contraire à la convention citoyenne sur le climat, et au Plan biodiversité mis en place par le ministère de la Transition Ecologique, notamment au plan de l'artificialisation des sols.</p>

	Propriétaire à la Rosière (Chalet Grivola)	Destruction forêt, faune très riche (tétrasyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.). Building style HLM allant jusqu'à sept niveaux et ne respectant pas l'architecture locale. Privilégier la rénovation des structures actuelles tout en misant sur un tourisme mieux intégré aux spécificités de chaque village.
E7	Emmanuel Ziane	Aime la montagne, sports de glisse, randonnées, paysages et forêts. Projet portant atteinte à la forêt.
E8	François COHENDET	Projet pas en harmonie avec le style des constructions de la station et l'architecture locale. Building sans caractère à plusieurs étages. Contraire à la convention citoyenne sur le climat. Destruction de la forêt, faune et flore, pollution. Risques d'éboulement, inondations, coulées de boue qui aujourd'hui étaient absorbées par la forêt. Défigure la montagne en la bétonnant.
E9	Ludovic et Isabelle Guibert Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	<p>Propriétaires d'un appartement aux Cîmes Blanches depuis 15 ans. Opposés au projet. Destruction forêt pour construire une énième résidence de tourisme non justifiée. Nombreux autres projets déjà. Contraire avec la convention citoyenne sur le climat. Mobilisés via l'association de copropriétaires l'ACCB. 15.000 m<sup>2</sup> de défrichés : projet irresponsable. Stations de skis vouées à la décroissance avec le réchauffement climatique. Résidence inutile compte tenu du taux de remplissage et en décalage avec la nature de la station. La Rosière est une station familiale et calme, avec un développement raisonné respectant l'architecture locale. Or, multiplication d'implantation des résidences : Club Med, L'Écrin Blanc. Immeuble ne respectant pas l'esprit chalet local de La Rosière. Le taux de remplissage moyen l'hiver, dans ces résidences, dépasse à peine les 50%. Risques liés à la sécurité des vacanciers avec l'arrivée de 3 000 personnes supplémentaires ces prochaines années, sur les routes et sur les pistes.</p> <p>Vis-à-vis et promiscuité : implantation de certains bâtiments de l'Écrin Blanc à 15 mètres des façades de l'un des chalets des Cîmes Blanches, avec un planning des travaux août 2021 à décembre 2023. Si quelques avancées ont été enregistrées lors des discussions avec les propriétaires des Cîmes Blanches, aucun accord n'a pu être trouvé suite à l'entêtement du groupe Duval refusant de reculer d'une manière significative ses bâtiments. Risque de voir les occupants de l'Écrin Blanc traverser la résidence des Cîmes Blanches et emprunter ses escaliers et ascenseurs pour rejoindre le quartier des Eucherts et ses commerces. La commune a bien créé une ébauche de chemin piéton pour justifier une liaison piétonne entre l'Écrin Blanc et les Eucherts mais elle est tortueuse et impraticable par temps de neige.</p> <p>Erosion et désastre écologique : concernant le défrichement, aucune remarque n'est faite sur l'utilité de cette forêt composée de résineux, de bouleaux mais également de juniperus, genévriers et autres arbustes jouant un rôle important dans le maintien des terres lors des orages de plus en plus violents constatés l'été. Impact sur la faune du site : tétras-lyre, écureuils, nombreux oiseaux. Oubli du rôle joué par cette forêt dans le filtrage de la pollution générée par l'arrivée de nombreux véhicules motorisés qui se rendront au Club Med.</p> <p>Pollution générée par la circulation (voitures, camions et bus), dans un espace jusque-là vierge de toute émission de CO<sub>2</sub> et de nuisance sonore. Petite route qui a déjà été considérablement élargie pour desservir le Club Med et éventuellement l'Écrin Blanc, qui était fermée et enneigée l'hiver pour des balades en pleine nature silencieuse et n'était fréquentée l'été que par des piétons ou golfeurs. Pollution résultant du chauffage au fuel et au bois. Interroge sur les zones de déblais, nuisances du chantier. Nuisances cumulées du Club Med et de l'Écrin Blanc, problèmes de ressources en eau potable.</p> <p>Problème d'évacuation des eaux pluviales et usées, doutes sur les capacités de traitement de la station d'épuration de Bourg Saint-Maurice. Risques de coulées d'eau et de boues négligés.</p>
E10	Ludovic et Isabelle Guibert	<i>cf E9</i>

	Propriétaire à la Rosière	
@11	Jean-Claude DUBOST	Risques liés au défrichement de forêt : éboulement et inondation par les eaux de ruissellement, perte de biodiversité (tétrasyre), qualité de l'air, chauffage potentiellement au fioul, risque économique pour la station par une moyennisation trop importante des taux de remplissage après l'arrivée du Club Med.
E12	Cyril Menon Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	La Rosière bénéficie d'un urbanisme avisé avec des architectures équilibrées, authenticité de ce village. Projet d'aménagement irréfléchi, barre d'immeuble. que de la construction de montagne. Défrichement en contradiction avec la convention citoyenne sur le climat. Forêt où nichent et hivernent des espèces protégées comme le tétras lyres. Ce projet contraire au Plan biodiversité. Rareté de l'eau. Questions sur l'évacuation des eaux usées, ruissellement, inondations, sur la hauteur des constructions.
@13	Walter Dussaucy et Julia Fuchs	Vacances chaque hiver et printemps à la Rosière depuis 2007. La Rosière station à caractère familial, écrin naturel. Projet "défigurant" le paysage et nuisant à ce caractère familial et authentique de la station. La Rosière différente des stations environnantes, plus industrialisées et denses (avec plus de pistes, un domaine étendu, mais aussi plus bétonnées). Risque de désertion de la clientèle « historique », avec incidence sur les locations, achats immobiliers, forfaits, équipements de ski, consommation et commerçants. Car s'il est vrai que les touristes étrangers "consomment" les hôtels ou clubs, vous pouvez être assurés que la grande majorité de vos commerçants vivent bien de ce que Français et férus de traditions de la région achètent chaque année pour partager en famille. Projet contraire à la Convention Citoyenne et à une considération durable, résiliente et sage de notre environnement, éco-système et territoires. Nécessaire conciliation entre l'écologique et l'économique. Le contexte sanitaire conduira les populations à rechercher nature et sérénité.
E14	Walter Dussaucy et Julia Fuchs	<i>cf @13</i>
@15	Emmanuel ZIANE	<i>cf E7</i>
E16	Jan et Camilla Sorensen Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet et au défrichement. Atteinte au Plan biodiversité. Destruction de la forêt et impact sur la faune. Alimentation en eau potable incertaine. Non-respect de l'architecture locale. Problème d'eaux pluviales. Taux de remplissage des lits insuffisant.
E17	M. et Mme Lernoald Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Propriétaires d'un appartement B14 aux Cîmes Blanches de la Rosière situé au pied de la forêt, zone protégée et paisible. Font valoir que lors d'une réunion, il y a quelques années, Mr le Maire leur avait certifié que le nombre de lits était suffisant et qu'il valait mieux rénover les anciens bâtiments plutôt que de construire. Erreur d'accepter ce projet Odalys gigantesque et non approprié à l'architecture locale. Destruction massive de la forêt, perte de la faune et de la flore, nuisance, pollution, éboulements, risques géologiques, problèmes d'inondations dans les résidences et les parkings. La Rosière doit rester un village familiale atypique.
@18	Coline Castelnaud	Atteinte à un territoire de montagne, à l'environnement. Perte de qualité et raréfaction de la ressource en eau. La gestion de cette rareté, tenant compte des besoins en eau potable, nécessite des modes de gestion partagée exigeants. Nécessité de protection de la faune et la flore montagnarde (directive 2009/147/CE du Parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009, article 4) et notamment le tétras-lyre. L'artificialisation des sols est contraire aux objectifs fixés au niveau gouvernemental. Problématique du changement climatique non prise en compte. La région des Alpes du

		nord est celle qui se réchauffe le plus en France, ce qui accroît la vulnérabilité des territoires par une aggravation des risques naturels. Emissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par de tels projets, liées au nombre de touristes plus important et l'augmentation de la consommation énergétique. La construction de l'Ecrin Blanc irait à l'encontre des objectifs de diminution de GES et de développement durable fixés par l'accord de Paris. Le projet porterait également atteinte au droit à un environnement sain reconnu par la Convention Européenne des droits de l'Homme.
E19	Eric Wanet	<i>cf @21</i>
E20	Alexandra et Christopher Farmer Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	En 2007, les zones actuellement construites ont été désignées comme des zones qui resteraient toujours vertes. Les derniers développements très importants transforment les quartiers de La Rosière et des Eucherts en un autre Les Arcs 2000 - une jungle de béton dépouillée de sa beauté et de sa nature. Il n'y a pratiquement plus de forêt accessible du côté français de l'Espace Saint Bernado. Le projet détruira encore plus de forêt. La station est actuellement sous-occupée à la fois en hiver et en été. Contestation de la nécessité commerciale du projet.
@21	Eric Wanet	Projet de construction est en total décalage avec l'architecture locale, « barre d'immeuble de banlieue ». Projet contraire à la convention citoyenne sur le climat et au Plan biodiversité. Destruction de forêt et faune (tétrasyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.). Risques pour les riverains directs, notamment éboulements en l'absence d'étude géotechnique. Pollution, des centaines de tonnes de CO2 seront crachées vers le quartier des Eucherts. Risques de ruissellement des eaux de pluie, inondations et coulées de boue. Absence d'étude sérieuse sur l'écoulement de ces eaux. Doutes sur capacité de traitement des eaux usées par la station d'épuration de Bourg St Maurice. Déstabilisation de l'économie locale du tourisme. Taux de remplissage très faible.
@22	Benoit CALLEWAERT	Critique l'atteinte à la forêt
E23	Jean-Claude Dubost	Cf @11 Opposé au projet qui présente des risques d'inondations et de glissement de terrain, en terme de biodiversité avec la disparition du tétras lyre, en terme de pollution de l'air, et en terme économique (taux de remplissage en forte baisse et vu la crise économique actuelle)
E24	Vasco FERREIRA DOS SANTOS Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	La Rosière : authenticité, cadre familial, forêt, station à taille humaine. Opposition au projet, et à la destruction de la forêt, qui protège les sols de l'érosion, évite les coulées de boue générées. Récents mouvements de terrain provoqués par la construction du Club Méditerranée qui ont provoqués des inondations dans leurs chalets et parkings. Circulation de voitures, bus et camions. Projet qui ne tient pas compte du réchauffement climatique. Atteinte à la faune (écureuils, lièvres blancs, de nombreux oiseaux dont les tétras-lyres). Impacts pour les propriétaires riverains. Problèmes d'évacuation des eaux pluviales, des eaux usées, et de ressources en eau. Les eaux usées nécessiteront une pompe de relevage avec tous les risques que cela peut causer. Doutes sur la capacité de la station d'épuration de Bourg Saint-Maurice. L'eau potable risque de manquer. Questionne l'intérêt du projet alors qu'aujourd'hui, même en haute saison, la station n'est jamais pleine ; le taux de remplissage dépasse à peine les 50%. Projet contraire à la Convention citoyenne pour le climat. Contexte de grave crise sanitaire, qui amènera le public à privilégier les petites résidences à taille humaine. Risque de quitter la station si l'Ecrin Blanc voit le jour.
E24	Caroline et Bob McEwen-Shearer	Opposés au projet en raison de l'impact environnemental. avec les terrassements et construction ce seront certainement les 17.500m <sup>2</sup> de la forêt qui seront détruits. Phénomènes climatiques exceptionnels. La destruction de cette forêt va occasionner une exposition plus importante des habitations de l'Averne Nord aux vents. Gros danger pour le

	Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	milieu naturel la biodiversité et la qualité de l'air. La forêt protège le sol de l'érosion et filtre l'oxyde de carbone. Impact cumulé des véhicules du Club Med et d'Odalys désastreux. Atteinte à la faune (écureuils, lièvres blancs et nombreux oiseaux notamment le tétras lyres). Neuf espèces d'oiseaux avec des enjeux de conservation forts ont été relevé sur le périmètre d'inventaire dont le tétras lyre. Impact sur le patrimoine des propriétaires des Cîmes Blanches. Après deux réunions sur le site, le groupe Duval a reculé son projet, mais cela est jugé insuffisant. Durant le chantier, le gestionnaire de la résidence ne pourra certainement plus louer leur appartement. Les appartements vont perdre en valeur. Pollution accrue. Chaudière au fuel ? Besoin en eau sous-estimé, le réseau d'eau potable actuel sera suffisant. Il n'est pas tenu compte du cumul en besoins hydriques des réalisations récentes pour les Eucherts: hôtel Alparena, résidences Grivola, Miravidi, Hameau de Barthélemy...), de celles à venir, Club-Med, Alpen lodge et des constructions sur la Rosière : Hôtel Sky, résidence Diamant des Cîmes et projet à venir à la place du restaurant Mac kinley. La résidence Odalys va nécessiter des besoins en eau pour au moins 1.000 personnes. Taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%.
E26	Samuel PERES DE NORONHA SANCHES  Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Observations similaires à E24
@27	Eric Rigal  Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	Destruction environnementale, destruction de la forêt, impacts sur les propriétaires voisins, et pour les promeneurs. Nuisances du chantier. Atteinte au cadre de vie. Destruction des zones d'hivernage du tétras lyre. 12150 m2 d'habitats naturels d'intérêt communautaire potentiellement détruit. La zone de quiétude proposée située à 900 mètres de la zone naturelle à disparaître, aura quelle efficacité prévue sous l'entrée ouest de la station, sous la route du col du Petit Saint-Bernard, à proximité de sentiers de randonnées. Destruction des ressources aquifères, problème d'évacuation des eaux pluviales. Le projet Odalys se trouve sur le même bassin versant que celui du Club Méditerranée. 50000 m2 + 12000 m2. Les solutions proposées semblent hésitantes avec des réseaux de busages alambiqués et l'obligation de détourner un fossé naturel traversant l'emprise du projet. Faible taux de remplissage, risque de destruction économique pour les acteurs déjà installés sur la station et Odalys. Contexte post-COVID qui impacte tant le secteur hôtelier mais qui va encore faire baisser les taux d'occupation.
E28	Eric Rigal  Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	<i>cf @27</i>
E29	Yann Rigal  Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	Observations similaires à @27
E30	Yann Rigal  Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	<i>cf E29</i>

E31	Jeremy Binnian Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet : destruction de la forêt, atteinte à la faune sauvage, pour la randonnée, impact carbone, insuffisante gestion des eaux pluviales, eaux usées et eau potable.
E32	Armin Jamakosmanovic Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	Dénonce un crime d'écocide. Destruction de la forêt où ses enfants ont grandi. Promoteurs cupides. Ensemble forestier replanté après la 2ème guerre pour maintenir les terres et protéger le sol de l'érosion, filtre l'oxyde de carbone. Afflux important de véhicules. Destruction du paysage. Impacts sur la faune (écureuils, lièvres blancs, nombreux oiseaux, tétras lyre). Bâtiments sans aucune valeur esthétique. L'artificialisation des sols entrainera une augmentation des risques d'inondations en aval, ruissellement des eaux pluviales. Les travaux en cours du Club Med ont déjà entraîné des nuisances et coulées d'eau et de boue. Doutes sur les capacités de traitement de la station d'épuration de Bourg Saint-Maurice. Ressources en eau insuffisantes, territoire déjà soumis à un fort stress hydrique. Impact climatique. Risques géologiques pour les propriétaires de la résidence des Cimes Blanches.
@33	Armin Jamakosmanovic Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches chalet Anastasia	<i>cf E32</i>
E34	Jean-Luc et Véronique Velez Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Désaccord sur ce projet de construction. Aucune étude d'impact géologique, en contradiction avec la convention citoyenne sur le climat, en décalage avec le respect de la biodiversité, alors même que les perspectives économiques des stations d'hiver restent incertaines, impacts à plus long terme.
E35	Alain Boutte	La Rosière appréciée car station calme en hiver et en été, côté familiale et station "classique" encore humaine (vs Les Arcs, la Plagne, les Ménuires, etc...). Beaucoup de projets sont déjà en cours de construction : CIUB MED, rénovations dans le centre de la station, projet de construction à côté de l'hôtel Relais du Petit St Bernard, ALPEN LODGE Les Eucherts etc...) tout cela va transformer la station. Atteinte à la forêt, atout majeur pour la Rosière. Modèle économique à court terme. La Rosière devrait conserver son capital nature. Par sa taille ce projet va l'encontre de la tendance actuelle qui est la recherche de nature, tradition, qualité de vie. Le public ne veut plus d'usine à ski. Un autre modèle plus respectueux de l'environnement doit être inventé.
@36	Stuart MacDonald Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Propriétaire d'un appartement aux Cimes Blanches, dans l'un des chalets situés juste en-dessous du projet Ecrin Blanc.  Forêt, tranquillité, qualité de vie. Forêt protège les sols de l'érosion, des éboulements et coulées de boue. Impact du défrichement sur la faune. Pollution atmosphérique avec les gaz d'échappement de véhicules. Pollution visuelle et promiscuité inadmissibles. Risques de coulées de boue amplifiés. Risques d'éboulement. Aucune confiance dans les études faites par le groupe Duval. Inquiétudes pour les écoulements des eaux de pluies. Et pour les ressources en eau, surtout en été, problème en Savoie, arrivée de 3000 hbts supplémentaires. Perte de valeur propriété.
E37	Max FOUGERY	Vacancier régulier sur la station de La Rosière, en location (Bouquetins, Cimes Blanches, Balcons de La Rosière). Opposé au défrichement de 15 000 m2 de forêt et la « bétonisation » du secteur. Impact sur la faune (tétras-lyre). Impact visuel pour les riverains. Risques pour les riverains, les fondations de l'Ecrin Blanc et le parking qui seront creusés dans la pente, juste au-dessus des Cimes Blanches, risquent de déstabiliser l'assise du chalet le plus proche construit voilà une quinzaine d'années. Artificialisation des sols entrainant des risques, écoulement des eaux. Rappelle que ces deux derniers étés, dans ce quartier, des

		dégâts ont été causés par de gros orages après les brassages de terrain opérés pour la construction du Club Med. Des coulées de boue et d'eau ont envahi un chalet des Cimes Blanches où il avait loué un appartement, et plusieurs parkings des Eucherts. Risque d'insuffisance en eau potable. Cet été, une petite source du quartier des Eucherts était à sec. D'ici cinq ans, la consommation d'eau prévue à La Rosière atteindra presque 100% de sa production maximale. Pollution au CO2, circulation sur la route menant au golf et jusque-là fermée l'hiver, ce sont des centaines de véhicules qui monteront chaque jour au Club Med. Si la petite forêt menacée reste en place, elle pourra absorber une partie de ces émanations d'oxyde de carbone. Mais si l'Ecrin Blanc voit le jour, la pollution sera doublée et il n'y aura plus rien pour la stopper. Questionne la nécessité du projet, la station n'affiche jamais complet en hiver. Et l'été, de nombreuses résidences et commerces restent fermés. Contraire à la Convention citoyenne sur le climat.
E38	Olivia de Vatibault	Vacancière régulière sur la station de La Rosière, en location aux Cimes Blanches. Authenticité, calme, beauté des forêts. Opposée au projet. Problèmes d'évacuation des eaux pluviales et glissements de terrain. Eté dernier coulées de boue et d'eau dues au chantier Club Med. Pollution liée à la circulation sur la route montant au golf, la forêt fait écran. Risque de manque d'eau. Trop grande proximité des chalets des riverains. La Rosière insuffisamment équipée, sur plan commercial mais surtout médical et sécuritaire. Taux de remplissage trop faible. Contraire à la convention citoyenne sur le climat et plan biodiversité.
@39	Olivia de Vatibault	<i>Idem E38</i>
@40	Olivia de vatibault	<i>Idem E38</i>
E41	Jean-Pierre et Huguette BESLIN	Vacanciers à La Rosière, opposés à l'évolution de station, bétonné à outrance. Projet Ecrin Blanc est la construction de trop. 6 ou 7 niveaux, sans charme, aux antipodes de l'architecture locale, qui défigurera la montagne. Atteinte à la nature et la faune. De plus en plus de critiques sur certains guides et sites internet comme par exemple Tripadvisor, commentaires peu flatteurs pour la station. Pollution atmosphérique et glissements de terrain. Montagne creusée pour créer des parkings sous-terrain, à moins de 20 mètres des habitations implantées depuis une quinzaine d'années. Etudes d'impact approximatives. Sol forestier imperméabilisé, écoulement des eaux de pluie nullement maîtrisé, pollution galopante, ressources en eau potable aléatoire à moyen terme. Faible taux de remplissage de la station. Contraire à la Convention citoyenne pour le Climat. Ignorance de la crise sanitaire.
E42	Max FOUGERY	<i>cf E37</i>
@43	Max FOUGERY	<i>cf E37</i>
@44	Max FOUGERY	<i>cf E37</i>
@45	Luc Mauduit	Projet disproportionné. Atteinte à la forêt. Crise du Covid, tourisme à plus petite échelle.
@46	Estelle Chenu	Opposée à de si grandes constructions. Réduit le poumon de verdure que constitue la forêt. Peu compatible avec un souci de monter en gamme de la station. Présence de verdure directement corrélée au standing d'une station. Contestes abattage d'arbres à la limite de pousse des conifères. La Rosière est une station venteuse, enlever des arbres, c'est risquer que le vent prenne en force. Et risque de glissements de terrain. Estime plus judicieux de construire de petits lots derrière le télésiège des Clarines afin de rééquilibrer la station dont le front de neige du centre se situe au bout de la station.
@47	Yves Ormezzano	La Rosière a déjà du mal à remplir les lits actuels de certaines résidences. L'arrivée du Club Med va déjà saturer les deux seuls télésièges au départ du pied des pistes. Excès d'urbanisation.

E48	Paulo Cunha	Observations similaires à E24
E49	Jean-Louis Bourgeois propriétaire quartier Manessier	Opposé à la construction de la résidence Ecrin Blanc à La Rosière. Esthétiquement, la création d'un complexe touristique de 900 lits va conforter l'impression d'écrasement des Eucherts déjà initiée par le Club Med. Ensemble hors de proportion. Economiquement, la clientèle d'hiver skie moins, de plus en plus demandeuse d'itinéraires piétons sécurisés, authenticité, calme, verdure. La Rosière pourrait jouer la carte « station verte ». Méga-ensembles immobiliers comptant sur une clientèle étrangère dépassés par la crise. Projets qui coûtent cher à la collectivité : viabilisation, routes d'accès. Doutes sur argument avancé des emplois. Environnement, destruction forêt. Impact visuel, mais aussi écologique pour la faune. Gestion de l'eau et problèmes de capacité. Idem pour les eaux usées, capacité des stations d'épuration ? Augmentation trafic routier et pollution. Clientèle étrangère qui voyagera en avion jusqu'à Genève, Chambéry ou Lyon. Le modèle proposé par Odalys est obsolète et dangereux pour l'environnement, et contre-productif économiquement. Réchauffement climatique, fonte accélérée des glaciers.
E50	Association Vivre en Tarentaise	Observations sur la modification du PLU. Opposition au bétonnage s'un site d'altitude. Absence de bilan énergétique. Question des transports collectifs non traitée. Atteinte à la forêt et biodiversité. Problèmes ressource en eau potable, et traitement des eaux usées. Risques de ruissellement. Effets cumulés avec Club Med.
E51	Thierry Jacob Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Désaccord avec ce projet. Destruction de la forêt, préjudice inacceptable pour l'ensemble des propriétaires. Poumon vert, entre leurs chalets et le Club Med, barrage contre la pollution. Interrogation sur les eaux de ruissellement. Risques de coulées de boue. Absence d'étude sérieuse sur l'écoulement d'eaux pluviales. Risque de perdre beaucoup de résidents.
@52	Philippe Grosjean Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	A investi sur la Rosière pour son charme, emplacement, vue imprenable, grands espaces verts et boisés, taille humaine et style de construction pierre et bois, intégré dans un environnement naturel protégé. Choix d'une station verte, loin des stations de ski bétonnées et usines à ski. Conteste destruction de la forêt. Observation en février d'un tétras-lyre juste derrière son immeuble dans la forêt.
@53	Marie Habitante à l'année	Une précédente consultation sur ce projet regroupant de nombreuses contributions a été annulée, demande leur prise en compte. Une pétition sur change.org a atteint 6 000 signatures
@54	Marie-Laure Palluau Propriétaire à la Rosière la Vanoise	Depuis plusieurs années, les projets se sont enchaînés, résidences grand standing. Ne correspond plus à la clientèle d'origine et à l'âme de la Rosière. Projet de trop. Opposée au défrichage de 15000 m2 de forêt pour une nouvelle résidence. Désastre environnemental, faune et flore. Risques d'effondrements et glissements de terrains, déjà des gros problèmes d'infiltration d'eau lors des orages. Pollution liée à la circulation des véhicules rejet de CO2 des gaz d'échappement et des installations de chauffage.
@55	Aurélie Frangoulis	Contre le bétonnage des montagnes. Présente 3 mois par an à la Rosière. Station avec forêt et nature. Stop au béton dans les montagnes.
@56	Jean-Marc	Club Med très moche. Station suffisamment grande. Ne veut plus d'immeuble.
@57	Emmanuel	Non à la construction
@58	Brigitte POURQUERY Propriétaire à la Rosière les Eucherts	La Rosière station familiale et sportif. colère et incompréhension contre la construction du Club Med et le projet d'Ecrin Blanc. Aux Eucherts il n'y a qu'un départ de ski avec le télésiège des Eucherts, craint les longues attentes avant de pouvoir monter sur un siège. La Rosière avait réussi à garder cette authenticité de la montagne, avec la joie d'aller skier dans la forêt pour les enfants et avec la joie de se promener l'été dans cette nature. Aux Eucherts, beaucoup de constructions ont été édifiées ces dernières années, mais toutes ont respectées la montagne par leur taille, leur beauté et leur forme. Stop à l'appât de l'argent face à l'environnement.

@59	Arnaud Marie Propriétaire à la Rosière	Opposition à l'Ecrin blanc. La station ne devait plus accepter de nouveaux projets après le complexe du Club med. station familiale à taille humaine. Les pistes et remontées seront bondées, ainsi que les capacités de stationnement et de restauration. Pollution des forêts de la montagne.
E60	Bernard FUCHS	Opposition à « L'Ecrin Blanc ». Atteinte environnementale, biodiversité et ressource en eau: Nombreuses conséquences sur le milieu alpin, cf avis MRAE ainsi que la MRAE. En considérant que la proportion des habitats impactés sur la zone d'études serait limitée à la seule surface des arbres abattus dans son document de réponse, le promoteur omet de prendre en compte la perte de vocation forestière de la totalité des 15 000 m <sup>2</sup> de la zone. Erroné de considérer que les impacts sur l'avifaune correspondant à la perte d'un habitat favorable se limiteraient à une surface de 8 464m <sup>2</sup> seulement, dès lors que c'est en réalité une surface de 15 000m <sup>2</sup> qui est concernée par cet impact. Destruction totale d'une zone boisée naturelle de 15.000m <sup>2</sup> (et non 12.000) n'est pas justifiée. Biodiversité unique, végétale (résineux Larix, Pinus cembra, Pinus uncinata, bouleaux, juniperus, génévriers) et animale (espèces Tetralyre, petit tetra, lièvres blancs, mésanges, pinsons, pouillots véloces, roitelets, rougequeue, sitelles). Cet ensemble forestier a pour but de maintenir les terres, protéger les sols de l'érosion et absorber le CO2. L'arrivée de nouveaux résidents (930 lits et non 630) va conduire à une aggravation de la pollution de l'air de par les flux automobiles nouveaux et importants alors qu'aucun véhicule ne circulait auparavant. C'était un chemin piéton. Le projet immobilier se situe sur un tènement d'environ 17 500m <sup>2</sup> : son incidence sur l'environnement cumulée avec projet Club Med. Absence d'étude d'impact cumulé. précédents de ruisseaux déstabilisés et d'inondations boueuses par l'apport d'eaux pluviales venant de nouvelles urbanisations dans cette zone des Eucherts. Les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021 doivent être prises en compte dans tout projet ayant un impact sur la ressource en eau. Ce document prévoit que les nouveaux aménagements et infrastructures doivent se projeter sur le long terme et particulièrement en évitant, réduisant et compensant l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées (orientation 5A-04). L'orientation n°8-05 entend limiter le ruissellement à la source, qui passe nécessairement par la limitation de « l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées », au profit de l'infiltration des eaux. A cet égard la MRAE a estimé que la gestion des eaux pluviales est « un enjeu fort du projet, compte tenu du contexte géographique et historique de la station de la Rosière ». Atteinte aux paysages : l'espace boisé actuel est un élément majeur esthétique et très identitaire de la petite station familiale de la Rosière. Il est contigu à une urbanisation existante raisonnée et traditionnelle sous forme de chalets en pierre et lauzes. Le remplacement de cette zone boisée par un complexe immobilier peu esthétique qui va générer 46000m <sup>2</sup> de déblais dont le lieu de stockage n'est pas connu va inévitablement défigurer l'ensemble de ce paysage montagnard naturel. L'office du tourisme fait la promotion de la station en prônant son « architecture authentique ». Personne, raisonnablement, ne pourra croire que l'architecture de ces complexes démesurés soit en conformité avec l'existant.
E61	Bernard FUCHS	<i>cf E60</i>
@62	Sabine	préserver l'esprit familial de la station et arrêter de détruire la nature.
@63	Cyril Menon Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	<i>cf E12</i> projet d'aménagement irréfléchi, barre d'immeuble. Problème de rareté de l'eau. Réclamations pour prévenir de nouvelles inondations par l'eau de ruissellement. Réduire de deux étages la construction. Réduire la consommation d'eau déjà très limitée sur la Rosière en refusant la construction de la piscine.
E64	Cyril Menon	<i>cf E12 et @63</i>

	Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	
@65	Florent Debroucker	Venant à la Rosière depuis quelques années, station familiale, architecture maîtrisée et de taille humaine, cadre de vie au milieu de la forêt, secteur piétonnier. Risque de ressembler aux grosses usines à ski, sans charme, sans âme. Cadre de vie à préserver. Contre ultra bétonisation.
@66	Tiphaine Bouëtet	Non aux bétonnages. Respecter les forêts
@67	Adrien Roussel	Opposition Club Med, Ecrin blanc. Station familiale, qui va perdre une large partie de ses touristes pour une poignée de personnes qui resteront dans leur résidence "all inclusive", en vase clos.
@68	Genviève Jacsont	Projet démesuré qui va détruire la station de La Rosière, station familiale et de dimension humaine. Arrêter de tout bétonner.
@69	Danielle Chauffaut	opposée au projet de construction immobilière
@70	Stéphanie	Contre le projet, pourquoi détruire la nature et surtout La Rosière.
@71	Julien	Contre le projet. La Rosière station familiale et agréable pour la forêt. Arrêter le béton.
@72	Muriel Venuse	La Rosière est en train de perdre tout son charme avec toutes ces constructions
@73	Alizée	Non au projet
@74	Benoit Guyot Propriétaire à la Rosière	Grands ensembles qui tuent l'âme et le charme d'une station familiale, jolie, moderne et dynamique. Opposition au projet.
@75	Marie-Pierre MICHEL	Contre le projet, va défigurer cette jolie station. Arrêtons le béton
@76	Pierre Lemonnier	Suite à l'arrivée du Club-Med à la Rosière, prématuré d'envisager de nouveau l'exploitation d'une énième résidence touristique. Quel espace de nature restera t-il à la fin dans cette station si la densification immobilière continue ainsi avec d'aussi gros ensemble. Cette façon de construire n'est pas à l'image de la station de La Rosière.
@77	Natalie BASTIEN	Opposée à la construction d'un deuxième mastodonte touristique à La Rosière Le Club Med défigure la station. Odalys est une machine à faire du fric, des financiers irrespectueux des paysages. Préserver la station « familiale »
@78	Agnes Welsch	Stop à la construction, assez de dégâts au niveau nature. Il ne faut plus dénaturer une station qui était familiale. Avec le Club med il y a assez de revenus qui rentrent pour la commune et les commerçants. Arrêter de penser qu'à l'argent
@79	Danielle Flohimont	Stop au béton. Déjà trop avec le Club med. plus de possibilité d'ouvrir d'autres pistes. toute la vallée est saturée, pourquoi en rajouter. ça suffit
@80	Mouche	Opposé au projet, dénature la station de la Rosière en abattant les arbres et en intensifiant l'urbanisation.
@81	Pierre BUHET	Opposition au projet. Le Club Med va déjà engendrer un fort trafic d'autocars (plus de 20 bus aller-retour par semaine minimum et « bus-navettes » toute la journée pour assurer la liaison avec centre station distante de près de 2 km. Projet ODALYS au cœur de la forêt, vierge de toute circulation l'hiver : niveau équivalent d'autocars, et centaines de voitures supplémentaires. Pollution aux émanations de CO2. Plus de forêt pour filtrer. Route déjà fort dégradée. Les économistes prédisent qu'à relativement court terme l'industrie du ski va régresser. Problèmes d'approvisionnement en eau. La résidence des CIMES BLANCHES

		<p>sera particulièrement impactée par le projet ODALYS et s'est déjà vue, l'hiver dernier privée d'eau pendant de longues heures. Estimation du besoin en eau par nouveau résident est très sous-estimée avec les usages de l'eau souvent excessif par la montée en gamme des infrastructures (wellness, centre aquatique, piscine, spa). Cite l'étude impacts sur les impacts du projet. La gestion de l'évacuation des eaux usées n'est pas précisée, ne pourra pas transiter par la résidence des CIMES BLANCHES. gestion par pompe de relevage avec tous les inconvénients techniques que le volume de traitement va engendrer. Cite avis favorable du rapport de Madame BOURCET, commissaire enquêtrice avec de très sérieuses réserves concernant les ressources en eau potable, en ruissellement et la biodiversité. Ressources en eau potable. Pas d'études sérieuses. Pénuries d'eau au cours de saisons hivernales sur la seule base de l'existant. Ruissellement, à l'origine de nombreuses catastrophes en montagne. des orages ont inondé les cages d'ascenseur de la résidence des Cimes blanches à plusieurs reprises. Les sols imperméabilisés par la construction envisagée de l'Ecrin Blanc ne viendront qu'accentuer ces désordres et calamités. Biodiversité. Aucune réponse sérieuse n'est apportée. Dans une démocratie comment ne pas respecter la vox populi. Projet en totale contradiction avec toutes les orientations écologiques et sociétales actuelles, convention citoyenne sur le climat. Chauffage au fioul aberrant. Projet qui va déstabiliser l'économie locale en rajoutant une multitude de lits à remplir alors que la demande locative actuelle représente à peine la moitié des offres, les prix des locations ne pourra que diminuer.</p>
@82	Pierre BUHET	<i>cf @81</i>
@83	Pierre BUHET	<i>cf @81</i>
@84	Ivan Martin Propriétaire à la Rosière	Les derniers projets ont détruit le côté pittoresque et familial de la station. Bétonnage en cours et à venir, toujours l'appât du gain avec des logements 5* Fera fuir la clientèle modeste qui vient depuis toujours.
E85	Olivier Le Gall Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet de l'Ecrin Blanc. Propriétaire d'un appartement dans la Résidence des Cîmes Blanches (dans le bâtiment Flocon qui sera à moins de 10 mètre des bâtiments de l'Ecrin Blanc). Projet qui détruira forêt, faune très riche (tétralyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.), construction sept niveaux et ne respectant nullement l'architecture locale. Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risques d'éboulements. Gros préjudice (trouble de jouissance) pour ces propriétaires, riverains du projet. Pollution accrue. Poumon vert filtrant le CO2 que générera le Club Med, la forêt actuelle est un barrage contre la pollution. Sa disparition et la construction de l'Ecrin blanc doubleront cette pollution. Des centaines de tonnes de CO2 seront alors crachées vers le quartier des Eucherts. Problème déversement eaux de ruissellement. Faible taux de remplissage des lits.
@86	Frédéric Advent Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Projet au détriment de l'environnement et de la notoriété de la station, familiale avec encore des forêts et une faune à protéger, et qui seront détruits Nuisances sonores pendant les travaux et après les travaux. Perte d'esthétisme par rapports aux autres résidences. Risques de pollutions chimiques. Interroge sur : Le traitement et recyclage des déchets : Comment va se faire le nettoyage des déchets laissés lors des travaux ? Club Med : pleins de débris apparaissent suite à la fonte des neiges. Comment va se faire l'évacuation des eaux usées ? capacité de la station d'épuration ? Où ses canalisations vont être faites ? comment va se faire le stockage et recyclage des déchets des futurs usagers et où ? 1000 lits supplémentaires avec l'Ecrin Blanc d'Odalys : est-ce que la ville est capable de supporter 1000 personnes supplémentaires ? gérer la propreté des lieux ? futures dégradations et nuisances sonores exercées par les vacanciers ? police municipale présente nuit et jour ? crainte pour la sécurité des gens et des locaux. comment la municipalité va gérer l'accessibilité des activités au sein de la station ? aux courses ? Le petit supermarché local ne sera pas capable de gérer 1000 personnes en plus. La surpopulation de la station va engendrer également une modification du type de vacanciers qui y viendront. Circulation routière en vallée et en station lors des périodes estivales : comment gérer afflux

		supplémentaire de voiture ? Et le stationnement en station ? passage des chasse-neiges et l'accès à la station lors de grosses chutes de neige, de verglas ? sécurité routière ? Les zones compensatoires au défrichement : Où vont-ils être situés ? Défrichement de 1,5 hectares de forêt : peut-on nous assurer qu'il ne va pas y avoir de conséquences au niveau avalanches ? Lors de fortes tempêtes ? Cet été, déjà pu constater des dégâts dus aux premières érosions sur la route du golf entre les Cîmes Blanches et le projet en cours d'achèvement du Club Med. Les différents aménagements qui ont été réalisés par le Club Med ont fortement modifié les écoulements naturels des eaux de pluie. Et le projet d'Odalis va accentuer l'écoulement des eaux de pluies. Toutes les constructions en contrebas seront alors sujettes à des inondations fréquentes. Joint un document avec de nombreuses photographies illustrant les risques d'érosion au-dessus des Cîmes Blanches, notamment suite à la construction du Club Med
@87	Bernard FUCHS	<i>Cf E60 E61</i> SCOT Tarentaise et Urbanisation démesurée dans un contexte de baisse de fréquentation du ski français Le SCOT Tarentaise prévoit la possibilité de construction de 32000m2 de SDP touristique pour la période 2018-2033. A eux seuls, les deux projets en cours (Club Med) et à venir (Ecrin Blanc) devraient consommer le « crédit » de 32000m2 à 13 ans de l'échéance du SCOT. pas tenu compte du cumul avec les nombreuses résidences récemment construites ou en cours de construction. immeubles peu esthétiques. Projet va se coller à seulement 15 mètres des bâtis existants très bien intégrés dans le paysage de chalets en pierre et lauzes. le nombre de lits froids n'est pas en baisse à la Rosière
@88	Damien BREDOIRE Propriétaire à la Rosière	Station familiale mais depuis quelques années beaucoup de travaux avec des résidences sortent de terre. La station va perdre son âme de station familiale. beaucoup trop de monde dans la station, sur les pistes et les remontées mécaniques. Désastre écologique, destruction des habitations de la faune locale.
@89	Estelle BEAUMONT	Opposition, masse bétonnée qui défigure l'environnement. il aurait été judicieux de mettre toutes les parcelles en zone N au PLU. Préserver le charme et l'authenticité de la station
@90	Olivier ETHEVE	Station familiale, village savoyard, sans gros bâtiment, nombreux chalets construits de pierres et de bois. Ne pas avoir à faire 1h d'attente aux remontées mécaniques, domaine skiable fort agréable. Risque fortement d'être plus que dégradé. Non au bétonnage. Ne pas devenir "une station BUSINESS "
@91	Carine Paquet Huysmans	Opposée au projet. La forêt protège le village du vent et des ruissellements. Et elle abrite toutes sortes d'espèces intéressantes. Aucun sens de déboiser. Si replantation, il faudra 40 ans pour recréer cet éco-système. Aucune étude géologique sérieuse. La forêt protège de la pollution engendrée par le Club Med. Fréquentes pannes d'eau à La Rosière et toutes ces nouvelles constructions ne vont pas améliorer la situation. Horreur architecturale. parking de 280 voitures alors que prône les déplacements en train. chaudières à fuel bientôt interdites. Nombreux lits froids à La Rosière. Les pistes ne sont pas faites pour accueillir autant de monde.
@92	Francis DEMOLLIEN	Opposition à ce projet. aux Eucherts, de plus en plus d'immeubles qui empiètent sur la forêt. laisser à La Rosière son charme, son caractère familial et convivial.
@93	Martine CHARBONNIER	Opposée au projet de construction de L'Ecrin Blanc. Destruction forêt, riche en biodiversité : arbres, faune et flore. véritable poumon d'oxygène. Forêt, en hiver vierge de tout passage de véhicules, accessible seulement en raquettes ou à pieds. Projet de construction qui ne respecte plus le style montagnard, barres d'immeubles, de 7 étages. La Rosière, station familiale. Avec un développement aussi agressif de constructions monumentales. Tarif beaucoup trop élevé pour un domaine skiable qui n'est pas à la hauteur des grandes stations et qui ne sera jamais à la hauteur des grandes stations. Trop de files d'attente aux télésièges. Domaine skiable qui n'est pas toujours ouvert en totalité France-Italie suite aux

		évènements climatiques. Problèmes d'eau potable. Risques inondations suite à l'artificialisation des sols.
@94	Serge Fautré	Projet qui favorise les intérêts à court terme de la Commune et du promoteur. Ne répond pas aux défis à long terme, défis liés au développement durable. La Rosière a la chance d'être située à une altitude qui va la rendre chaque année plus attrayante. C'est l'occasion de développer une offre de grande qualité, surtout aux Eucherts qui constituent la meilleure localisation de la station. Un concept de "village" serait mieux adapté. Le bardage en bois des façades ne suffit pas pour transformer un mammoth en lieu de charme. Contre système de chauffage au fioul. L'utilisation d'une chaudière à pellets devrait s'imposer. L'argument de l'utilisation du bus est une blague.
E95	Marius Ansermin Propriétaire à la Rosière Résidence des Bouquetins	Opposition au projet. Sécurité de la zone et ses habitants. Glissements de terrain récents. Depuis réalisation du projet Club Med, fragilisation des sols, source tarie. Impact Ecrin Blanc, suppression végétation qui stabilise les sols. Destruction forêt, nature, faune, flore. Economiquement, nombre de lits suffisants. Avec la construction de grands complexes, risque de se retrouver dans quelques années avec des ruines à prendre en charge par la collectivité.
E96	Jacques et Geneviève BINET Propriétaires à la Rosière – Cîmes Blanches	Opposés au projet. N'ont jamais été associés au projet. Pollution-érosion-vent violent : rôle de la forêt pour le maintien des terres, contre l'érosion, et les vents violents. Non mentionné dans le rapport de la DDT sur le défrichement. Forêt rôle de filtre de la pollution générée par les véhicules montant au Club med. Absence de prise en compte du réchauffement climatique : pollution générée par les véhicules, le chauffage au fioul. Nuisances cumulées Club Med et Ecrin Blanc. Insuffisance de la ressource en eau. Evacuation des eaux pluviales et usées : explications pas convaincantes sur l'évacuation des eaux pluviales par une canalisation déviée vers l'Ouest ; une partie des eaux devra être pompée vers un bassin de rétention. Pas de réponse sur remplacement de l'actuel fossé qui traverse du nord au sud. Risques de coulées d'eau et de boue. Volumes d'eaux usées cumulées Club med et ecrin Blanc à prendre en compte, avec pompe de relevage pour ce dernier. Doute sur capacité station d'épuration. Promiscuité et vis-à-vis insupportables : projet à 15m des façades d'un des chalets des Cîmes Blanches. Refus du groupe Duval de reculer significativement ses bâtiments au niveau du chalet F. risques que les futurs occupants utilisent leurs escaliers et ascenseurs. Le chemin piéton mis en place par la Mairie était impraticable cet hiver par temps de neige. Décalage complet avec la nature de la station. Taux de remplissage moyen en hiver ne dépasse pas 50%. Risques pour la sécurité des vacanciers : Question sur maison médicale, centre hospitalier de Bourg Saint Maurice, police pompier gendarmerie doivent monter de Bourg saint Maurice.
E97	Julien DISTEXHE	Indigné du résultat « positif » de l'enquête publique sur le PLU. A l'impression que tous les arguments envoyés précédemment à cette enquête n'ont pas été pris en compte de manière correcte et professionnelle. Total décalage avec la convention citoyenne sur le climat. Réitère donc ses griefs à l'encontre de ce projet. Destruction de la forêt (sa flore et sa faune : tétras lyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) pour laisser place à un bâtiment "bétonné" allant jusqu'à sept niveaux et ne respectant nullement l'architecture locale. Projet qui ne respecte nullement le "Plan biodiversité". Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Risques d'éboulements. Aucune étude géotechnique sérieuse. Doutes sur déversement des eaux de ruissellement, aucune étude sérieuse sur l'écoulement de ces eaux pluviales. Eaux usées, des doutes sur la dimension des canalisations et sur les capacités de traitement de cette station, de nouveau aucune étude. Risque de responsabilité pénale et civile du maire.
E98	Régis Lechapt	Etonnant que sur le PLU la commissaire enquêtrice donne un avis favorable au passage en zone constructible alors que justement elle émet des réserves sur les points essentiels et majeurs. Destruction d'une forêt (malgré le plan biodiversité) précieuse en haute altitude, en échange de bla-bla-bla (2 arbres pour 1, comptés par qui et réimplantés où ?). Pollution

		accrue et gestion des eaux incertaine, aussi bien pour les apports en eau potable que pour l'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement. Déstabilisation de l'offre d'hébergement sur la station, alors que le taux de remplissage moyen est déjà proche de 50 % en saison hivernale. Projet architectural type «cage à lapin», pour satisfaire un retour sur investissement sur 7 ou 8 ans, avec chauffage au fuel. Forme d'habitat concentré qui ne peut plus être recommandé dans les conditions sanitaires actuelles et futures.
E99	Famille Thierry Chartier Propriétaire à la Rosière	Contre le projet Ecrin Blanc. Le club Méditerranée est une structure touristique majeure qui "pourrait" ouvrir lors de l'hiver 2020/21 selon l'évolution de la pandémie. La saturation de la station et ses conséquences quant au taux de remplissage des lits déjà existants n'ont pas encore été vu dans la réalité. Impact environnemental et qualité de vie. Mais Club Med bâti sur un ancien aérodrome, donc dans une zone où la nature n'avait pas repris ses droits. A l'inverse le Projet Ecrin Blanc va s'établir dans le périmètre d'une forêt de plus de 70 ans d'âge et dont la disparition constituera une perte majeure pour la qualité de vie sur la commune. a 1850m d'altitude, un arbre mettra plusieurs dizaines d'années pour atteindre sa maturité. Projet qui fera basculer La Rosière de station familiale à "usine à Ski". évolution dans les commentaires sur internet à propose de notre station (Ex Trip Advisor 50% des avis clients 2019 sont désormais défavorable).
E100	Jean-Paul Martine Charbonnier	<i>Cf @93</i> Opposition au projet et destruction forêt
@101	Séverine Gekas	Projet en décalage avec la convention citoyenne sur le climat. - Projet ne respectant pas le Plan biodiversité. - Projet qui détruira une forêt, sa faune très riche (tétrasyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) pour laisser place à un bâtiment hideux allant jusqu'à sept niveaux et ne respectant nullement l'architecture locale. - Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risques d'éboulements. Aucune étude géotechnique sérieuse n'a été menée. - Gros préjudice (trouble de jouissance) pour ces propriétaires, riverains du projet. - Pollution accrue. Poumon vert filtrant le CO2 que générera le Club Med, la forêt actuelle est un barrage contre la pollution. Sa disparition et la construction de l'Ecrin blanc doubleront cette pollution. Des centaines de tonnes de CO2 seront alors crachées vers le quartier des Eucherts. - Des insuffisances en eau potable très incertaines – Déversement des eaux de ruissellement? Risques de nouvelles inondations et coulées de boue, dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse sur l'écoulement de ces eaux pluviales. - Inquiétude également pour les eaux usées. Le conseil syndical des Cimes Blanches n'ayant pas autorisé le promoteur à transiter par son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. Doutes sur la dimension des canalisations et sur les capacités de traitement de la station d'épuration. - Chauffage au fioul. - Question quant aux réels investisseurs de cette résidence. Toujours lors de la présentation du projet, le directeur régional du groupe Duval a expliqué que l'une de ses filiales (la SCCV La Rosière-Montvalezan) construirait l'édifice, que son autre filiale, Odalys, la gérerait mais que les murs seraient vendus à des investisseurs. Comme ce fut le cas avec le Club Méditerranée, peut-on avoir le nom de ces investisseurs? - déstabilisation de l'économie locale du tourisme, taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%. Connaissant la politique agressive d'Odalys, ce sont tous les hébergeurs locaux qui seront menacés.
@102	Claudie DE CLERCQ Propriétaire à la Rosière	Station à climat familial. Protéger la nature. Et pas l'intérêt financier. Le Club Med est déjà de trop .....
@103	Renaud Laurent	S'oppose à cette construction. Contre déforestation Stop au béton inutile .

E104	Jacques et Geneviève BINET  Propriétaires à la Rosière – Cîmes Blanches	Cf E96
@105	Paul Beraud	Habitué de la Rosière hiver comme été, empruntent chemins l'hiver, en raquettes, croisant un traineau avec ses chiens évoluant là, en été, pour se rendre aux roches noires via le golf. Consternation à la vue de cette urbanisation massive à proximité du golf. Atteinte environnementale, à la biodiversité: destruction totale d'une zone boisée naturelle de 15.000m2 non justifiée. Forêt maintient les terres, protège les sols de l'érosion et absorbe le CO2. L'arrivée de nouveaux résidents (930 lits) va conduire à une aggravation de la pollution de l'air, flux automobiles nouveaux. Projet disproportionné et va se cumuler, en terme de nuisances avec celui du Club Med. Atteinte aux paysages : l'espace boisé actuel est un élément majeur esthétique de la station de la Rosière. va défigurer l'ensemble de ce paysage montagnard naturel. Pas tenu compte du cumul avec les nombreuses résidences récemment construites ou en cours de construction.
E106	Kirk McIntosh	Projet en décalage avec la convention citoyenne sur le climat. - Projet ne respectant pas le Plan biodiversité. - Projet qui détruira une forêt, sa faune très riche (tétralyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) pour laisser place à un bâtiment hideux allant jusqu'à sept niveaux et ne respectant nullement l'architecture locale. - Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risques d'éboulements. Aucune étude géotechnique sérieuse n'a été menée. - Gros préjudice (trouble de jouissance) pour ces propriétaires, riverains du projet. - Pollution accrue. Poumon vert filtrant le CO2 que générera le Club Med, la forêt actuelle est un barrage contre la pollution. Sa disparition et la construction de l'Ecrin Blanc doubleront cette pollution. Des centaines de tonnes de CO2 seront alors crachées vers le quartier des Eucherts. - Des insuffisances en eau potable très incertaines – Déversement des eaux de ruissellement? Risques de nouvelles inondations et coulées de boue, dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse sur l'écoulement de ces eaux pluviales. - Inquiétude également pour les eaux usées. Le conseil syndical des Cîmes Blanches n'ayant pas autorisé le promoteur à transiter par son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. Doutes sur la dimension des canalisations et sur les capacités de traitement de la station d'épuration. - Chauffage au fioul. - Question quant aux réels investisseurs de cette résidence. Toujours lors de la présentation du projet, le directeur régional du groupe Duval a expliqué que l'une de ses filiales (la SCCV La Rosière-Montvalezan) construirait l'édifice, que son autre filiale, Odalys, la gérerait mais que les murs seraient vendus à des investisseurs. Comme ce fut le cas avec le Club Méditerranée, peut-on avoir le nom de ces investisseurs? - déstabilisation de l'économie locale du tourisme, taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%. Connaissant la politique agressive d'Odalys, ce sont tous les hébergeurs locaux qui seront menacés.
@107	Olivier Boonen	Le 28 juillet 2019 un orage violent a provoqué des inondations et coulées de boue, notamment dans la résidence Le Miravidi située en aval de la remontée mécanique des Eucherts. Le défrichage de la forêt surplombant les Eucherts va accélérer l'érosion des sols et supprimer un espace naturel qui absorbe une partie des pluies violentes. Quel impact sur le domaine skiable du San Bernardo du gigantesque complexe du Club Med (1000 lits supplémentaires), qui ouvre officiellement mi-décembre 2020 ? pression accrue sur les remontées mécaniques et sur les restaurants d'altitude qui risquent de détourner à jamais de La Rosière/Les Eucherts les habitués qu'ils soient propriétaires ou locataires.
E108	Wilbert et Marie-José Buitier	Village typique où le ski est pratiqué à petite échelle avec une ambiance familiale et sur un terrain boisé, immeubles relativement petits et bas, en style savoyard. Contre l'Ecrin Blanc, bâtiment en béton, ne respectant pas l'architecture locale. Destruction forêt unique, faune

	Propriétaires à la Rosière Cimes Blanches	très riche (tétrasyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) à 1900m. Contraire au plan biodiversité Remplacer les arbres abattus dans un autre lieu n'est pas une excuse. Ils mettront des dizaines d'années pour pousser et à 1 900 mètres cette belle forêt sera remplacée par du béton. La forêt filtre le CO2. Déjà un surplus de lits touristiques à la Rosière. Le taux de remplissage moyen des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%. Impact pour les propriétaires des Cimes Blanches, et notamment pour les riverains directs, situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Risques d'éboulements. Déversement des eaux de ruissellement, risques de nouvelles inondations et coulées de boue. aucune étude géotechnique sérieuse. Pourquoi créer 250 places de parking, si, comme il est dit dans les conclusions de l'enquête publique sur la modification du PLU, la plupart des touristes viendront en train ou en autobus? Assez d'eau potable?
E109	Régis Lechapt	<i>Cf E98</i>
E110	Régis Lechapt	<i>Cf E98</i>
E111	Viviane Laforge	Charme et authenticité de la station. a signé la pétition demandant de retirer ce projet de destruction de la forêt. nombreux risques: écologique, de santé publique, de catastrophes naturelles etc... coefficient de remplissage des logements touristiques exceptionnellement faible. La Rosière va devenir un village à moitié fantôme (commerces en partie fermés), perdant son charme actuel.
@112	Fanny Sablayrolles	Stop au massacre ; pour un environnement raisonné et raisonnable. Hyatt ne peut rester par perte de chiffre ; club med aura détruit 14000 m2 pour à l'heure actuelle un démarrage incertain. Trop grand et trop vite.
@113	Virginie	Stop aux nouvelles constructions, La Rosière se dénature
E114	Roselyne et Jacques PLARD	Vacanciers habituels de La Rosière, station calme, authenticité, forêts. Mais qui perd de son charme. désastre écologique. Destruction de l'unique forêt dominant le quartier des Eucherts. Trop c'est trop. bétonnage complet de tout un pan de montagne. risques pour les habitants des chalets riverains. Cet été et l'été dernier, coulées d'eau et de boue dans certains chalets et dans les parkings. Du quartier Jusqu'au parking municipal des Euchert qui a été inondé. Forêt absorbe l'eau pluviale et préserve le sol de l'érosion laissera place à une dalle de béton surmontée d'un immeuble très haut, sans aucun charme, ayant plus sa place en banlieue de ville que sur un site privilégié, en montagne. Question sur l'évacuation des eaux pluviales et pour les eaux usées. Risque de submerger la station d'épuration de Bourg-Saint-Maurice. pollution générée par les centaines de voitures, autocars et camions qui fréquenteront ces deux établissements. Et chaudières à fioul. faune très riche : beaucoup d'oiseaux dont tétras-lyre. Station à moitié vide l'été et où l'hiver, même en haute saison on ne fait jamais le plein.
@115	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cimes Blanches	Opposition au projet. La « DSP » avait été signée entre la Commune de Montvalezan et le Domaine skiable de La Rosière. En échange de la construction des nouveaux télésièges du Mont Valaisan, la commune s'engageait à créer 1 500 lits chauds nouveaux. engagement largement dépassé aujourd'hui puisque depuis cet engagement (avant 2017) avec le Grivola, l'Alparena, l'Alpen Lodge, le Club Med, les immeubles du centre station en construction ou en prévisions et sans l'Ecrin Blanc d'Odalys, ce sont plus de 3 000 lits qui vont voir le jour. est-ce bien utile ? Défrichage de 17 000m2 de forêt, qui abrite oiseaux écureuils lièvres blancs. Ensemble de béton inesthétique digne d'une barre d'immeuble de banlieue. Avec la voirie du Club Med, et le projet Ecrin Blanc d'Odalys (plus de 15 000 m2 détruits sur un terrain de 17 000 m2) le défrichage est estimé à 4,12% de la surface boisée du secteur « Station », entre 1 700 et 2 000 mètres. Chantier Club Med : a laissé l'environnement du chantier dans un état scandaleux. énorme préjudice esthétique, environnemental et financier pour les riverains. Risques de coulées d'eau et de boue. Forêt absorbe les eaux de ruissellement. Risques glissements de terrain. En cas d'accident la commune en portera toute la responsabilité. Pollution atmosphérique. Avec le Club Med, une nouvelle route est ouverte l'hiver à la circulation. Cette petite forêt pourrait absorber

		une partie de l'oxyde de carbone produit par les véhicules motorisés qui fréquenteront cette voie. Si les vacanciers sont acheminés majoritairement par cars alors pourquoi 225 places de parking. Ou seront stockés les 46 000m3 de remblai. Subiront un sérieux préjudice financier, leur appartement étant situé à moins de 15,00m du mur de la piscine d'Odalys. Leur appartement est estimé un montant inférieur de 40% au prix d'achat. Leur gestionnaire, CGH, risque de ne pas pouvoir continuer à le louer compte tenu de l'environnement des travaux durant au moins deux ans. beaucoup de questions sur un éventuel dédommagement pour absence de revenus locatifs et trouble de jouissance.
@116	Jérôme Lardon	La station de la Rosière doit garder son côté familiale et à taille humaine. Stop au bétonnage
@117	Sophie	Projet qui va défigurer la montagne, et enlever tout ce qui fait le charme de cette station.
E118	Marie-Françoise Delebecque Propriétaire à la Rosière Cimes Blanches	Station avec authenticité, esprit familial, large place à la nature. La forêt est le poumon de cet environnement. Destruction de la forêt et la protection visuelle et sonore du quartier des Eucherts. Catastrophe écologique :- abattage d'arbres, même s'il est prévu de replanter, cela ne remplacera pas ces arbres centenaires voire millénaires.- disparition de la faune et de la flore dans cet espace.- infrastructure insuffisante : passage incessant de véhicules pour accéder à cet hôtel, chasser-croiser infernal les jours de départ et d'arrivée, gaz d'échappement. si clientèle venant en bus pourquoi la construction d'un parking de près de 250 places - construction permanente de résidences de tourisme et d'hôtels, que ce soit aux Eucherts ou dans le centre de la station. il reste suffisamment de lits froids en saison haute pour satisfaire cette demande, voire les propriétaires en attente de location. Les vacanciers à la recherche de calme et de pureté fuiront cette station. en hiver, les queues interminables aux remontées mécaniques décourageront plus d'un touriste qui iront voir ailleurs
@119	Sophie Mathieu	La Rosière doit rester une station familiale et non devenir une usine à ski. arrêter les constructions et laisser en place le peu de forêt qu'il reste
@120	Laura BAAZIZ	Laissez nos montagnes être préservées. Il y a assez de constructions qui envahissent cet espace naturel
@121	Jolanta RAINAUT BUCHOWSKA	Station de la Rosière , charme taille "familiale" avec le bon voisinage de la station italienne de la Tuile, l'hiver comme l'été. Les sur-constructions "en terrasse" vont dégrader l'environnement typique pour l'altitude, à la lisière de la forêt. Nous allons encore subir cette année l'inauguration du grand ensemble du Club Med construit au dessus de l'emplacement prévu pour l'Ecrin Blanc qui s'ajouterait juste au dessus des Cimes Blanches. sur-bétonnage de l'environnement. Le développement durable ne consiste pas à construire à tout va et laisser ensuite les bâtiments inoccupés toute la saison d'été. La station à la montagne doit être vivante et attirer les vacanciers pour leur grand bien surtout en été. Aujourd'hui le phénomène "des volets fermés" réapparaît avec la frénésie de la construction. Une station à la montagne ne se réduit pas à une saison de ski et la rentabilité des investisseurs et faux gestionnaires de la vie locale.
E122	Xavier Petit Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	La Rosière station familiale à échelle humaine et paysage montagnard. Projet à 15 mètres de sa propriété. Défrichement massif. Risques de pollution de l'air et de l'eau, trafic routier. La Rosière station sacrifiée. Groupe DUVAL détenu à 12% par des chinois, quelles retombées financières pour la France ? quasi-totalité des constructions réalisées par des travailleurs étrangers. Pollution du site du Club Med mise à jour avec la fonte des neiges.
E123	Juliette Buiter	Station familiale, calme et authenticité. Le Club Méditerranée est horrible. Projet l'Ecrin Blanc est encore plus massif et plus laid. Destruction forêt, dernier rempart contre la pollution, véhicules qui se rendront au Club Med.
E124	Lars Buiter	cf E123

@125	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
@126	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
E127	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
@128	Philippe Potin	Défrichement : Destruction de l'habitat forestier, problèmes sanitaires et environnementaux (eaux pluviales et usées). Disparition des lieux de promenade de cette forêt, de la faune sauvage et téttras lyre qui a une zone d'hivernage à proximité. S'orienter vers d'autres plus écologiques et à taille humaine. Et crise sanitaire due au coronavirus, risque que différents programmes déjà lancés auront du mal à survivre, et de nous retrouver dans une zone bétonnée laissée à l'abandon
E129	Philippe Potin	<i>Cf @128</i>
E130	Estelle et François Rouffiac Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<p>Projet de construction gigantesque et démesuré jusqu'à sept niveaux comprenant: 69 chambres d'hôtel + une résidence de tourisme de 120 appartements ,+ des logements saisonniers de 40 appartements,+ commerces + un énorme parking de 215 places. défrichement de plus 15 ha de forêt et générera le déblaiement de plus 25000 m3 de terre dans un secteur concerné par des risques de mouvements de terrain. Le Préfet de Savoie s'inquiète de la gestion de l'important volume de déblais qui "apparaît en l'état insuffisamment définie". (Décision du 20 juin 2018). Artificialisation des sols; étalement urbain et grignotage systématique des terres. destruction de la flore, d'habitats naturels et de corridors écologiques. projet qui vient s'ajouter à la construction du pharaonique Club Med en amont.</p> <p>Localisation du projet l'Ecrin Blanc : au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF Type II)* à 300 m en amont du site Natura 2000,* à 400 m en amont de zones humides inventoriées,* en périphérie du périmètre du Parc National de la Vanoise* dans un secteur concerné pas le plan de prévention des risques naturels (PPRn) au titre du risque de mouvements de terrain à l'aval. défrichement d'une forêt et destruction permanente et irréversible d'un espace naturel exceptionnel. La Commune de Montvalezan, qui fait partie de l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), s'est engagée à mettre "l'environnement et l'espace au centre des préoccupations locales" afin de faire de la Tarentaise "un pays de qualité environnementale". Ce projet est donc en total contradiction avec ces objectifs qui, comme le préconise l'APTV, "passent par une politique d'aménagement équilibrée et respectueuse qui prend en compte les caractéristiques de la montagne" (voir pièce jointe: Mémento Patrimoine Naturel de la Tarentaise Vanoise de l'APTV).</p> <p>Ressources en eau insuffisantes : projet qui accroît les problèmes de capacités d'approvisionnement en eau, qui s'est déjà révélé insuffisant à certaines périodes. besoins croissants en eau résultant de:- l'augmentation exponentielle de nouvelles résidences dans cette zone dont le nouveau L'Alpen Lodge MGM , l'hotel Alperena, l'hotel Hyatt Cebtric La Rosière, et surtout le gigantesque complexe du Club Med. - l'utilisation toujours plus</p>

importante de la neige de culture. le Préfet de Savoie fait part de ses doutes quant à l'inadéquation entre les besoins générés par ce nouveau projet et les ressources disponibles en eau potable à l'état futur. l'impact potentiel sur les eaux souterraines mérite d'être évalué avant de construire. également l'avis de la commissaire enquêtrice, Hélène Bourcet, qui a émis plusieurs réserves importantes dont une relative aux capacités en approvisionnement en eau. Elle reconnaît qu'aucun élément n'a été apporté au dossier pour démontrer les capacités en approvisionnement en eau potable et demande des informations claires et précises sur l'évaluation des besoins en eau.

instabilité des sols et déstabilisation des cours d'eau : problématique de la gestion des eaux de ruissellement. Les deux cours d'eau le Nant Cruet et la Devanchaz ont été déstabilisés par les rejets d'eaux pluviales liés à l'urbanisation de la station. Lors de violents orages l'été 2019, les résidences des Eucherts ont été victimes de coulées de boues et d'eau qui ont inondé plusieurs parkings et résidences. Impact du défrichage et des travaux de construction du Club Med. La gestion des eaux pluviales sur le secteur des Eucherts n'a pas été intégré dans l'étude d'impact. Dans sa réponse à l'avis de la MRAE en mars 2020, le Groupe Duval/Cabinet MDP Consulting reconnaît que la gestion des écoulements des eaux est un problème majeur et que des solutions envisagées jusqu'à présent ont dû être écartées ou ont été rejetées par la Police des Eaux. Ils reconnaissent aussi que "les éléments issus de l'étude générale sur la station ont montré l'impossibilité de dévier l'écoulement vers l'Est en direction de la Grenouillère des Eucherts, ce secteur étant saturé lors des forts épisodes pluvieux." Alors ils émettent l'hypothèse qu'il "serait possible de réaliser un aménagement permettant de dévier l'écoulement vers l'ouest de la résidence" avec notamment deux rejets dans la forêt. Cependant, ils reconnaissent que "le comportement des écoulements dans la forêt n'est pas prévisible dans l'état actuel" et que le "plus probable est une infiltration prépondérante pour les crues moyennes". Et qu'en est-il des crues fortes et exceptionnelles ? En résumé, ils reconnaissent que la réalisation du projet immobilier L'Ecrin Blanc constituerait "un élément perturbateur de l'hydrologie de surface". MDP/le Groupe Duval admettent que le comportement des écoulements est imprévisible, que la gestion des écoulements des eaux pluviales est extrêmement délicate et comporte des risques de débordements et de déstabilisation de la zone. C'est une approche irresponsable et criminelle de construire sans maîtriser l'écoulement des eaux pluviales dans tous les cas de figure, y compris en cas de violentes précipitations et fortes crues. Problème à prendre très au sérieux. dangereux de défricher et déstabiliser ces sols qui se trouvent dans un secteur concerné par le plan de prévention des risques naturels (PPRn) au titre du risque de mouvements de terrain. Pouvoir, en cas de glissements de terrain ou coulées de boue, poursuivre tout élu qui aura autorisé ce défrichage sans qu'il puisse être reproché aux riverains de ne pas avoir tiré la sonnette d'alarme avant la construction du projet.

Conséquences irréversibles sur la biodiversité et espèces protégées La MRAE note que: "ces habitats sont le refuge d'une biodiversité variée, particulièrement en ce qui concerne l'avifaune. Neuf espèces d'oiseaux avec des enjeux de conservation forts ont été relevées sur le périmètre d'inventaire, dont le Tétraz Lyre qui présente des enjeux de conservation très forts et dont la présence (zone d'hivernage) est avérée sur l'emprise du projet". Elle ajoute également : "Citons en complément la présence du Lièvre Variable, espèce sur liste rouge en Rhône-Alpes, observée lors de l'inventaire. la préservation de "ce site riche et remarquable" abritant des espèces nicheuses d'avifaune, devrait toujours être la priorité de la commune et de la région. Effet cumulé avec Club Med à évaluer. L'APTV note que " l'érosion de la biodiversité en France touche l'ensemble des espèces végétales et animales sauvages, quel que soit leur statut. Le classement d'espèces sur une liste de protection est une garantie nécessaire mais souvent insuffisante ; leur survie dépend principalement du maintien de leur milieu de vie." L'avis de la MRAE ainsi que la liste rouge nationale des espèces menacées doivent servir d'éléments objectifs afin d'identifier les dangers d'un projet et guider tous les acteurs à agir pour limiter la disparition des espèces. Inacceptable qu'en 2020 quelques élus choisissent d'ignorer la liste rouge nationale des espèces

		<p>menacées au profit d'un groupe privé et cela malgré l'opposition de riverains et de nombreuses associations locales. Tout acteur et/ou élu(e) honnête ne devrait pas autoriser le défrichage et la construction de la Résidence L'Ecrin Blanc qui entraînera la destruction permanente et irréversible de ces habitats naturels et accélérera la disparition d'espèces rares et menacées.</p> <p>La qualité de l'air et la santé des riverains : Dans son avis du 24 octobre 2019, la MRAE a demandé des éléments supplémentaires car elle est juge que "les impacts du projet sur la qualité de l'air sont très peu étudiés. Aucun élément n'est fourni sur l'impact des flux de véhicules, générés par le projet pour l'accès au site, sur la qualité de l'air, alors que ceux-ci se cumulent avec la circulation liée au projet du « Club Med », en particulier, lors des jours d'arrivée et de départ. Elle ne précise pas non plus les volumes d'émissions CO2 du chantier, en particulier les flux liés à l'évacuation des déblais excédentaires [de 40000m3] prévue sur une aire de stockage". La réponse de Groupe Duval démontre une mauvaise connaissance de la station et des problèmes de flux de véhicules et stationnement en ville rencontrés ces dernières années. l'impact des flux générés par le trafic ne sont pas pris au sérieux. Le Groupe Duval reconnaît que cela doit "faire l'objet d'une étude spécifique qui effectivement n'est pas prévue dans ce projet" et admet qu' "il est cependant admis qu'il y aura une augmentation du trafic en période saisonnière". Seule assurance de leur part: le "projet est conçu pour que la voiture soit « oubliée » le temps du séjour"! C'est absolument FAUX: la Rosière n'est pas Zermatt! Les milliers de personnes de l'Ecrin Blanc viendront en grande majorité en voiture et circuleront en voiture. C'est pour cela qu'un énorme parking souterrain a été inclus dans les plans du projet, tout est fait pour favoriser l'accès en voiture. Augmentation significative du trafic et des émissions de CO2. Mode de chauffage et de production de l'eau chaude : chaudière au fioul pour la résidence touristique, et deux chaudières au fioul pour les logements saisonniers. la MRAE note que "le fioul domestique est un émetteur de polluants notoire avec production de CO2, de particules fines, de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), de SO2, ainsi que dioxines et furanes. L'impact de ces émissions n'est pas du tout abordé, quant à leurs effets sur la dégradation de la qualité de l'air du site. L'autorité environnementale recommande de rechercher des solutions alternatives pour l'emploi du fioul. Le Groupe Duval ignore ce point et ne répond pas. Le chauffage au fioul dans des nouveaux bâtiments ne devrait jamais être accepté</p>
@131	Estelle Rouffiac Propriétaire à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf E130</i>
@132	Stuart MacDonald Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	<i>Cf @36</i>
E133	Marjolein Buitier	<i>Cf E123</i>
E134	Caroline Walker Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	<p>Contre la construction de l'Ecrin Blanc et le défrichage de la forêt d'Eucherts. massacre écologique. non-respect du Plan Biodiversité . détruire une forêt à la faune très riche (tétralyre, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) pour faire place à un énorme bâtiment. Dangereux pour les habitants des Cîmes Blanches situé à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risque de glissements de terrain. Aucune étude géotechnique sérieuse. - Augmentation de la pollution- question sur eau de ruissellement, risques de nouvelles inondations et coulées de boue dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse. Préoccupation également pour les eaux usées. Cîmes Blanches n'a pas autorisé le promoteur à traverser son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. Des doutes sur la taille des canalisations et les capacités de traitement de la station d'épuration.-</p>

		déstabilisation de l'économie touristique locale. Le taux de remplissage moyen des lits pendant une saison hivernale dépasse à peine 50%
@135	Véronique Ormezzano	Frénésie de construction sans charme, notamment aux Eucherts, ancien petit village d'alpage sacrifié pour devenir la zone "usine à ski" de La Rosiere. proportion croissante de touristes de passage, sans enracinement local, loin des habitués amoureux de La Rosiere qui sont le coeur de la clientèle de cette station, et viendront cette année malgré les restrictions Covid. C'est cette clientèle que La Rosiere devrait continuer à privilégier et à développer, avec une offre adaptée. Interrogation sur les retombées économiques, peu d'emplois locaux, et des retombées aléatoires sur les commerces. La Rosiere n'a pas besoin de nouveaux lits, elle a besoin de retrouver son âme, de préserver son patrimoine naturel et son esprit familial, tout ce qui a fait son succès depuis sa fondation en 1961.
@136	Virginie	La station doit rester familiale, c'est ce qui fait son charme et l'envie des fidèles d'y revenir. contre le projet.
@137	Nicolas Perrier	Contre a 10000000%
@138	Corine RENARD	petite station familiale. STOP, pour nos enfants et les générations futures arrêter là les constructions à gros volume.
@139	Gilles Santini	La Rosiere doit rester authentique et se démarquer des stations betons.
@140	Anne-Claire Angeli	Toute petite station familiale, extrêmement dommageable que de grands complexes s'y installent
@141	Raphaël FUGE	Projet qui va détruire la forêt et affaiblir la stabilité des sols. Risque d'éboulement. poumon au coeur de la station permet aussi de ne pas faire saturer l'air avec toutes les voitures, de plus en plus nombreuses. Impact sur la vue pour certains propriétaires riverains
@142	Ludovic Louchez	Ambiance familiale et taille humaine de la station. projet de trop, station défigurée
@143	Aurélien	Laisser la nature tranquille. Déjà horreur de Club med qui ne rapporte rien économiquement à la station. Transformation de la station en club à pollueur de montagne
@144	Stéphane Xemard	Bétonnage, destruction de la station, logiques architecturales de cites de banlieues.
@145	Sandra HUTTER	Endroit dénaturé par un énième construction. garder le charme de la petitesse. Une station a dimension humaine et non pas une manne financière
E146	JC Delebecque Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	Projet contraire au Plan Biodiversité. Défrichage de la forêt zone d'hivernage du tétras-lyre. La perte de surface de zone d'hivernage pour le tétras-lyre est d'environ 1,2 ha. D'autres éléments de la faune locale seront également menacés : oiseaux, écureuils, lièvres ... Aggravation de certains risques naturels : éboulements et coulées de boue lors des orages de plus en plus violents l'été. Aucune prise en compte sérieuse de l'évacuation des eaux pluviales ni étude supplémentaire sur le busage traversant la zone d'emprise. De même la question des eaux de ruissellement reste ouverte : où et par où se déverseront elles ? Aucune étude sérieuse. l'infrastructure paraît insuffisante : cette nouvelle construction impliquera un accroissement du passage de véhicules pour y accéder. Ceci nuira à la tranquillité de la station et à son caractère paisible et familial dans cette zone des Eucherts. détérioration des routes aggravée par les engins de construction et un trafic accru d'autocars. émissions de CO2 et impactant l'air pu. Taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%.
E147	Hervé COTTY	La commissaire enquêtrice a formellement conditionné son avis favorable de modification du PLU à la réalisation des 3 études détaillées suivantes : - Etude approfondie sur la ressource en eau potable - Etude approfondie sur les eaux de ruissellement - Etude quantitative sur la biodiversité. Ces sujets fondamentaux n'ont pas été traités dans le dossier. Attendre le résultat de ces études, qui devront être portées à la connaissance du public, avant même de se prononcer sur un éventuel permis de construire.

@148	Aurélié Renault	Projet qui ne fera que défigurer un peu plus cette superbe petite station familiale. arrêter de bétonner la Rosière. En deux ans déjà 2 structures nouvelles de montée, les pistes, les restaurants et les bars ne sont pas extensibles
@149	Eliane et Jean-Pierre Bonnefon	Atteinte à l'environnement, biodiversité, esthétique. Proximité des Cimes Blanches, préjudice financier des copropriétaires impactés. Impact sur stabilité des sols et évacuations eaux pluviales. Séisme pour l'économie locale, et les hébergeurs locaux. Massacre environnemental.
E150	Rudy Spizzo	la Rosière station de charme à échelle humaine, caractère authentique et familial. Nombreux sont ceux qui viennent à la Rosière pour profiter du clame, de la biodiversité, des paysages à couper le souffle et de la quiétude qui nous rappelle combien la nature est importante. bétonnage à outrance avec déjà le projet Club Med. nombreuses grues élevées de part et d'autre de la station. projet qui va détruire notre forêt, tuer la biodiversité, va polluer. La station est sous dimensionnée , problème d'approvisionnement en eau, en alimentation électrique. Inondation répétée sur le secteur de l'Averne. Ruiner le charme d'une station à taille humaine.
@151	Isabelle Ledru	La Rosière station calme, conviviale, pas trop grand. ballades vers le petit st bernard a pied et les petits commerces sympa. les chalets en bois sont bien plus beau. stop aux riches aux logements qui defigurent ce site
E152	Martin et Cecilia McAnallen Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Désaccord avec le projet. Défrichement forêt qui existe depuis longtemps ne nous appartient pas mais elle est destinée a nos enfants et nos petits enfants. Nous devons entendre nos jeunes comme Greta Thunberg. Effets négatifs défrichement, perte habitat pour la vie sauvage, risques d'érosion des sols et glissements de terrain, augmentation du CO2 et pollution de l'atmosphère. Contraire à la Convention des citoyens. Aucunes garanties sur la gestion de l'eau de pluie, des déchets et ressources en eau. Impact négatif pour les résidents de longue date qui vivent à proximité depuis des générations. Ne correspond pas du tout à l'architecture authentique de la station.
@153	Jimmy ROUSSEAU Propriétaire à La Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet Ecrin Blanc d'ODALYS et déboisement de la forêt au nord des Cimes Blanches. Impact visuel négatif causé au site resté vierge, qui est une nuisance considérable pour les résidents des Cimes Blanches, promeneurs et skieurs. Destruction de la faune locale dont certaines espèces préservées (oiseaux, perdrix grise, lièvre blanc, tetralyres). Projet qui conduit à la destruction d'une forêt de 15000m <sup>2</sup> qui assure le filtrage du CO2 et retient la pollution : énorme empreinte carbone. Destruction d'une forêt qui préserve de l'érosion des sols, des glissements de terrain, inondations d'eau et de boue lors de fortes précipitations de plus en plus fréquentes. Absence d'études d'impact pour la gestion des eaux de pluie et l'impact de la déforestation sur les sols, ressources en eau, et déchets. Augmentation de trafic considérable dans une zone calme développant une pollution sonore et accroissant le réchauffement climatique avec les conséquences prévisibles sur les pans neigeux.
@154	Nicole Boussinet	Pas d'accord pour ce projet, il y a assez de constructions, gardons notre forêt
@155	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
@156	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>

E157	Claude et Claude Lacroix Propriétaire à la Rosières Cîmes Blanches	Opposition au projet, atteinte à la forêt qui met des années à se refaire. La station n'a pas un grand domaine skiable, pourquoi en faire une usine à ski. En ces périodes si difficiles pour tous, le repos, le calme de la forêt est très important. STOP, trop c'est trop.
@158	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
@159	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
E160	Gilles et Catherine Druart Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
@161	Catherine Meignant Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @115</i>
E162	Philippe et Claude Catot Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	Contre suppression de la forêt, à partir 1850 mètres d'altitude il n'y a quasiment plus d'arbres, et il faut préserver ceux qui restent coûte que coûte pour des raisons écologiques évidentes, en terme d'absorption du CO2, en terme de faune et de flore et en terme de prévention indispensable de l'érosion des sols.
E163	Koen et Alexandra Hoffman-Ortiz Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	Authenticité de la station. endroit unique, calme, agréable, en hiver ou en été. Projet de construction qui détruira la forêt, amènera plus de voitures, en plus de celles du Club Med. Plus grande pollution. Risques d'éboulements, les évacuations des eaux pluviales mal contrôlées. L'eau potable risque de manquer. Disparition de toute une faune. Perte de tranquillité pour les riverains qui ont investi aux Cimes Blanches pour côtoyer cette nature. Tous les clients de l'Ecrin Blanc pourront se balader comme ils veulent aux Cimes Blanches. vis-à-vis pour plusieurs propriétaires des Cimes Blanches avec le mur de l'Ecrin Blanc d'Odalys à 15 mètres de leurs fenêtres et balcons alors qu'ils avaient une très belle vue sur la forêt
@164	Martin et Cecilia McAnallen Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	<i>Cf E152</i>
@165	Fabrice et Corine BOROCCO	Opposés à ce projet. Atteintes durables à l'environnement, destruction d'une forêt de sapins de plus de 15 000 m2 plantée après la seconde guerre et qui fait partie intégrante du paysage de la station de la Rosière . lieu prisé de l'après-ski pour les promeneurs , il y a des tracés de randonnées pour les amateurs de raquette. Cette forêt fait partie de l'ADN de

	Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<p>la Rosière. lieu d'hivernage pour la Tétralyre, espèce emblématique des Alpes ainsi que d'autres espèces. Forêt limite l'érosion, et permet la retenue des eaux d'écoulement. Chaque année des dommages et des coulées de boue dus aux orages que le défrichement va accentuer. Le CLUB MED aura pour conséquence l'ouverture en hiver de la route du Golf sur environ 2kms avec une pollution au Co2 très importante. Aucune étude liée à la ressource en eau, au traitement et à l'évacuation des eaux usées. Un projet économique et technique bancal : A l'heure du réchauffement climatique, le temps du développement intensif des sports d'hiver est révolu. modèle qui n'est plus tenable, en cause l'enneigement mais pas que. La Rosière qui bénéficie d'une altitude de 1850 mètres est une station en balcon avec une exposition plein Sud. Elle sera beaucoup plus exposée au réchauffement climatique et à la fonte des neiges de plus en plus tôt dans la saison. Les saisons seront plus courtes avec forcément des clients qui se détourneront vers des stations moins exposées. L'espace SAN BERNARDO qui offre une liaison avec l'Italie où la neige est meilleure au printemps ferme généralement toujours une semaine avant la Rosière. Les jeunes skient moins « la glisse est un sport couteux qui s'apprend, tôt ou pas... faute d'y avoir été initiés petits, faute d'argent, faute d'envie, les jeunes désertent les pistes enneigées » Par Catherine Rollot publié le 3 janvier Le Monde. Lire aussi du même auteur « dans les Alpes, les nouveaux skieurs Chinois ne remplaceront jamais la défection des baby-boomers ». Laurent Vanat, consultant et expert international Suisse, observe depuis plus de 10 ans l'évolution du marché du ski dans le monde. Chaque année, il publie un rapport sur le tourisme de neige à partir des données recueillies dans plus de 2000 stations. sa conclusion pour les pays occidentaux est sans appel « on assiste à une érosion progressive de la clientèle. Les baby-boomers qui étaient les plus grands skieurs vieillissent et pratiquent moins. Ce déclin devrait s'accroître encore dans les années à venir... » D'ailleurs l'observatoire l'activité touristique de la Rosière pour la saison 2019 souligne la faiblesse de la performance des lits chauds sur les vacances d'hiver en 2019 et la forte baisse du taux de remplissage moyen des hôtels et villages vacances. Ce projet est d'autant plus aberrant dans ce contexte, sans compter le préjudice énorme que subiront les loueurs indépendants et locaux. Taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50% lors d'une saison d'hiver. Projet qui ne permettra pas facilement l'accès au centre du Village ni au centre des Eucherets à pied, sauf à prendre sa voiture ou une navette avec une pollution qui en découlera. Pour les Eucherets il n'existe aucun chemin ni route actuellement et le promoteur ne l'a pas prévu dans son plan d'aménagement car visiblement il n'est pas possible de l'implanter. Problème de déversement des eaux de ruissellement. Aucune étude sérieuse. Pareil pour les eaux usées., la résidence les Cimes Blanches n'ayant pas autorisé le promoteur à transiter par son terrain, on ne sait pas quel chemin emprunteront les eaux usées et si les collecteurs acheminant les eaux usées à BOURG ST MAURICE ont un dimensionnement suffisant.</p>
E166	Fabrice BOROCCO Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	<i>Cf @165</i>
@167	Clive Mason	Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres. Risques d'éboulements. Aucune étude géotechnique sérieuse
E168	Béatrice et Jean-Luc Déjà Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	Avec le réchauffement climatique l'activité des stations va se réduire dans les prochaines décennies. Le remplissage moyen des « lits chauds » ne dépasse à peine les 50% lors d'une saison d'hiver. Pourquoi choisir comme endroit pour construire l'Ecrin Blanc l'une des seules forêts existantes à la Rosière. Destruction faune et flore pour laisser place à un bâtiment sans aucun charme allant jusqu'à sept niveaux. Construction à seulement quinze mètres des riverains directs avec tous les risques d'éboulement, de ruissellement des eaux de pluie que cela comporte (aucune étude sérieuse). chauffage au fioul. En résumé tous les

		ans plusieurs milliers de lits supplémentaires sont construits dans cette station familiale pleine de charme.
@169	Clive Mason	<i>Cf @167</i>
E170	Patrick et Marie-Odile ANIERE Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Totale opposition au projet « Ecrin Blanc ». Se sont déjà exprimés sur ce sujet : - - lors de la consultation sur la demande d'autorisation de défrichement de la forêt concernée au Préfet de Savoie, - - lors de l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU. Le rapport de la commissaire-enquêtrice confirme les réserves qui sont apparues lors des consultations précédentes. toujours pas de réponses tangibles et cohérentes aux questions soulevées. Opposition à la réalisation du projet « Ecrin Blanc », aux motifs suivants : - L'impact écologique et environnemental du déboisement de la forêt, et de la construction du projet « Ecrin Blanc » d'Odalys ensuite, est dramatique : atteinte à lieu de gîte et reproduction d'espèces d'oiseaux, dont le tétras-lyre. Atteinte à la préservation des soles contre l'érosion, absorption des eaux de ruissellement et protection contre les vents. Diminution de la filtration de la pollution (notamment trafic routier Club med), question sur la suffisance de la ressource en eau. - L'avantage économique et social pour la commune n'est pas démontré, parce qu'en fait très incertain ; conteste que la création de nouveaux lits va diminuer le nombre de lits froids ; les nouvelles vont drainer une nouvelle clientèle, mais clientèle initiale risque de ne pas se maintenir, du fait de la remise en cause des valeurs de la station. Taux de remplissage de 50% des lits chauds des résidences. Soit on est une station familiale, soit un centre de tourisme de masse. Un produit intermédiaire n'a pas d'avenir. Dépassement de l'objectif de 1500 nouveaux lits, et encore d'autres nouveaux projets. Club med et Odalys interviennent dans un contexte de saturation. - Dans le cadre actuel du développement en cours et envisagé de La Rosière, aucune analyse de valeur ne justifie le projet Odalys. Propriétaires favorables à un développement de la station qui favorise le remplissage des lits chauds. Développement doit être raisonné et raisonnable. Large opposition au projet (pétition change.org), augmentation du trafic dans la vallée, locaux craignent la dégradation de la qualité de vie. Dialogue insuffisamment abouti avec la municipalité. Contestent les arguments du directeur de la DSR. Il ne faut pas uniquement prendre en compte les intérêts financiers du domaine skiable.
@171	Rudy SPIZZO	Cf E150
E172	Graham et Fiona Paul Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet : - perte d'arbres pour la faune, les écureuils, les oiseaux; - perte de sentiers pour la marche; - bétonnage supplémentaire sur la montagne avec perte de drainage ; - et impact conséquent sur le ruissellement de l'eau; - La proximité du développement aux Cimes blanches qui réduira la lumière naturelle due aux ombres et augmentera la lumière artificielle la nuit; - et les chalets des Cimes Blanches seront entourés de bâtiments qui passeront d'un cadre villageois à un environnement urbain. - Si ce projet voit le jour après le défrichement de plus de 15 000 m2 de forêt et de végétation, c'est toute une faune qui va de surcroît disparaître.
@173	Keith Patton Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet Odaly et à l'impact sur la déforestation aux Eucherts. Projet qui va à l'encontre de toutes les préoccupations environnementales actuelles et notamment des objectifs de l'accord de Paris sur le climat de zéro émission nette d'ici 2050, du plan Biodiversité. Destruction d'une forêt de 15 000 m2 qui filtre le CO2 et retient la pollution donnant une énorme empreinte carbone. Pollution accrue. Poumon vert filtrant le CO2 que générera le Club Med, la forêt actuelle est un barrage contre la pollution. Sa disparition et la construction de l'Ecrin blanc doubleront cette pollution. Des centaines de tonnes de CO2 seront alors crachées vers le quartier des Eucherts. Pas conforme aux recommandations de la convention citoyenne. Aucune étude n'est fournie pour la gestion des eaux de pluie ou de la gestion des déchets et sur l'impact de la déforestation sur les sols. Déstabilisation de l'économie locale du tourisme. Le taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50% lors d'une saison d'hiver. Politique agressive d'Odalys, les hébergeurs locaux seront menacés.

E174	Keith Patton Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @173
@175	Emily Patton Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @173
E176	Emily Patton Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @173
@177	Vincent Rob	Vacancier de la Rosière. au fil des années cette magnifique station familiale se remplit de logements de plus en plus gros. Magnifique écrin de nature ) préserver, stopper la construction.
@178	Alexander Patton	Cf @173
@179	Jackie Patton	Cf @173
@180	Martin et Cecilia McAnallen Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Cf E152
@181	Nadine et Alain Langlois	Arrêter de massacrer notre station et de nous supprimer notre forêt.
@182	Alain Sandrini Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Contre le bétonnage de la station. Désagrément causé par le projet sur les riverains (vue sur des immeubles au lieu de la forêt, passage dans notre résidence voire dans ses ascenseurs des occupants de l'Ecrin Blanc qui iront dans le centre des Eucherts, eaux de ruissellement non maîtrisées). Atteinte aux espaces boisés des Eucherts (exemple à l'entrée du chemin de liaison avec La Rosière il y a quelques années) ou à la faune locale. Contesté l'économie des projets immobiliers en cours ou à venir aux Eucherts comme au centre de la station. Le ski d'hiver est en perte de vitesse. La clientèle familiale disparaît. Les séjours à la neige restent coûteux sauf à les brader, ce que les résidences font de plus en plus avec les tours operators pour essayer de maintenir une rentabilité en perte de vitesse. Le domaine skiable de La Rosière reste limité, la liaison avec l'Italie digne des années 60.
@183	Carole LEFEVRE Agent immobilier station la Rosière	Opposée au défrichement de 12 147 m2. Déjà impacts du club Med, nuisances diverses (route d'accès, pollution, ...). Atteinte à la faune et notamment tétras-lyre. Honteux de proposer des zones de compensation : irrespect total à l'égard de son environnement. Forêt protège le quartier des Eucherts des fortes rafales de vent de foehn. Nous devons faire preuve d'un contrat naturel avec notre environnement qui compléterait ainsi le contrat social établi entre les hommes. Problématique du changement climatique, dans les Alpes hausse des températures comprise entre +1.6°C et 2.2°C depuis 1950 ; accroît la vulnérabilité du territoire par une aggravation des risques naturels : ravinement, mouvements de terrain, éboulement, inondation, tempête, feux,.... La forêt améliore la qualité de l'air et de l'eau et protège les sols en aidant à prévenir son érosion par l'action des racines, notamment dans le maintien des versants en montagne, contribue à l'assainissement des eaux et à la régularisation du régime des crues, absorbe naturellement une partie du carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines. Projet qui accroît les risques. Problème d'imperméabilisation du sol et ruissellement des eaux. Problème

		d'alimentation en eau potable de la station actuelle et de ses villages. Projets avec gaspillage d'eau : piscine, spa etc. D'un point de vue économique : il y a assez de résidences de tourisme sur la station : toutes les résidences MGM (les cimes blanches, le lodge Hemera, Les Marmottons) et bien d'autres comme les balcons , le refuge, etc. devrait privilégier un programme de réhabilitation de l'existant. Projet qui porte atteinte au droit à un environnement sain reconnu par la Convention Européenne des droits de l'Homme, pour les générations présentes et futures et les ressources présentes sur le territoire de la commune de Montvalezan ne feraient pas l'objet d'un partage équitable entre générations. Vision court-termiste, mettant en péril la qualité de vie de ses habitants au sens large (humains ou non).
@184	Jonathan Wilkinson	Habitant la Rosière, contre la destruction des zones naturelles en montagne. Déjà trop de nouvelles constructions. Privilégier plutôt la reconstruction ou/et l'amélioration des bâtiments existants (ex. l'ancien hôtel du Ruitor , la résidence du Valaisan. ou encore l'Alpen Loge). Nouvelles constructions partout (Hotel Sky, Club Med, Hameaux de Barthélémy, Hyatt, Alparena, etc). Les vacanciers aiment l'ambiance village de la station, qui risque de disparaître.
@185	Rudy SPIZZO	Cf E150
@186	Aurélia	Arreter le béton. Conserver l'esprit familial et traditionnel de la station, charme et authenticité. Pas de station usine.
@187	Joelle VINAY	Contre ce projet, va défigurer la station, qui va perdre beaucoup de son charme
@188	Valérie MARMET	La Rosiere station authentique en péril avec ces programmes de plus en plus nombreux chaque année. Stop aux programmes immobiliers
@189	Caroline Marie	Contre la construction. La station familiale se transforme en une citée bétonnée sans âme. bientôt plus d immeubles que de pistes.
E190	Christine Granger	Pétition signée par près de 6000 personnes. L'enquête publique a recueilli uniquement des avis défavorables. La Rosière est une station de taille moyenne, avec une clientèle de type familial, la capacité d'hébergement actuelle est adaptée et suffisante. L'éventuelle augmentation de fréquentation devrait être absorbée par les constructions ou réhabilitations récentes (Club Med, Hotel Alparena, ancien club de vacances qui devient Alpen Logde, nouvelle résidence SKY...). En été et en hiver que tous les logements d'accueil sont loin d'être ouverts et occupés. L'espace skiable n'est pas comparable à celui des grandes stations et est aujourd'hui en adéquation avec la capacité d'accueil quand la liaison avec la station de La Thuile fonctionne. Si elle est fermée, cet espace de ski est déjà sous dimensionné. Le site a conservé jusqu'à présent des espaces boisés : charme, maintien faune et flore des montagnes, importance de préserver la biodiversité. Destruction forêt est certaines espèces rares (oiseaux dont le tétras lyre, lièvre variable). Accroissement du trafic routier et de la pollution.
E191	Hugo SOUCHON	Contre la demande de défrichement. La capacité d'accueil et d'hébergement de la station a déjà été fortement augmentée, le site est en train de perdre une grande partie de ses surfaces naturelles et boisées. Préservation du milieu naturel montagneux, faune et flore. La proximité avec la haute montagne et les glaciers justifie un urbanisme contenu. Urgence climatique, des mesures doivent être prises.
@192	Christophe	Arrêter de bétonner le village qui va perdre son charme et sa quiétude. Le club Med dénature déjà la station. Laisser la forêt aux animaux et aux piétons.
E193	Pascal Rousseau	Pas d'observations
@194	Pascal Rousseau	Opposé au projet. Comprend le souhait de développer l'activité touristique mais dans des proportions raisonnables respectant l'environnement existant. Atteinte à l'architecture de la station, les très nombreux projets récents dénaturent le caractère familial et qualitatif.

	Propriétaire à la Rosière	Respect de l'environnement naturel. Le récent projet du Club Med par son ampleur et les dégradations causées est une honte au regard de notre responsabilité environnementale. Projet Odalys dans la même ligne, politique destructrice. Pan entier de montagne à nouveau bétonné. Destruction complète d'une forêt, densification encore plus importante de cette partie de la station, totalement inutile au vu de la création récente de milliers de lits supplémentaires. Projet « de trop ».
E195	Pascal Rousseau Propriétaires à la Rosière	Cf @194
@196	Jean-Paul BEAUDET Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Opposé au projet. Destruction forêt et habitat faune et flore. Espèces oubliées comme l'écureuil roux. Cas du tétras-lyre très important. Mesure de conservation est un leurre, entre deux pistes. Autre leurre : remplacement 2 arbres par arbre coupé, mais indique pas localisation ; coût sous-estimé 5000€ ; laisse craindre de très petits arbres. Trafic routier accru, circulation importante route du golf toute l'année : vacanciers, bus, camions. Pollution de l'air, impact sur la faune. Impacts du trafic des camions en phase chantier, pendant deux étés. Dangers pour la qualité de l'air, trafic routier, chauffage au fioul ou au bois. Projet RT 2012 alors que RT2020 devrait s'appliquer. Certification environnementale anglo-saxonne BREEAM, et pas NF HQE, plus contraignante et onéreuse. Impact pour les Cîmes Blanches : projet dense, peu esthétique (bâtiments cubiques sur 7 étages, toiture bac acier, uniformité bardage bois). Document perspective trompeuse. Malgré recul de 12 mètres soi-disant validé en réunion, va se retrouver face au mur d'un bâtiment de 16 m. gêne pendant travaux, perte de valeur, difficulté de locations, utilisations des ascenseurs. Etude d'impact avec erreurs et omissions. Projet inutile pour la Rosière : engagement sur 1500 lits en 2016, largement dépassé. 4500 /5000 lits nouveaux créés : surcharges des remontées mécaniques, pollution, problème d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées. Concurrence avec hôtels et résidences existants. Contraire à la politique zéro artificialisation des sols. Importante imperméabilisation des sols dans les stations de ski. Risques pour les écoulements d'eaux de pluie.
@197	Mireille ROCHE Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @196 Opposé au projet et à la destruction de la forêt. Remplacement 2 arbres par arbre coupé, mais où replantés ? Mesure de conservation du tétras-lyre est une supercherie. Rien n'est prévu pour autres espèces. Contesté élargissement de la route, trafic et pollution accrus.
	Reinout Vieweg	Destruction faune, contraire plan Biodiversité. Projet qui conduit à la destruction d'une forêt de 15000m <sup>2</sup> qui assure le filtrage du CO2 et retient la pollution : énorme empreinte carbone. Destruction d'une forêt qui préserve de l'érosion des sols, des glissements de terrain, inondations d'eau et de boue lors de fortes précipitations de plus en plus fréquentes. Absence d'études d'impact pour la gestion des eaux de pluie et l'impact de la déforestation sur les sols, ressources en eau. Inquiétude également pour les eaux usées. Le conseil syndical des Cimes Blanches n'ayant pas autorisé le promoteur à transiter par son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. Doutes sur la dimension des canalisations et sur les capacités de traitement de la station d'épuration. - déstabilisation de l'économie touristique locale. Le taux de remplissage moyen des lits pendant une saison hivernale dépasse à peine 50%. Risques d'éboulements, absence d'études. Préjudice et trouble de jouissance pour les riverains. Problème eaux de ruissellement.
@199	Bernard Coronel	Station de la Rosière, atmosphère particulière de "petit" village. Mais nouveaux projets : Hyatt, L'Alpina, hôtel de dimension conséquente, vide en été, Club Méd. Transforme une station vivable et vivante en domaine à touriste. Domaine skiable peu augmenté et limité. Faible remplissage en été et en hiver. Activité de sport d'hiver type ski alpin n'est plus en vogue : coût financier, impact de la crise économique, réchauffement climatique. Course au gigantisme, stratégie qui condamne La Rosière à un échec économique par une baisse de la qualité de l'accueil et des prestations.

@200	Pierre Tyrode Propriétaire à la Rosière	Contre le projet et la déforestation. Immenses bâtiments contraires avec l'esprit familial de la station. Avec le projet Club Med le domaine va très vite être saturé qui entraînera une desertion des familles.
@201	Christian Da Cruz	Opposition à la demande de permis de construire. Impacts environnementaux : - Disparition d'un biotope végétal et animalier sur la station, Disparition d'une portion de forêt d'altitude qui constitue l'image et l'écrin de cette station, - Fragilisation des sols et accroissement des risques naturels d'écoulements / éboulements. Risque sur la qualité de l'air, charroi, chauffage. Risques accidents sur la route et sur les pistes. Manque de durabilité du développement de la station, surtout en période estivale, où bon nombre de logements sont déjà souvent vides. Nombreux autres projets, Club med, Alpen lodge, Sky, Mc Kinley, les Alpapes, pas encore de retour d'expérience. Prématuré et excessif de continuer à bétonner la station. A l'encontre de la stratégie régionale de la montagne.
@202	Etienne Wery	Station la rosière était l'anti "usine à ski", mais a bien. Freiner les projets, attendre quelques années pour mesurer l'impact du Club Med et des nombreux projets récents. Investir à la place dans l'aménagement urbain du centre. Quel but d'ajouter sans cesse des "lits" et des mètres cubes de béton ?
E203	Jonathan Wilkinson	Cf @184
@204	Christophe COPPEE Propriétaire à la Rosière Les Marmottons	Contre cet énième projet de destruction de la station. Enquête publique et pétition ont recueilli des avis massivement négatifs. La Rosière petite station, clientèle familiale, et la capacité d'hébergement actuelle est déjà bien suffisante. L'espace skiable n'est pas comparable à celui des grandes stations, et sera saturé par clientèle Club Med. Augmentation du trafic et pollution, destruction du paysage, faune et flore des lieux.
@205	Sébastien DUPONT Propriétaire à la Rosière Les Marmottons	Contre le projet. Développement exponentiel de béton regroupé en deux grosses opérations immobilières, le CLUB MED et ODALYS. Projet disproportionné et mal situé, impact sur la nature. Problèmes d'accès via la route du golf.
@206	François Freulon	Contre le projet et la destruction de la forêt, faune variée. Gros impacts environnementaux. Club Med a déjà construit un énorme projet plus de 1000 lits qui n'est pas encore en fonction.
E207	Laurence Dubost	Station de la Rosière, havre de paix, cocooning ouvert sur les traditions, la nature et le bien être tout en étant dynamique et vivant. Chance d'avoir une forêt majestueuse à très haute altitude. Ecrin de verdure qui donne de la vie à cette station, pour randonneurs, sportifs, skieurs, familles, enfants. Site de protection pour la faune et la flore. Importance du patrimoine et respect de la nature.
@208	Geoffrey Smets Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanche	Contre défrichement, impacts irréversibles sur la faune et la flore. Impact du chantier, exemple avec le chantier du Club Med avec la fonte des neiges (isolants, tube de silicone et autres détritiques en tout genre...). Impacts pour la pollution de l'air, gestion des eaux pluviales, sur le milieu naturel. Taille du projet excessive, défigurer le paysage du haut des Eucherts. Insuffisances des infrastructures actuelles de la Rosière et des Eucherts (routes, commerces, remontées mécaniques, affluences sur les pistes, etc...). Cumul avec les autres projets récents. Commerçants et restaurateurs de la station ne profiteront pas de ce type de projets, qui vivent en vase clos ou drainent des personnes à très bas pouvoir d'achat. Les projets de cette envergure ne correspondent pas à l'ADN de la Rosière et des Eucherts, taille humaine et familiale
@209	Pierre Cagnot	Contre suppression zone boisée d'altitude. De nombreux logements à la Rosière mériteraient plutôt une rénovation. cet espace n'est pas en zone constructible.

@210	Sandra Legrand	Projet incohérent avec la newsletter du domaine skiable de La Rosière 16 octobre dernier 'Voyagez vert cet hiver et nous planterons des arbres'. comment le domaine peut-il prôner de telles valeurs écoresponsables avec un projet tel que l'Ecrin Blanc (et Club Med). plus simple d'éviter de raser une forêt plutôt que d'en replanter une
@211	Eve Tornel	Contre ce projet, détériore l'environnement
@212	Guillaume Lefranc	Incohérence manifeste entre ce projet d'envergure lancé par le gouvernement pour favoriser l'essor des forêts Françaises qui passe par la plantations de 50 millions d'arbres et des projets d'envergure qui passe par la suppression de 1,5 ha de forêts adultes et en plus sur une forêt d'altitude. Incohérence de la transformation d'une station faite de petits ensembles immobiliers permettant de conserver cet atmosphère village à La Rosière à une station avec de gros projets d'envergure grignotant donc en plus sur des espaces naturels.
@213	Frédéric GAIDE	Contre le projet, atteinte à l'environnement. Accumulation de chantiers années après année.
@214	Franck et Karine REGIS Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet. La Rosière station à taille humaine, absence de barres d'immeubles, présence de nombreux chalets de construction traditionnelle, possibilité de ne pas utiliser sa voiture et enfin la forêt. En lisière d'une forêt remarquable, rarement présente à cette altitude. Impact sur la forêt, avec le cumul des projets. forêts d'altitude particulièrement fragiles. Les arbres isolés laissés autour de la future résidence seront fragilisés. Eaux pluviales : pose problème, études insuffisantes. Circulation : L'actuel retour à ski vers le bâtiment F est condamné, et aucun aménagement concret n'est prévu pour le remplacer. La circulation des piétons n'a fait l'objet d'aucun aménagement. Pour descendre aux Eucherts et emprunter le sentier de la forêt pour rejoindre le centre station, les piétons devront obligatoirement traverser la résidence des Cimes blanches. Autres problèmes : besoins en eau potable, étude montrant la diminution des lits "chauds", offre de résidence de tourisme déjà très importante à La Rosière
@215	Dominique Taillefer ACCB la Rosière	Impacts sur l'environnement minimisés. Evolution du trafic motorisé. Nouvelles réductions des espaces boisés et des surfaces d'absorption des eaux. Des évolutions seront inévitables pour le confort des vacanciers et des prestataires de service. De futurs carrossages des espaces de circulation ou de stationnement pour permettre à l'offre de services de se développer ( et donc suppression d'espaces verts du projet initial) seront inévitables. Infrastructures risquent d'être sous dimensionnées à terme (évacuation des eaux, déchets, circulation, parkings, ...) Nuisance pour la résidence des cimes blanches, esthétique et perte de valeur. La voie principale des cimes blanches deviendra une piste de luge sauvage pour les centaines d'enfant de la résidence ODALYS et la résidence perdra son caractère paisible. Perte de revenus locatifs et la gamme des services proposés sera revue à la baisse, pour compenser le manque à gagner. Distance de seulement 15 mètres, au plus près de la résidence, avec en contrepartie un étage supplémentaire. Opposition à cette barre de béton encore plus imposante aussi proche de notre résidence. Nuisance pour la protection de la faune et de la flore, forêt habitat d'espèces animales protégées. La création d'une zone comparable près des érudets mettra quelques années avant que les conditions adéquates à la reproduction de ces espèces se recréent. Pollution accrue : arbres indispensables pour absorber le CO2 (chauffage au fioul club med et ODALYS, passages de véhicules). Problème de gestion des eaux usées pluviales : forêt actuelle constitue une zone tampon qui limite l'érosion et les inondations. Les travaux du Club Med ont déjà entraîné beaucoup de nuisances l'été 2019. Etudes peu claires. risques de coulées d'eau et de boues. Insuffisance pour la gestion de l'eau potable
@216	Olivier et Dominique Capon Propriétaire à la Rosière	Multiplication des projets récents, notamment Club Med. « Projet de trop ». reprend l'avis de la MRAE. Projet contraire au Plan biodiversité. Destruction de forêt et faune (tétralyres, autre oiseaux, écureuils, lièvres, etc.). Risques de ruissellement des eaux de pluie, inondations et coulées de boue. Pollution et qualité de l'air. Effet cumulé avec les autres projets. Etudes insuffisantes.

	Chalet Anastasia	
E217	Gatien Delbecque	Contre le projet, bétonisation à outrance. Atteinte au paysage et déforestation. Impact sur la faune et la flore. Risques de coulées de boue et éboulements. Trafic et pollution de l'air.
E218	Perrine Delbecque	Cf E217
@219	Céline Perthué Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Contre le défrichement. Projet insensé pour l'environnement. Résidence inesthétique et en complet décalage avec l'architecture de la station, esprit Chalet. Contraire à la Convention citoyenne sur le climat et lutte contre l'artificialisation des sols. Destruction d'une forêt protectrice de l'érosion des sols, risques d'éboulements Le creusement du terrain pour y faire des parkings, à 15 mètres seulement de certains chalets des Cimes Blanches ferait courir un grave risque à la stabilité de ces constructions. Etude d'impact floue sur les solutions d'écoulement des eaux pluviales, et aussi pour les eaux usées. Cumuls avec le Club Méditerranée non pris en compte. incertitudes sur les suffisances en eau potable. Disparition faune très riche (tétralyre). Pollution via l'oxyde de carbone. Avec la création du Club Med, une nouvelle route sera ouverte l'hiver : trafic et pollution de l'air, la forêt fait office de filtre. Faible remplissage de la station
@220	Céline Perthué Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @219
@221	Betty et Tim Braeckman-Fouquaert Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposé à un tourisme en masse. afflux massif de nouveaux vacanciers va saturer les pistes. Destruction de la faune et flore. augmentation de la pollution, menacent pour la biodiversité.
@222	Benjamin Beaudet	Le développement économique de la station doit se faire en harmonie avec l'ADN de la station. Au regard des événements sanitaires actuels et notamment de l'impact de la fermeture des remontées mécaniques; c'est le type d'espace que pourrait occuper l'écrin blanc qui fera l'attractivité de la destination : des parcours simples, pleines natures et accessibles au plus grand nombre. contexte économique incertain. doute de la capacité de certains opérateurs de montagne à mener leurs projets dans le cadre initialement prévu.
E223	Adrien Delebecque	Stop aux constructions et au béton. Dénature la station. Le dossier mentionne un accès en bus alors que parking de 250 places. Chauffage au fioul. Déjà trop de lits froids sur la station.
@224	Sébastien Parmentier	Trop de constructions, saccage du site naturel. Projet trop excentré du centre des Eucherts ou du centre de la station pour y accéder à pied. Opposé à la destruction de la forêt. Pas assez de remontées mécaniques au départ de la station pour un projet de cette envergure
@225	Sylvie et Didier Leclercq Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet. Cumul avec les autres projets. catastrophe écologique pour la station. Projet démesuré. Forêt exceptionnelle, conifères très rares au-dessus de 1800 mètres d'altitude. Le rapport de Madame BOURCET, commissaire enquêtrice émet de très sérieuses réserves concernant les ressources en eau potable, et en ruissèlement. Espace skiable qui n'est pas comparable à celui des grandes stations, le domaine sera vite saturé.
E226	Jacques Granger Propriétaire à la Rosière	De grandes associations environnementales que sont WWF France via sa présidente, Isabelle Autissier, Moutain Wilderness, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), France Nature Environnement, Vivre en Tarentaise sont contre la demande de défrichement et de permis de construire. presque 6 000 signataires de sa pétition lancée sur Change.org (5 954 signatures au 20/12/2020). prise de conscience nationale et mondiale sur la protection de

la nature et de l'environnement. Dans les entreprises aussi la transition écologique sera peut-être bientôt du ressort du Comité social et économique (CSE). Déjà préconisée par le CESE au mois de novembre, l'idée se trouve en page 3 du document de travail présentant la partie "Produire et travailler" du projet de loi Convention citoyenne pour le climat, diffusé sur le site du ministère de la transition écologique. Il propose de "renforcer le rôle du comité social et économique et de la GPEC en matière de transition écologique". Le gouvernement ajouterait à ce postulat que chaque thématique faisant l'objet d'une procédure d'information et de consultation du CSE devrait prendre en compte les conséquences environnementales des activités de l'entreprise. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, ce thème serait de plus ajouté aux consultations récurrentes du CSE. Par ailleurs, les enjeux de la transition écologique seraient également pris en compte au sein des dispositions supplétives relatives à la GPEC, en branche comme en entreprise. Le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le climat pourrait donc reprendre ces points et serait présenté en Conseil des ministres puis transmis à l'Assemblée nationale en janvier 2021.

Aspects écologiques, nécessaire préservation de la faune et flore. lors du conseil municipal du 18 juin 2018, le Maire de Montvalezan avait déclaré que la modification de cette zone et sa transformation en zone à urbaniser n'avait pas pour effet de « réduire... une zone naturelle et forestière... des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de risques graves de nuisance ». Avec la demande de défrichement pour le projet Odalys, ce sera tout le contraire qui se produira. Empreinte carbone et qualité de l'air : afflux de véhicules pour la desserte du Club-med et du projet Ecrin blanc, par la route traversant le centre station de la Rosière, risque d'embouteillage et pollution. chaufferies au fioul très polluantes. Destruction de 15 000 m<sup>2</sup> de forêt qui a pour fonction de filtrer l'oxyde de carbone, dégradation de la qualité de l'air. - Au niveau du milieu naturel et de la biodiversité, faune très riche (fourmilières, écureuils, lièvres blancs multitude d'oiseaux et surtout des tétras lyres) MRAE souligne ce haut risque. « Neuf espèces d'oiseaux avec des enjeux de conservation forts ont été relevées sur le périmètre d'inventaire dont le Tétralyre qui présente des enjeux de conservation très fort et dont la présence (zone d'hivernage) est avérée sur l'emprise du projet. ». Dans sa réponse à la MRAE, le groupe Duval minimise l'impact sur la faune, notamment sur les tétras-lyres et ré-évoque la « zone de quiétude des Ecludets ». cette zone n'est pas à la même altitude et à proximité du téléski des Ecludets, risque de disparition définitive du tétras-lyre sur ce secteur de La Rosière.

Nuisances des chantiers minimisées ; multitude de déchets laissées dans la nature par les ouvriers du Club Med. Reboisement nécessitera un demi siècle pour retrouver l'équivalent. Gestion de l'eau potable et interrogation sur la durabilité de la ressource, territoire déjà soumis à un fort stress hydrique, voire même un déficit annuel préoccupant. L'estimation du besoin en eau par Odalys semble très sous-estimée du fait de l'utilisation importante de l'eau par les centres aquatiques, piscines, spas. les besoins en eaux à la Rosière explosent avec le cumul des projets. Selon le SDAGE, le sous-bassin versant de l'Isère, en Tarentaise, est en déséquilibre quantitatif au regard de la ressource en eau. Il n'est pas démontré que le réseau d'eau potable actuel sera suffisant. Aucune étude sérieuse n'a été effectuée sur les cumuls de consommation du Club Med et de l'Ecrin Blanc. Gestion des eaux pluviales et eaux usées : L'artificialisation des sols induit une augmentation des risques d'inondations en aval. Les travaux du Club Med ont déjà entraîné beaucoup de nuisances lors des étés 2019 et 2020, risques accrus de coulées d'eau et de boue. La MRAE souligne les risques de pollution résultant de la modification des conditions d'écoulements des eaux souterraines. Eaux usées : aucune indication sur la dimension des canalisations récemment mises en place et sur les capacités de traitement de la station d'épuration de Bourg Saint-Maurice.

Aspects économiques : Avec la création du Club Med à la Rosière, ce seront selon Henri Giscard d'Estaing, 800 emplois directs et indirects créés. On peut donc penser que l'emploi local sera en totalité pourvu avec le Club Med, qui a en plus lancé un recrutement pour la Rosière au niveau national. La création d'un nouveau complexe gigantesque avec le projet Odalys obligera à des recrutements dépassant largement le cadre de la commune en créant des mouvements migratoires saisonniers néfastes à l'empreinte carbone. Les nouvelles règles d'assurance chômage vont largement diminuer l'indemnisation des emplois

		<p>saisonniers. Le projet Odalys ne va créer que des emplois saisonniers, en ne proposant pas ou très peu d'emplois pérennes. C'est l'inverse qu'il faudrait faire dans un cadre économique et social. Au niveau économique les retombées locales vont être très faibles. En effet, avec le Club Med, les séjours sont "all inclusive" (c'est à dire tout compris avec toutes les prestations incluses à savoir hôtellerie, restauration, équipement, forfait...ce qui peut être vérifié sur leur site Internet). Dans la résidence Odalys est prévu un restaurant, une petite boutique avec de l'épicerie et un loueur de ski. Dans les deux cas, les commerçants locaux auront moins d'avantages avec ces gigantesques complexes qu'avec des constructions plus réduites mais axées uniquement sur l'hébergement. Seule la Direction du Domaine skiable de la Rosière, et ses écoles de ski, vont accueillir favorablement Le projet Ecrin Blanc d'Odalys. Mais question sur la suffisance des remontées mécaniques. Les skieurs seront confrontés à une très longue attente pour bénéficier de l'espace SAN BERNARDO (dont La Rosière fait la promotion) et rejoindre la station de La Thuile en Italie par le seul et désuet tire fesses avec un débit incapable d'absorber un flux aussi important de skieurs. Santé publique : crise du Coronavirus, et conséquences au niveau d'un confinement ou de l'évacuation des personnes d'un nouveau complexe de 1 000 lits. Nombreux très grands ensembles ces dernières années : Le Club Med l'Alparena le Hyatt Centric, le Hameau de Barthélemy, résidences Grivola, Miravidi, l'Alpen Lodge. Pas de recul sur les taux d'occupation des constructions récentes, et questionne la nécessité de ce nouveau projet. Impact sur les Cimes Blanches, préjudice aux propriétaires. A titre très très subsidiaire, une alternative possible ? Une proposition d'un projet moins important, et surtout dans un autre lieu sans aucun déboisement, pourrait être une bonne alternative permettant aux opposants de ce projet de revoir leur position. résidence Odalys à 15 mètres seulement des Cimes Blanches. Une nouvelle étude d'implantation serait un signe très positif pour les opposants à ce projet, d'autant plus que des propositions ont été faites en ce sens à la commissaire enquêtrice lors de l'enquête sur le PLU Montvalezan.</p>
@227	<p>Brice Faure Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches</p>	<p>Projet à rebours de toute logique environnementale et économique. Frénésie de construction et bétonnage. Le déboisement prévu serait une perte pour la faune et la flore tout d'abord. Aggravation de ruissellements et torrents de boue. Inutilité du projet sur un plan économique. Cet été la station a connu son taux d'occupation le plus élevé jamais observé en juillet, pour autant le taux d'occupation de la station était de 40% seulement. En hiver la station n'a plus les moyens d'accroître son espace skiable. la crise économique et sanitaire met en péril les établissements actuels.</p>
@228	<p>André COLLAS FNE Savoie</p>	<p>Avis défavorable. FNE Savoie a émis des avis défavorables sur les précédentes consultations, concernant le défrichement et la modification du PLU. Atteinte à la biodiversité : destruction de zone d'hivernage du tétras ; Dérangements du lièvre variable et nombreux passereaux ; Artificialisation des sols et imperméabilisation aggravant les risques de ruissellement. Gestion de l'eau : ressource en eau mal précisée ; déclaration loi sur l'eau non jointe au dossier. Pertinence du projet immobilier : la station dispose de 12500 lits touristiques dont 50% lits froids ou tièdes. Le Club Med ajoute déjà 1000 lits touristiques ; le SCOT Tarentaise retient la nécessité d'une réhabilitation de l'immobilier de loisir. Non prise en compte du réchauffement climatique : norme RT2012 sera obsolète en 2022 ; chauffage au fioul et non prise en compte énergies renouvelables ; source de pollution au CO2 ; contraire à la convention citoyenne sur le climat.</p>
@229	<p>Frédérique Michaux Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches</p>	<p>Opposée au projet. La Rosière, station familiale, pas de gros buildings, nature très présente, architecture en bois et pierre naturelle. Nombreux porjets notamment Club Med. Maintien de la zone boisée naturelle est essentielle, biodiversité unique, avec des sapins, mélèze, bouleaux, génévriers et autres arbustes et où vivent de nombreux animaux : écureuils, lièvre, tétras-lyre, mésanges, pinsons, rougequeues... Forêt rôle important dans le maintien des terres contre l'érosion, mais également contre les vents violents, permet le filtrage de la pollution non seulement pour les Cîmes Blanches mais pour tout le quartier de l'Averne. Pollution accrue par l'arrivée de centaines de véhicules qui se rendront au Club Med.</p>

		Problèmes de gestion des eaux (eaux potables et eaux usées). Augmentation importante de la consommation de la ressource en eau potable et aggravation de la situation de stress hydrique déjà constatée sur la station. Eaux usées : la MRAE souligne la modification des conditions d'écoulements des eaux souterraines. Problème de capacité du réseau électrique de la station. Le lieu de stockage des 46 000 m3 de déblais qui n'est pas précisé et risque de zone de dépôts instable. Capacité de la maison médicale : quels moyens mis en œuvre pour assurer les soins face à ce nouvel afflux de touristes ? de même pour les services assurés par Bourg Saint-maurice : pompier, police, hôpital... Décalage entre l'architecture locale : bois, pierre et toitures en lauze et ce projet sans aucun charme. Problèmes de vis-à-vis non résolu, entre autres pour le chalet F des Cîmes Blanches. Risques de voir les occupants de l'Ecrin Blanc traverser la résidence, d'emprunter ses escaliers, ascenseurs et parkings pour rejoindre le quartier des Eucherts, risques accrus de détérioration, vol, et une maintenance supplémentaire à assurer. D'un point de vue économique, la fréquentation des stations diminue d'année en année. Devrait plutôt pousser à la restauration des anciennes infrastructures respectant davantage l'architecture traditionnelle locale et implantés dans des quartiers commerçants qu'il faut continuer à soutenir. La crise sanitaire va encore aggraver la situation économique des stations de sport d'hiver et leur fréquentation.
@230	Marianne et Gonzague Bataille Propriétaire à la Rosière Les Marmottons	Impacts environnementaux et écologiques : défrichement entraînant la destruction d'une flore et faune très riche, hivernage du tétras-lyre, zone de quiétude pas réaliste. Impact sur l'érosion. Impacts de la pollution atmosphérique liés au trafic de véhicule, chauffage au fioul, cumul avec Club Med. Problème d'alimentation en eau, cumulée avec Club Med. Impact économique, et faible taux d'occupation de la station. Nuisances sur la route du golf. Domaine skiable qui sera saturé.
E231	Ian Kelly Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposé au projet Odalys au-dessus des Cimes Blanches. Destruction de la zone forestière immédiate, effet néfaste sur la faune. Projet hôtelier aussi énorme ne correspond pas à la nature paisible des environs, village de montagne et style savoyard. Ne pas devenir une ville dans la montagne.
@232	Jonathan et Denise Lee Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Désaccord avec la déforestation de 15000m2 au-dessus du quartier des Eucherts à La Rosière. Propriétaires de l'un des chalets les plus proches de la forêt. Richesse écologique, nombreuses espèces perdrix grise, lièvre blanc, tétralyses ainsi que de nombreux autres oiseaux / mammifères. contradiction avec le plan Biodiversité. dommages visuels irréversibles. énorme empreinte carbone. La forêt agit comme un filtre à CO2 majeur et contribuent à réduire la pollution. La forêt agit comme une défense naturelle contre les glissements de terrain, l'érosion des sols et les inondations générales. pas de plans pour la gestion des eaux pluviales. Aucune étude sur l'augmentation considérable de la gestion des déchets et de l'eau. La Rosière n'est pas une immense station et ne peut donc pas offrir le meilleur ski des Alpes, mais elle peut offrir la meilleure qualité globale. Le Club Med, bien que indésirable, est au moins de meilleure qualité qu'Odalys et dans une zone auparavant inutilisée. Nombreux travaux de construction en cours.
E233	Jonathan et Denise Lee Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @232
@234	Jean-Pierre et Huguette BESLIN	Cf E41
@235	Filip Huyzentruyt	Opposition au défrichement de la forêt. Disparition de l'écosystème pour un intérêt économique non prouvé. Impact énorme sur l'environnement en raison de l'augmentation

	Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	de la consommation d'eau, d'électricité, de combustibles (fossiles), de l'augmentation du trafic sur les routes de montagne jusqu'alors calmes, de l'augmentation des flux de déchets. L'empreinte écologique est hors de proportion. Le constructeur minimise l'impact de sa construction sur l'environnement, la commune a passé les décisions sans consulter les propriétaires de la résidence avoisinante. En contradiction avec les politiques de reboisement menées en Europe. domaine skiable limité, pas de place pour un millier de touristes supplémentaires par semaine, de grandes résidences ont récemment été construites pour rentabiliser l'investissement du DSR et il ne manque pas de lits à La Rosière.
@236	François et Laetitia Gevers Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet. Faible taux de remplissage moyen des lits chauds à La Rosière, dépasse à peine les 50% lors d'une saison d'hiver. Déjà plusieurs nouvelles résidences (Alpen Lodge, Club Med, Sky, ...), augmentant le nombre de lits disponibles. Contre la destruction de la forêt, remplacée par du béton. pourquoi remplacer une forêt? Il faut maintenir les atouts de la Rosière, visiteurs en quête de vert, de l'air pur de la montagne, du parfum que ces forêts dégagent, de ses animaux, de son calme et de la vue panoramique, et ce dès la sortie des appartements. C'est un des atouts que nous offre la Rosière aujourd'hui, et qui est souvent absent dans d'autres stations de ski.
@237	Karine Guichon	Opposition au projet. Défense du cadre de vie de la population et de ses paysages préservés. Dégradation de l'environnement, montagne défigurée.
@238	Frédérique Michaux Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @229
E239	Frédérique Michaux Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @229
@240	Francis RAINAUT	La station de La Rosière a connu une forte extension au cours des quinze dernières années. aujourd'hui saturation. Pertinence économique : La Rosière 1850 ne sera jamais une « grande » station, pas assez de « réserve » naturelle pour y tracer beaucoup de nouvelles pistes de ski. Atout d'avoir échappé à la frénésie de la bétonisation de type « Les Arcs ». Dommages irréversibles à la flore et à la faune : zone de fixation des terrains replantée après la guerre d'espèces rares ; va déjà grandement souffrir des évacuations liées au gigantesque Club Med. En aval se situe tout le nouveau quartier des Eucherts, déjà relativement dense. périmètre est déjà assez peu boisé. Effet « lits froids » renforcé : en juillet ou en août la station est à moitié vide. Localement, il n'y a pas, ou très peu de culture « montagne ». Les sentiers sont peu ou mal balisés. Un coin à touristes a été aménagé au Plan de l'Arc avec comme animation, ..., un skatepark à l'identique de ce qu'on trouve dans les cités. Est-ce réellement une bonne orientation "montagne" en cette période de réchauffement climatique ? arrêter l'édification de tous ces LunaPark d'altitude. Question des liaisons piétonnes entre La Rosière et Les Eucherts. le périmètre du défrichement réalisé sera en forte augmentation par rapport à celui estimé, effet « chantier » aidant.
E241	Christiane SCHMITZ Propriétaire à la Rosière Chalet Anastasia	Ces dernières années de nombreux établissements ont été construits aux Eucherts, dont la plupart s'avèrent déjà difficilement viables économiquement, voire non-rentables (Hyatt Centric, AlpenLodge, Hameau de Barthélemy, Grivola, Alparena). défavorise les petits établissements traditionnels et locaux. risque de briser l'équilibre de la station. Risque environnemental concernant la gestion et l'évacuation de l'eau, la qualité de l'air, l'augmentation du trafic, la protection de la faune et flore. Pénuries d'eau potable pendant

		<p>la haute saison. problèmes de coulées d'eau et de boue lors des orages. Aggravation avec l'évolution climatique actuelle et les constructions en amont du ClubMed ajoutés. L'étude de l'ETRM admet que le remblai énorme créé lors de la construction de la route « favorise le ruissellement global » (p.8) et préconise alors ... un « reboisement » rapide (p.7) : projet qui prendra un siècle à cette altitude. Les solutions techniques proposées par Duval/MDP Consulting à ce problème des eaux pluviales ne sont pas concluantes et la seule qui n'a pas été refusée par la Police de l'eau, consiste à créer « un rejet diffus pour infiltration » vers la forêt (p.28, Réponse à la MRAe). Le constructeur préconise « d'anticiper les éventuelles déstabilisations dans la forêt - et en aval – afin d'intervenir rapidement en cas de désordre » ; ce qui veut dire que cette « solution » n'est pas viable non plus. Lacunes inquiétantes de ce projet. L'abattage de la forêt serait dangereux, risques engendrés pour la sécurité des personnes et des biens. D'un point de vue environnemental : forêt, rare et impossible à remplacer à presque 2000m d'altitude, qui remplit des fonctions indispensables : protéger de l'érosion, permettre le captage et le stockage de l'eau, créer un microclimat favorable, améliorer la qualité d'air par filtrage, oxygénation et captage du CO2, attirer et soutenir le tourisme en permettant des activités de loisir, des promenades, ainsi qu'être le refuge pour l'humain autant que pour des espèces protégées comme le lièvre variable et le rarissime Tetra Lyre, symbole de toute une région et attrait pour un futur tourisme écologique. L'Avis n° 2019-ARA-AP-890 de la MRAe insiste sur le fait que la protection de cette zone « riche et remarquable » est un enjeu majeur (p.5) et que « Neuf espèces d'oiseaux avec des enjeux de conservation forts ont été relevées sur le périmètre d'inventaire, dont le Tétraz Lyre qui présente des enjeux de conservation très forts et dont la présence (zone d'hivernage) est avérée sur l'emprise du projet" (p.6/7) De considérer en dépit de cela dans la Réponse du constructeur, p.11, que l'impact de ce nouveau projet sur la faune protégée serait « faible » - malgré la perte d'une grande partie de sa zone d'hivernage, du morcèlement du terrain avec une route qui restera désormais ouverte toute l'année et les nouvelles nuisances sonores proches - ne peut pas être jugé crédible. Question du respect de la réglementation en vigueur concernant ces espèces en voie de disparition. Le projet Ecrin Banc ne respecte pas le plan biodiversité, ni la convention citoyenne sur le climat. Concernant la qualité d'air et l'empreinte carbone la MRAe critique le chauffage au fioul « Le fioul domestique est un émetteur de polluants notoire avec production de CO2, de particules fines, de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), de SO2, ainsi que dioxines et furanes », reproche grave de pollution, étant donné que des solutions respectueuses de l'environnement existent; reproche auquel Duval/MDP Consulting n'apporte aucune réponse (p.29/30, Réponse à l'avis MRAe).</p>
E242	Marie-Sophie et Alain BRIARD	<p>Désapprobation de ce nouveau projet, destruction de la forêt, flore et faune locales. barre d'immeuble de banlieue à étages. Contre le défrichement : nouvel ensemble immobilier qui va amener une nouvelle population sur la Rosière, qui après le Club Med, va voir croître en densité. Disparition de la station familiale. Risque saturation du domaine skiable et remontées mécaniques. Destruction d'habitat forestier de la faune endémique. Nuisances climatiques et pollution engendrée par ce nouvel et imposant immeuble. Incertitudes liées au besoin accru d'eau potable, au bouleversement géologique causé par cette nouvelle construction, les nuisances de proximité causeront un gros préjudice aux riverains.</p>
@243	Loïc FONNE	<p>Avis défavorable à la consultation sur la demande de permis de construire. Destruction de la montagne pour satisfaire les objectifs d'investissement et de renforcement de position de certaines sociétés immobilières qui prennent le contrôle de la vallée. Atteinte à l'authenticité de la station. La forêt est un véritable avantage pour la station et contribue grandement à son charme. Nécessité de sauvegarde de la biodiversité et de l'authenticité.</p>
E244	Huglo Lepage Avocats Conseil de l'Amicale des Copropriétaires	<p>1. Projet contraire à l'article R.111-27 du code de l'urbanisme - atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ; à apprécier au regard de la qualité du site sur lequel la construction est projetée ; et au regard de l'impact que cette construction, compte tenu de sa nature et de ses effets, pourrait avoir sur le site.</p>

<p>des Cimes Blanches La Rosière (ACCB La Rosière) - association comptant 140 propriétaires de cette résidence.</p>	<p>Destruction d'un massif forestier de 1,5 hectares, paysage naturel remarquablement riche et préservé ; en lieu et place de ce massif boisé, projet de construire une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres, et un immeuble d'habitation de 41 logements, pour une surface de plancher globale de 13 509,85 m<sup>2</sup>. La mesure MR1 - <i>Redéfinition des caractéristiques du projet suite à la concertation avec les riverains</i> est insuffisante, la vocation forestière du paysage existant actuellement sera perdue. Atteintes portées aux paysages pour les voisins immédiats du projet, et pour l'ensemble du territoire et du paysage de la station.</p> <p>2. Etude d'impact insuffisante - l'impact du projet sur la biodiversité est très insuffisamment évalué</p> <p><u>Perte d'habitats d'intérêt communautaire</u> : dans l'étude d'impact :« Deux habitats font l'objet d'un statut d'habitats naturels d'intérêt communautaire, une forêt de mélèze et un fourré de genévrier» (Etude d'impact, p. 185). Aucune mesure ERC suffisante n'est proposée pour pallier cette destruction d'habitat d'intérêt communautaire. Mesure MC2 « Mesure de compensation 1 arbre coupé 2 arbres plantés » (Etude d'impact, p.287) prévoit que pour tout arbre coupé, 2 arbres seront replantés sur site et à proximité, mais il n'est pas indiqué dans quelle mesure une telle replantation pourrait permettre la reconstitution de ces habitats d'intérêt communautaire. La qualité des habitats d'intérêts communautaire ne tient pas seulement à la présence des essences d'arbres, mais également à sa végétation genévrier nain, rhododendron ferrugineux et autres éricacées</p> <p><u>Destruction d'habitats constituant le refuge d'une biodiversité extrêmement variée</u> : suppression de 1,5ha d'habitats forestiers aux enjeux particulièrement importants en termes de biodiversité est destinée à perdre sa vocation forestière. Cite avis MRAE 24 octobre 2019. 9 espèces d'oiseaux contactées sur cette zone qui utilisent les habitats du site pour réaliser tout ou une partie de leur cycle biologique (zone d'hivernage et/ou d'estivage, de reproduction et de chasse) : Pinson des arbres, Mésange bleue, Mésange noire, Rougegorge noir, Mésange charbonnière, Pouillot véloce, Roitelet huppé, Sittelle torchepot, et Tétraz Lyre. Et présence du lièvre variable..</p> <p>En premier lieu, les impacts concernant cette destruction d'habitats favorables ont été insuffisamment évalués, cf avis de la MRAE : « Les impacts concernant la destruction d'habitats favorables pour les espèces rencontrées ne sont pas évalués quantitativement. L'évaluation des incidences se limite à mentionner les zones de report pour l'avifaune sans plus de détail » Dans sa réponse à l'avis de la MRAE, le pétitionnaire n'indique pas le pourcentage des habitats impactés sur le site du projet, mais indique que la proportion des habitats impactés des habitats forestiers dans un rayon de 1 km (35,3ha) serait de 2,5 %.</p> <p>Données inexactes : 1,5 hectares correspond déjà à 5% de 35 hectares / omet de prendre en compte la perte de vocation forestière de la totalité des 15 000 m<sup>2</sup> de la zone / la perte d'habitats est également sous-entendue par les autres nuisances du projet (nuisances sonores, lumineuses), ici non comptabilisées. Perte d'habitat a minima deux fois supérieurs aux chiffres figurant au sein de la réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAE.</p> <p>En second lieu, les mesures ERC sont insuffisantes pour en conclure que les impacts ne seront que « faible» vis-à-vis de l'ensemble de ces espèces.</p> <p>Mesure MR3 concernant les haies et lisières, objectif de sauvegarder, sur la zone du projet litigieux, un espace de repos, d'alimentation et de reproduction des espèces impactées par la disparition de zones d'habitats qui leur sont favorables. Mais la présence de certaines espèces tient au caractère forestier de la zone : mésange noire, Sittelle torchepot, lièvre variable. donc inexact de soutenir que la mesure MR3 permettrait de réduire de manière générale et pour la totalité des neuf espèces d'oiseaux recensées sur la zone. Et localisation des replantations sur les limites de parcelles entre les Cimes Blanches et le projet des nouvelles résidences, et lisières autour des résidences en limites des espaces défrichés : surfaces extrêmement étroites et à très grande proximité des constructions déjà existantes et de celles projetées. La mesure de réduction MR3 ne garantit pas une réduction des</p>
---	---

		<p>impacts de la totalité des espèces d'oiseaux et du lièvre variable. Mesure MR3 — Traitement des lisières : surface concernée non précisée. Dans sa réponse à l'avis MRAE, le pétitionnaire propose 1380m2 de surfaces de revégétalisation et de haies jardinées à recréer sur une zone hors parcellaire, dépendant de l'accord du voisinage : insuffisante car dépend d'un accord qui n'a toujours pas été trouvé. Pas de réponse à la MRAE qui relevait que « l'évaluation des incidences se limite à mentionner les zones de report pour l'avifaune sans plus de détail ».</p> <p>Mesure MC2 -Compensation un arbre coupé deux arbres plantés. Cite avis MRAE. Réponse du pétitionnaire : l'îlot de vieillissement non retenu, sans aucune justification. L'étude d'impact ne permet pas de savoir dans quelle mesure cette MC2 permettra ou non de recréer un milieu écologique équivalent.</p> <p>MC1 — Compensation zone d'hivernage pour le Tétrás Lyre. Surprenant de lire que la mesure MC1 aurait vocation à compenser la perte d'habitats de l'ensemble des neuf espèces d'oiseaux protégées recensées sur la zone d'étude et non celles du tétras-lyre uniquement. Zone choisie parce que l'hivernage du Tétrás-Lyre sur cette zone était avéré ; mais pas pour les huit autres espèces ? Choix retenu sans expertise de l'Observatoire des galliformes de montagne. Mesure insuffisante. La zone compensatoire se situe en contrebas et à une centaine de mètres seulement de la départementale D1090, route très fréquentée pendant l'été et de nature à perturber très fortement l'avifaune.</p> <p><u>Etude d'impact insuffisante sur les effets du projet sur le changement climatique</u>, aucune mention des émissions de gaz à effet de serre, en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>3. Projet incompatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021. Première orientation fondamentale : s'adapter aux effets du changement climatique, et prévoir que les nouveaux aménagements et infrastructures puissent être durables sur le long terme ; projet ne prend pas en compte l'impact du changement climatique sur son utilité, ni sur les effets négatifs que celui-ci pourrait induire à l'avenir. / Objectif fondamental n°2 du SDAGE : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ; orientation n°5A impose des efforts particuliers contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, et particulièrement en évitant, réduisant et compensant l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées ; orientation n°8-05 : limiter le ruissellement à la source, limitation de l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées, au profit de l'infiltration des eaux. Projet Ecrin Blanc situé dans un milieu particulièrement sensible aux effets du changement climatique, avec importante consommation d'espaces naturels en artificialisant leurs sols, mais aucune mesure n'est prévue au sein de l'étude d'impact pour garantir le respect de ces obligations.</p> <p>4. Insuffisante prise en compte des problématiques liées à l'écoulement des eaux. Le projet ne serait pas concerné par une autorisation loi sur l'eau ; courriel DDT indique que l'écoulement côté « Ecrin Blanc » ne constitue pas un cours d'eau. Mais aucun compte-rendu de l'expertise citée, conduite par l'OFB n'a été joint au dossier de participation du public ; insuffisante information du public.</p> <p>Un bassin de rétention a vocation à s'insérer sur une bande de terrain censée accueillir une partie de la revégétalisation ; dossier contradictoire lacunaire sur les conditions dans lesquelles sera organisée l'écoulement des eaux pluviales d'une part, et la revégétalisation des parcelles du projet, d'autre part.</p>
@245	Huglo Lepage Avocats	Cf E244
@246	Hugo Coicaud ACCB la Rosière	Opposition au projet de construction de l'Ecrin Blanc d'Odalys. Ensemble hôtelier est en désaccord profond avec les principes environnementaux. Construction et touristes qui auront un impact fortement négatif sur l'écosystème avoisinant (gestion des eaux, gestion des déchets, érosion des sols...) destruction de la forêt de 15 000m2 qui assure

		actuellement le filtrage du CO2 et retient la pollution, impact irréversible sur la faune locale.
@247	Frédéric CRETIAZ  Propriétaire à la Rosière  Cîmes Blanches	Opposition au projet. Concernant l'écologie : atteinte à la flore et faune (tétras, marmottes, écureuils). Question sur la suffisance de la ressource en eau. Risques de glissement de terrain en cas d'orages. Route menant à la Rosière en très mauvais état et risques pour la sécurité, poids-lourds pour le terrassement, estivants en masse. Bétonnage surréaliste de la station. Station familiale et pas une usine à ski.
@248	Morgane Batteux	Opposition au permis de construire de l'Ecrin Blanc, projet qui va à l'encontre de toutes les préoccupations environnementales actuelles. La Rosière « station familiale » loin des « Usines à ski » qui ne respectent ni la faune et la flore locale, ni le mieux vivre loin du business à outrance. Projets en total contradiction avec le plan de diversité. destruction d'une forêt de 15 000m2 assurant pourtant le filtrage du CO2 et la rétention de la pollution. aucune étude sur la gestion des déchets, ni sur la gestion de la ressource en eau
@249	Stuart Passey  Propriétaire à la Rosière  Cîmes Blanches	Opposition à la demande de permis de construire pour ce projet. Destruction de la faune locale dont certaines espèces préservées (oiseaux, perdrix grise, lièvre blanc, tetralyres) en contradiction avec le plan Biodiversité. Dommage visuel irréversible causé à l'environnement resté vierge jusqu'à présent et impact pour les résidents adjacents et promeneurs. Projet qui conduit à la destruction d'une forêt de 15000m2 qui assure le filtrage du CO2 et retient la pollution : énorme empreinte carbone. Destruction d'une forêt qui préserve de l'érosion des sols, des glissements de terrain, inondations d'eau et de boue lors de fortes précipitations comme cela arrive de plus en plus fréquemment en été avec le changement climatique. Artificialisation des sols reconnue désormais comme un désastre écologique. Non-respect des recommandations de la convention citoyenne. Aucune étude n'est fournie pour la gestion des eaux de pluie et sur l'impact de la déforestation sur les sols
@250	Paul SCHELKENS et Anne MAMPAEY  Propriétaires la Rosière  Chalet Igloo	Opposition au déboisement à l'arrière des Cimes Blanches et proche de la piste Papillon, et à la construction, si près du Parc des Cimes Blanches. Déséquilibre total dans le village, de longues files aux télésièges et remonte-pentes.
@251	Peter Donnelly	Les contributions déposées demandent de ne pas accorder de permis de construire. Défendre la démocratie en refusant le permis.
@252	Nathalie Glot- Sanchez Propriétaire à la Rosière	Opposition au projet, station à son caractère familial et pas « usines à ski ». Développement important et récent avec plusieurs projets immobiliers (plus de 3 000 lits). Baisse de fréquentation constatée dans les stations françaises et la diminution de l'enneigement due au changement climatique questionnent le modèle économique de tels projets. Impacts sur la gestion des eaux pluviales et eaux usées : artificialisation des sols et augmentation des risques d'inondation en aval. Aujourd'hui la majeure partie des eaux pluviales est absorbée par le sol de la forêt, l'autre partie étant évacuée par un fossé traversant du nord au sud la zone 2AU puis la propriété des Cimes Blanches. Les eaux pluviales ne seront plus absorbées dans le sol et le fossé disparaîtra dans sa partie supérieure. Impact sur la gestion de l'eau potable : aucune projection sur la durabilité de la ressource, territoire déjà soumis à un fort stress hydrique, et même un déficit annuel. L'estimation du besoin en eau par nouveau résident est très sous-estimée dans l'étude d'impact avec les usages de l'eau souvent excessifs par la montée en gamme des infrastructures (wellness, centre aquatique, piscine, spa). Pas tenu compte du cumul en besoins hydriques des réalisations récentes pour les Eucherts (hôtel Alparena, résidences Grivola, Miravidi, Hameau de Barthélemy...), de celles à venir, Club-Med (à lui seul, besoins

		en eau de 1 500 personnes), Alpen lodge et des constructions sur la Rosière : Hôtel Sky, résidence Diamant des Cimes et projet à venir à la place du restaurant Mac Kinley. La résidence Odalys va nécessiter des besoins en eau pour au moins 1 000 personnes. Impacts face aux risques géologiques : risque sur la stabilité des terrains en profondeur sur les hauts de l'Averne. Taux de remplissage moyen, l'hiver, dans ces résidences, dépasse à peine les 50% et les lits froids méritant d'être réhabilités sont en grand nombre et inoccupés (15%). « bétonnage » est en totale contradiction avec l'ADN de La Rosière
E253	Bernard Sanchez	Cf @252
@254	Jonathan Wilkinson	Cf @184
@255	Morgane Batteux	Cf @248
@256	Alain-Dominique Quintart et Martine de Clippele  Propriétaires à la Rosière  Cîmes Blanches	Opposition au projet. Destruction forêt et paysage irréversible : forêt rôle maintien des terres et contre l'érosion. Et contre les vents violents. Replantation d'arbres mettront 70 ans à atteindre maturité. Très dangereuse artificialisation des sols : risques de glissement de terrain et gros dégâts aux Eucherts. Destruction de l'habitat de la faune dont le tétras-lyre. Impact sur la qualité de l'air : la forêt filtre la pollution, notamment voitures qui montent au Club Med. pollution par le chauffage au fuel et bois. Problèmes d'écoulement des eaux et évacuation eaux usées : pas d'étude de gestion des eaux de pluie. Risques de coulées de boue. Dommage visuel irréversible sur les Cîmes Blanches et les Eucherts, préjudice esthétique et financier. Architecture peu respectueuse du style montagnard. Perte de vue. Projet et modèle économique risqué, avec la crise sanitaire actuelle.
E257	Kim et Joe Anderson  Propriétaires à la Rosière  Cîmes Blanches	Destruction d'une forêt riche en flore et faune, impact pour le maintien de la biodiversité. Incidence sur les visiteurs en été et en hiver. Forêt importante pour la sécurité des stations situées en contrebas, agit comme une barrière contre d'éventuelles avalanches. Et pour prévenir les glissements de terrain. Aucune étude géotechnique. Forêt contribue à l'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère. chaudière au mazout. Les Eucherts déjà très bien desservi avec des lits touristiques, trop pour les infrastructures de ski. L'occupation actuelle, même aux heures de pointe, est rarement supérieure à 50%. Donc, ce projet n'est pas nécessaire. Projet contraire à la convention citoyenne sur le climat et au plan de biodiversité.
E258	Benoit Rousseaux	Opposition au projet "Ecrin blanc. - Nuisances écologiques et sur la faune. - Un risque énorme quant aux conséquences du ruissellement et de l'érosion. Le rapport, rédigé en février 2019 par la SARL E.T.R.M.-Vincent KOULINSKI, est particulièrement peu rassurant quant aux importants désordres probables créés par la déstabilisation de la forêt, de l'érosion et du ruissellement. Cumul avec le Club Med. Déjà lors de forts orages d'été, inondations aux Cimes Blanches, et plus bas aux Eucherts ; origine : les modifications de terrain autour du Club Med. Le rapport de 22 pages de l'expert KOULINSKI est inquiétant. Il émet de nombreuses réserves, conditions, hypothèses, exigences d'inspections, d'entretiens, de gestion rigoureuse prudentielles... (qui se perdront avec le temps...). Le déplacement du massif ne le rassure pas plus que la hauteur des remblais. Il n'élimine pas "les éventuelles déstabilisations dans la forêt et en aval". Il précise que "le comportement des écoulements dans la forêt n'est pas prévisible dans l'état actuel", etc, etc... Cet expert a réalisé une étude sérieuse, qui doit être lue entier par les membres du Conseil Municipal qui voteront pour le risque d'une catastrophe annoncée, prennent une lourde responsabilité. Les copropriétaires des Cimes Blanches, premières victimes probables, seraient en droit de réclamer à ceux qui n'ont rien voulu savoir, des dédommagements considérables, à titres personnels et individuels. Ils argueront que ceux-ci étaient informés, et qu'ils ont préféré ignorer les règles de prudences élémentaires. D'éventuelles assurances Responsabilité Civile arriveraient rapidement aux mêmes conclusions, et refuseraient toutes couvertures. - Opposition architecturale : projet de 6 étages pas adapté au style d'une station de montagne élégante et sereine. barre de vitres et de béton recouverte de

		<p>planchettes. Sur le sol des esplanades, des bacs de béton avec quelques légumes - Dans l'introduction du permis, le rapport établi par le consultant MDP du Groupe Duval expose, entre autres, que ce chantier vous permettra de financer un hangar pour les dames. Hérésie de tout massacrer pour un garage - Contestation : près de 6000 oppositions sur change.org, près de 150 oppositions exposées à Madame l'Inspectrice et un seul avis favorable, celui du Directeur de la DSR, filiale de SOFIVAL, qui pourrait être, sous les réserves d'usage, l'investisseur de l'hôtel et des appartements de l'"écrin blanc"... manque de transparence sur les noms des investisseurs et de l'exploitant - Personne ne comprend pourquoi l'"écrin blanc" doit remplacer une jolie forêt. La justification du consultant du Groupe Duval est "la vue sur de superbes paysages" (la leur, plus celle de certains copropriétaires) et "être proche des pistes". Il annonce aussi que l'"écrin blanc" permettra, entre autres, le développement des remontées mécaniques et leur entretien. il existe assez d'autres terrains où les constructions ne nuiraient à personne - Quelle est la vision de la Mairie pour le développement de La Rosière ? Chasser à jamais des bons clients et les remplacer par des clients types "usines à ski" qui utiliseront Internet pour faire une concurrence impitoyable aux loueurs de ski, aux commerçants locaux et aux moniteurs ? - rumeur que le Groupe DUVAL aurait obtenu un contrat de la Mairie, qui prévoirait un dédommagement de + 400.000 € si le permis n'était pas accordé, et que cette pénalité justifierait votre volonté de continuer à tout prix malgré la forte opposition. Contraire au droit. - Remonte-pentes : risque de saturation. Cite Jean-François BLAS, PDG de SOFIVAL. - Pénuries d'eau en été ; conteste Services Techniques qui basent leurs études sur des données fausses. ils inventent (p.4 du rapport du Service Technique) seulement 168 lits pour le Club Med. Il y en aura plus de 1000, et 658 lits pour l'"écrin blanc". Il y en aura 966 (avec lits-canapés souvent utilisés dans ce type de locations), soit une différence de 1240 lits ou 1,5 fois plus de consommation que prévu, et ne tiennent pas non plus compte des gigantesques piscines (2 pour le Club Med), nombreux spa et du personnel. Dans son rapport du 5 octobre 2020, la Direction des Services Techniques communique qu'ils en sont à la "réflexion à mener pour l'augmentation de la capacité de stockage ; réalisation d'un nouveau réservoir de 280 m<sup>3</sup> dédié au Club Med + réflexion en cours dans le cadre de la phase 4 du SDAEP". Manque d'anticipation. - budget de + 8.000 € pour replanter 3 ha d'arbustes. gageure impossible à 1850 m. Avec ce budget, replantation de minuscules sujets qui s'écrouleront sous 2 m de neige. très peu de nouvelles plantations résistent à la rigueur de l'hiver et à l'importance de la neige. leurre. - Nuisances aux voisins des Cimes Blanches : ont investi une vie d'épargne pour jouir d'un lieu paisible au bord d'une jolie forêt - Construire des énormes et affreux bâtiments sur 6 étages à 15 m d'un parc d'élégants chalets construits dans de coûteux matériaux est une catastrophe pour les propriétaires actuels, qui avaient pris, préalablement à leurs investissements, toutes les assurances quant au respect de la nature voisine. Perte de confort et jouissance, très forte moins-value. Perte du soleil de l'Est, pertes de vues sur la nature. Perte du calme, perturbé par une infrastructure de tourisme de 966 lits (lits-canapés inclus), piscine bruyante, et trafic</p>
@259	Florent Ahuir	<p>Contre l'insertion d'un building de plusieurs étages à la place d'une forêt. Déjà le "massif" Club Med prend toute la place. Sur la route du Golf, les véhicules roulent à grande vitesse, et aggravation trafic. Dans un reportage VIES d'EN HAUT sur Lyon TV de 2012, le Maire indiquait à la journaliste Floriane Brisotto que La Rosière était une station familiale avec une volonté de développement, mais avec l'envie de maîtriser les choses et de ne pas se développer à outrance. l'objectif maximum était de 12000 lits et que la station conserve son âme. Avec l'Ecrin Blanc, ce sera 15000 lits. Plus d'autres projets à venir en sortie de station direction l'Italie.</p>
@260	Martine de Clippele Propriétaires à la Rosière	Cf @256

	Cîmes Blanches	
E261	Jonathan Wilkinson	Cf @184
E262	Jonathan Wilkinson	Cf @184
@263	Jean-Claude VIRFEU Président de l'ACCB La Rosière et du Conseil syndical des Cimes Blanches	<p>Opposition des 140 propriétaires de la résidence des Cimes Blanches. Projet Ecrin Blanc d'Odalys excessivement dangereux pour leur environnement, celui de la station toute entière. Sur les réseaux sociaux des centaines de fidèles de La Rosière ne reconnaissent plus la station qu'ils ont portée aux nues et s'insurgent contre ce véritable « écocide ». 6 000 internautes opposés sur Change.org. Opposition de nombreuses personnes qui ont apporté leur contribution sur ce registre dématérialisé. de grandes associations environnementales comme France Nature Environnement, Mountain Wilderness, WWF France, la Ligue de Protection des oiseaux mais encore Vivre en Tarentaise, sont également hostiles au projet. Demande au Maire : « comment a-t-on pu en arriver là ? Après une AG relativement houleuse de notre association, à laquelle vous aviez assisté en août 2017, nous nous étions retrouvés le surlendemain autour d'une table. Vous nous aviez alors assuré que rien n'était définitivement figé, qu'aucune construction ne serait effectuée à l'ouest du retour piste, que le projet ne dépasserait pas trois niveaux sur une emprise inférieure à 4 000 m<sup>2</sup> au sol et que vous nous associeriez à vos travaux. Quelques jours plus tard dans un article du Dauphiné Libéré (PJ n°2), votre responsable de l'urbanisme, précisait que la commune partageait le constat des habitants des Cimes Blanches, qu'en entrée de zone la forêt était intéressante et qu'elle méritait d'être préservée, ce qui était moins le cas pour la partie longeant la piste où le futur projet devait se concentrer. Interrogé par le journaliste du Dauphiné, le directeur de l'Office de tourisme expliquait que depuis 40 ans, à La Rosière, tous les projets avaient respecté le côté authentique de la station, son architecture, son environnement et qu'il était bien sûr hors de question de la bétonner... Que reste-t-il, Monsieur le maire de ces belles paroles et de ces promesses, trois ans plus tard ? Rien. Aucune d'elles n'a été respectée. ». Contestation technique distincte de leur avocat. Pièce jointe : Demande de permis de construire en total décalage plan de sauvegarde de la biodiversité. Ne respecte pas le code de l'urbanisme, atteinte au cadre de vie et au patrimoine des riverains. Elle ne répond pas non plus aux réserves émises par la commissaire-enquêtrice dans le cadre de la modification n°1 du PLU afin que la zone forestière 2AU passe en zone constructible. Ces trois réserves étaient : l'approvisionnement en eau potable, les eaux de ruissellement et la production d'une étude plus complète de la biodiversité. Un énorme impact sur les paysages naturels, la faune et la biodiversité : Sur les 17 500 m<sup>2</sup> du projet, ce sont 15 000 m<sup>2</sup> de forêt qui seront détruits. Cette forêt est composée dans sa partie « ouest » essentiellement de résineux (Larix, Pinus Cembra et uncinata) et dans sa partie « est », contrairement à ce qui est écrit dans l'étude d'impact, également de résineux mais aussi de bouleaux, juniperus et genévriers. Il faut rappeler que cette forêt, sérieusement endommagée durant la 2e guerre mondiale (mitrillage) a été replantée voilà une soixantaine d'années afin de protéger les sols de l'érosion et de ralentir l'effet des vents, très violents à cet endroit. replantations mettront 60 ans à atteindre la taille de ceux d'aujourd'hui! Et dans l'étude d'impact le groupe Duval a l'indécence de préciser que « l'enjeu paysager a été pris en compte... que son projet tient à limiter au maximum l'impact de la construction sur le site tout en apportant une valorisation quant à la question du traitement des abords et des espaces extérieurs... » (P50) Forêt élément fort du paysage au nord du quartier des Eucherts. Riverains vont se retrouver avec, à 15 mètres devant leurs fenêtres ou leurs balcons, les murs de l'Ecrin Blanc d'Odalys (PJ n°3). préjudice environnemental et financier, perte de valeur, et pas certain que certains puissent continuer à louer leur appartement ! Une douzaine d'entre eux ont adressé une lettre ouverte. Nuisances environnementales : évacuation et stockage dans la nature, des 45 000 m<sup>3</sup> de déblais. Aspect extérieur de cette résidence, construite sur sept niveaux, contraire à l'architecture locale, ressemblera à un HLM bas de gamme. Sans lauze sur ses toitures.</p>

Forêt qui abrite une faune très riche : écureuils, lièvres multitude d'oiseaux (mésanges bleues et charbonnières, pinsons, pouillots véloces, roitelets, rougequeue, sítelles) mais surtout des tétras lyres espèce emblématique qui nichent, hibernent et s'y reproduisent. Rapport de la MRAE qui souligne ce haut risque. « Neuf espèces d'oiseaux avec des enjeux de conservation forts ont été relevées sur le périmètre d'inventaire dont le Tétra-lyre qui présente des enjeux de conservation très fort et dont la présence (zone d'hivernage) est avérée sur l'emprise du projet. » Destruction de cette zone d'hivernage de l'espèce sur 1,5 ha. L'étude d'impact propose, en compensation du préjudice, la création d'une « zone de quiétude, à environ 1 000 mètres du site naturel, près de la route du col du Petit Saint-Bernard très passante l'été. Cette zone de quiétude n'est qu'un leurre. Incertitudes sur les suffisances en eau potable : cumul avec Club Med. impact sur les ressources en eau potable. Ces complexes, avec piscines, spas, etc. sont de très grands consommateurs d'eau. Manque d'eau l'été dernier. à La Rosière, l'eau potable et celle utilisée pour la neige de culture proviennent de sources communales et, en cas d'insuffisance, d'un captage dans la canalisation EDF reliant Saint-Foix à la centrale hydroélectrique de Roselend. Cette année, dès le mois de mai, le département de Savoie a de nouveau été confronté à une situation de stress hydrique comme en témoigne l'arrêté pris le Préfet de la Savoie. (arrêté n° 2020-0348) limitant la consommation d'eau. Et à La Rosière, une petite source alimentant plusieurs maisons du quartier des Eucherts s'est tarie. Avec l'Ecrin Blanc et sans référence aux autres résidences déjà programmées, la consommation d'eau prévue à La Rosière atteindra dans cinq ans 98% de la production maximale. Et les chiffres d'actualisation 2020 du programme de développement immobilier de La Rosière apporté par le groupe Duval dans l'étude d'impact minimisent la réalité. Pour le Club Med, il est question de... 168 lits alors qu'il y en a en réalité 1 500. Pour l'Ecrin Blanc on parle de 658 alors qu'avec les canapés-lits, il y en a effectivement 966. Utilisateurs potentiels non compris dans l'étude très fantaisiste du groupe Duval. Avec la sécheresse qui s'accroît l'été et l'arrivée de plus de 3 000 consommateurs (avec les autres constructions en cours), les risques de manque d'eau seront bien réels. Et en cas de crise il est plus que probable qu'EDF donnera la priorité au refroidissement de sa centrale en interdisant tout captage à La Rosière. Des inquiétudes également soulevées par « France Nature Environnement » et « Vivre en Tarentaise ». et le Domaine skiable de La Rosière poursuit l'extension de son réseau de canons à neige. Eau de ruissellement et artificialisation des sols : non prise en compte du réchauffement climatique et de ses effets négatifs. Avec des orages de plus en plus violents l'été, des coulées d'eau et de boue dévalant la montagne suite, en plus, à une déstabilisation des sols. Ces deux derniers étés, la résidence des Cimes Blanches comme plusieurs autres parkings des Eucherts ont été impactés par ces phénomènes. Aux Cimes Blanches, après un gros orage et un déferlement d'eau c'est tout un parking qui a été inondé, des centaines de litres d'eau dégoulinant le long des murs (PJ n° 4). La construction du Club Méditerranée et le reprofilage de la piste Papillon sont certainement à l'origine de ces sinistres inédits. Qu'en sera-t-il si l'Ecrin Blanc est construit ? Des éboulements, des glissements de terrain, il y en a déjà eu à La Rosière. Voilà encore quelques semaines sur la route au-dessus du Chatelard. Ces phénomènes souvent imputables aux travaux humains ont parfois des conséquences dramatiques. On l'a vu début octobre dans les Alpes Maritimes. Artificialisation des sols condamnée par le ministère de la Transition écologique et en totale opposition avec les dispositions du SDAGE. Evacuation des eaux pluviales, vers l'ouest, rien n'est clair et les brassages de terrain risquent, là encore de provoquer des coulées d'eau et de boue. Pollution atmosphérique et bilan carbone catastrophique : le secteur va être confronté à une intense circulation de véhicules à moteur. Bus, camions, voitures vont converger, sur une route de près de 2 kilomètres, jusque-là fermée l'hiver. Route qui a été élargie, avec l'abattage de nombreux résineux au passage, et sera ouverte toute l'année pour les besoins du Club Méditerranée. L'actuelle forêt au-dessus des Cimes Blanches, réel puits de carbone, filtrera une partie de cette pollution. Mais si elle disparaît au profit de l'Ecrin Blanc, ce sont des centaines de véhicules supplémentaires qui cracheront leur pollution et la dissémineront, sans retenue, au cœur du domaine skiable et sur tout le quartier de l'Averne. Une pollution et une émission de gaz à effet de serre

aggravées encore par les modes de chauffage utilisés par le Club Med et l'Ecrin Blanc : chaudières au fioul et au bois. Un grand danger pour la santé des riverains venus chercher l'air pur de la montagne. cumul du Club Med. Comme le souligne l'association « Vivre en Tarentaise », la région a déjà un bilan CO2 catastrophique, bilan lié en grande partie à l'acheminement des touristes. Après ceux du Club Med, ceux de l'Ecrin Blanc d'Odalys ne feront qu'amplifier la situation avec des bouchons prévisibles dans le bourg de La Rosière et une détérioration accrue de la route déjà en mauvais état entre Sées et La Rosière. Dans ses préconisations, le SCOT Tarentaise, voté en décembre 2017 : « Les conditions climatiques, la configuration topographique et les particularités liées aux saisons touristiques font qu'une forte vigilance doit être apportée à l'organisation des déplacements, à la sobriété des bâtiments et aux modes de chauffage. En effet, certaines communes sont relativement sensibles à la qualité de l'air et les émissions liées au transport routier ou au chauffage au bois doivent être limités dans ces secteurs. » Aucun accord avec les Cimes Blanches : à deux reprises, en février et mars 2019, rencontre sur le site avec les responsables du projet. des avancées ont été enregistrées. Notamment sur le côté « est » du projet où deux bâtiments ont été reculés. Mais pour permettre de tracer le « retour piste » vers le nord-ouest du lotissement de l'Averne et les Cimes Blanches en respectant une largeur suffisante de cette piste il n'y avait guère d'autre solution. Côté « ouest », par contre, un blocage a persisté. Tout en restant farouchement opposés au projet nous étions prêts à faire des concessions. Elles consistaient en un recul du projet de l'autre côté de l'actuel chemin forestier servant l'hiver de retour ski aux occupants de toute la tranche ouest des Cimes Blanches (PJ n°5). Cela permettait de maintenir en état ce chemin, de conserver une bande de végétation et quelques arbres entre le chalet F des Cimes Blanches et la façade sud-ouest de l'Ecrin Blanc et de sécuriser cette zone très pentue contre de gros risques géologiques lors du terrassement. Mais le groupe Duval a récusé notre proposition et s'est contenté, en trois temps, d'augmenter de quelques mètres la distance entre les deux constructions pour la porter à 15 mètres. Largement insuffisant et excessivement dangereux et dégradant pour les riverains directs. Nous avons néanmoins présenté cette proposition lors de notre AG 2019 et elle a été rejetée à l'unanimité. En compagnie du président de CGH nous avons rencontré une nouvelle fois les responsables du projet à leur siège régional de Lyon. Avec, au terme d'une courte réunion, une fin de non recevoir. Pour le groupe Duval, c'est la présence des parkings souterrains devant pouvoir accueillir quelques 290 voitures qui empêche le recul demandé. les occupants de cette résidence ne s'y rendront pas en bus contrairement à ce qu'a dit le Maire.

L'intérêt général de la commune ? désaffectation de la pratique du ski, notamment chez les jeunes, la station de La Rosière ne fait jamais le plein, même en période « haute saison » scolaire. tout un pan de l'économie locale du tourisme va être déstabilisé. Avec de sérieuses menaces pour les nombreux hébergeurs locaux qui vont être les premiers impactés. Bilan de la saison hivernale 2018-2019 réalisé par l'observatoire de l'activité touristique (GA2 consulting) : le début de saison a été « boosté » grâce à l'extension du domaine skiable sur le Mont Valaisan mais que le taux moyen de remplissage des diverses structures d'accueil a plutôt baissé sur la saison, les lits chauds générés par les résidences de touristes n'étant occupés qu'autour de 50%. Quant aux lits froids, ils n'ont été occupés qu'à 15,10%. non sens de construire de nouvelles résidences. en jonglant dangereusement avec les prévisions du SCOT tarentaise approuvé en décembre 2017. Le Maire met en avant la hausse du nombre de journées skieurs grâce à l'agrandissement du domaine. Cela ne s'est nullement traduit par une hausse spectaculaire des nuitées. Le Maire parle de projet politique qui permettra de passer un cap économique rendu nécessaire pour la construction de nouveaux locaux pour les services techniques et pour améliorer les remontées mécaniques. Mais minimise les dégradations de l'environnement. Faux de prétendre que le combat de certains opposants au projet s'apparente à une volonté de ne pas avoir de résidence à proximité de la leur nonobstant l'intérêt général de la commune. Où est l'intérêt général de la commune ? - Condamner un grand nombre de petits hébergeurs locaux qui ne pourront pas lutter contre la politique commerciale agressive du

		<p>groupe Odalys ? - Favoriser la société qui gère les remontées mécaniques et qui pour son dernier exercice enregistré (30/09/2019) a dégagé un excédent brut d'exploitation de plus de 5 millions d'euros., largement au-dessus de la moyenne du secteur ? - Changer l'ADN de La Rosière, station familiale réputée pour son authenticité, son calme, son développement jusque-là raisonné respectant une architecture typique ?</p> <p>Une bien mauvaise image pour la station : Les propriétaires des Cimes Blanches ne sont pas les seuls à s'opposer à ce projet. pétition sur Change.org près de 6 000 signataires. Sur les réseaux sociaux, et notamment dans le groupe La Rosière 1850 qui rassemble, aujourd'hui, plus de 3 800 sympathisants, nombreuses critiques. Sur le registre dématérialisé, tous les commentaires publiés à ce jour vont dans le même sens. Destruction forêt d'altitude contraire à la Convention citoyenne sur le climat. Avec la pandémie du coronavirus, les modèles touristiques vont évoluer vers des pratiques plus rationnelles, clientèle internationale moins présente. va renforcer une prise de conscience montrant la nécessité de sauvegarder plus encore la nature.</p> <p>Pièces jointes :article Dauphiné, photographies/schémas implantation</p>
@264	<p>Dominique Becker et Dominique Doudelet Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches</p>	<p>Réhabiliter, rénover ou reconstruire sont de bien meilleures solutions. Risque très important d'infections saisonnières dans ces grandes résidences surpeuplées. Pollution, CO2 et fines particules. Perte nette et irréversible d'espace naturel en totale contradiction avec le « plan biodiversité », ne pourra pas être compensée par une soi-disant « zone de quiétude » créée à un kilomètre de cet espace. Majoration inévitable de la pollution locale et loco-régionale (rejets d'eaux usées, émission de CO2 et de particules fines par les moteurs des véhicules et les systèmes de chauffage) en raison de la création d'un espace de résidence pouvant accueillir plus de 1000 personnes en plus de ceux récemment construits (Club Med par exemple). Majoration inévitable du prélèvement de ressources de plus en plus limitées, notamment l'eau potable mais également l'électricité (qu'il faut produire...), l'alimentation (qu'il faut transporter à plus de 1850 mètres d'altitude) par ces personnes. Majoration du risque d'érosion et de déstabilisation du sol. Impact paysager, dégradation de l'image de « balcon sur la Vallée de la Haute Tarentaise » de La Rosière et la dévalorisation du patrimoine des propriétaires des résidences et chalets environnants. Surcapacité en lits d'hébergement touristique (de moins en moins chauds) à la Rosière par rapport à la taille de son domaine skiable). Risque sanitaire lié à une concentration de plus en plus importante de personnes au sein de zones artificialisées que sont les nouvelles méga-résidences de tourisme doublé d'un risque économique certain si les pandémies se succèdent</p>
@265	<p>David Bocaert et Sabine Gamain</p>	<p>Eviter le bétonnage. Destruction d'une forêt en altitude. Dégâts pour la faune et la flore, pour les glissements de terrains, coulée d'eau et de boue. Bétonnage au profit de logements de loisirs quelques mois par an, sachant que beaucoup de ces logements sont inoccupés.</p>
E266	<p>Armando Guimaraes Propriétaire à la Rosière</p>	<p>Cf E24</p>
@267	<p>Karine et Franck REGIS Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches</p>	<p>Cf @214</p> <p>Cumul des défrichements, forêts d'altitude particulièrement fragiles. densité qui assure leur pérennité. Les arbres isolés laissés autour de la résidence non pérennes. jeunesse de la forêt n'excuse pas sa suppression. impact visuel, immeuble de 7 niveaux bien trop haut par rapport aux constructions voisines, et trop proche du bâtiment F des Cimes blanches.</p>
@268	<p>Karine et Franck REGIS</p>	<p>Cf @214 @267</p> <p>Circulation des résidents, voitures bus et navettes a bien été anticipée mais pas la circulation piétonne. Le chemin de la forêt qui relie les Eucherts au Centre station, réservé</p>

	Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	exclusivement aux piétons, démarre en contrebas de la résidence des Cîmes blanches. les piétons de la résidence Odalys seront contraints de traverser leur résidence. Vis-à-vis avec le bâtiment F : majorité des appartements du bâtiment F exposés vers le sud, mais pas moins de 18 fenêtres (dont deux donnant sur les séjours) réparties sur 3 étages en façade nord du bâtiment F. pas tout à fait « le vis-à-vis limité à des chambres pour 4 logements » comme indiqué dans l'étude d'impact. impact visuel sur les balcons à l'est du bâtiment.
@269	Jean-Marie Descampe	Opposition au projet " L'Ecrin Blanc", ne respectant ni l'environnement ni la faune, ni les limites de l'imperméabilisation des sols, ni les conséquences dramatiques des émissions de gaz à effet de serre générés par cet établissement en plus de ceux du Club Med, et ne prenant pas en compte le préjudice enregistré par les riverains directs du projet.
E270	Roland et Bernadette BATTEUX Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Atteinte à la faune, défrichage de forêt, zone hivernage tétras-lyre. Atteinte au paysage. Impact visuel, impact sur chalet F des Cîmes Blanches. Odalys augmente ses bâtiments de 1 étage, pour compenser la réduction d'emprise de 2 bâtiments à l'est. Pollution de l'air, trafic des véhicules et chauffage (fioul). Impacts sur les routes : va et vient cars camions voitures. Route plébiscitée par les motards, deviendra dangereuse pour eux si détériorée. Gestion des eaux pluviales : aucune étude ne quantifie les débits évacués par le fossé. Risque éboulement, ruissellement, coulées de boue. Gestion des eaux usées : doute sur la localisation et capacité des canalisations eaux usées et pluviales à mettre en place sur la copropriété Cîmes Blanches. Gestion de l'eau potable : besoins sous-estimés (piscines, spas, etc) et cumulés avec autres projets. Phénomènes climatiques et risques géologiques : forêt protection contre vents violents, stabilité des terrains. Risque sismique. Réchauffement climatique : diminution chutes de neige, impact sur pratique du ski et ressource en eau. Crise économique et baisse taux de fréquentation.
@271	Jean-Philippe Guédon Propriétaires à la Rosière	Contribution d'un foyer de 7 personnes. Depuis quelques années, inflation des constructions. Espaces verts réduits, la circulation automobile augmente avec nuisances sonores, visuelles et environnementales. la station se transforme en parking géant. Devient une station de masse et de béton. logique de course à la taille et de destruction de la nature pour bétonner. L'Ecrin blanc est certainement le moins abouti des projets destructeurs de nature : architecture massive non intégrée dans le pays, énorme surface de forêt détruite, pas d'études sérieuses sur les impacts environnementaux, pas même sur la gestion de l'eau (potable et eaux usées) entassement et promiscuité avec la résidence des cîmes blanches. projet mal né, mal conçu et mal aimé. Mal financé, défaut de business case et de financement associé, encore plus mis à mal par les conséquences à long terme de la crise sanitaire Covid-19.
@272	Patrick Duponchel Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition à la construction de l'écrin blanc aux Eucherts. Va détruire une partie de forêt et nuire grandement à la biodiversité. Notre station « familiale » avec toutes ces constructions va perdre de son charme.
@273	Céline Perthué Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Cf @219
E274	Christian Arandel Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au projet démesuré. Impact écologique et environnemental. Projet et construction en total décalage avec la convention citoyenne sur le climat et le Plan biodiversité. Pollution accrue par la destruction de la forêt actuelle causant un doublement de la pollution. - Détruira une forêt, sa faune très riche pour bâtir un bâtiment hideux de sept niveaux qui ne respecte pas l'architecture locale.- Dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres. Aucune étude géotechnique sérieuse. Ne sait pas par où se déverseront les eaux de ruissellement, risque de provoquer de nouvelles inondations et coulées de

		boue, dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse sur l'écoulement des eaux pluviales. Risque de déstabilisation de l'économie locale du tourisme. taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50%. Va nuire fortement au caractère familial et convivial de La Rosière.
E275	Roland et Bernadette BATTEUX Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Cf E270
@276	Paul Gresham Propriétaires à la Rosière	Opposition au projet Ecrin Banc. imposition brutale sur le paysage existant. énorme taille en déséquilibrée avec les autres bâtiments, va détruire l'atmosphère du village. déjà des problèmes avec la gestion de l'eau et l'affaissement du sol, et en coupant davantage la forêt et en érigeant cette grande structure, ceux-ci seront aggravés. Dommages pour la qualité de l'environnement.
@277	Armando Guimaraes	Cf E226 E24
@278	Jan Poole Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Opposée au projet, va détruire la beauté des environs de notre résidence B5 Les Cimes Blanches. La proximité du bâtiment a notre terrasse aura un effet inacceptable qui va ressembler à une jungle de béton. destruction de l'habitation de la faune des montagnes. équilibre entre le développement nécessaire pour les intérêts des affaires locales et la protection de l'environnement
@279	Morgane BATTEUX	Cf @248
@280	Morgane BATTEUX	Cf @248
@281	Roland et Bernadette BATTEUX Propriétaires à la Rosière Cîmes Blanches	Cf E270
@282	Jérôme Schelkens	Regret de voir La Rosière - autrefois un village de ski agréable et chaleureux - transformé en un projet mégalomane avec une abondance de béton. désolé si l'un des sites les plus beaux et les plus rares du village devait une fois de plus être la proie de l'extrême frénésie de construction qui règne à La Rosière.
@283	Sylvie Dubru et David Anckaert propriétaires à la Rosière Marmottons	Projet trop grand, sur une partie de la forêt tant appréciée. La solution de rajouter un étage va dans le mauvais sens, il y a déjà bien assez de stations avec des grands bâtiments en béton. Club Med même pas encore ouvert. Plus judicieux de voir comment va se passer les prochaines années par rapport à l'ensemble de la nouvelle offre, surtout vu la situation sanitaire qui modifie le tourisme actuel et futur
@284	Jules Schelkens et Dorien Gysbrechts Propriétaires à la Rosière	Opposition au projet, énorme bétonnage. défigurer un site magnifique. Opposition au déboisement à l'arrière des cimes blanches et proche de la piste papillon, et à la construction, si près du Parc des Cimes Blanches. déséquilibre total dans le village. Le domaine skiable familial va exploser en raison du manque de piste de ski pour le nombre de visiteurs et des longues files d'attente aux télésièges et aux remontées mécaniques.

	Chalet Igloo	
E285	Tanguy Rousseaux Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Opposition au défrichement de la forêt et à la construction de cette barre d'immeubles. modifie le ruissellement et la structure des sols. détruirait un des poumons verts. Ne réduira pas les nombreux lits déjà inoccupés. Pourquoi choisir une forêt pour y bétonner plus de 13.500 m <sup>2</sup> , alors que autres terrains non boisés disponibles à La Rosière. Interrogation sur replantations. Où ? Par des arbres de quelle taille ? Pour quel budget ? chauffage au fioul. Pourquoi creuser la montagne au-dessus du chalet F des Cimes Blanches pour y construire un parking de +/- 250 places, si la clientèle de l'Ecrin Blanc est destinée à s'y rendre en bus ? Comment respecter le SCOT Tarentaise permettant la construction de 32.000m <sup>2</sup> de SDP touristique pour les 15 années (2018-2033), si la limite est déjà presque atteinte avec les 18.400m <sup>2</sup> de SDP pondérés du CLUB MED, et les 13.500m <sup>2</sup> du projet Ecrin Blanc ? Transformer en usine à ski. Insuffisance réseaux électriques, alimentations et évacuations d'eaux, et infrastructure du domaine skiable
@286	Jonathan et Denise Lee	Cf @232
@287	Martin Durand	Projet totale ineptie. développement inacceptable vu les conditions sanitaires et économiques actuelles. Contraire avec la convention citoyenne sur le climat et le Plan biodiversité. L'artificialisation des sols va favoriser les écoulements "sauvages " et les inondations. Détruira une forêt, sa faune très riche (tétras lyres, autre oiseaux, écureuils, lièvres, etc.). La population supplémentaire induite par ce projet vient en voiture , bus et la circulation dans les villages, la vallée va impacter de manière importante. destruction d'un poumon vert filtrant le CO2 généré par les nouveaux flux de véhicules. forêt actuelle barrage contre la pollution. Problème d'eau potable. Problème des eaux de ruissellement : nouvelles inondations et coulées de boue, dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse. Eaux usées : un bassin a été construit en urgence entre la Rosière et Montvalezan pour limiter les rejets vers Bourg Saint Maurice , rejets qui sont déjà au delà de la capacité de Bourg. Chauffage au fioul.
E288	Olympia de Dietrich	Opposition au projet Ecrin Blanc et au déboisement. contradiction totale avec les réalités climatiques, environnementales et écologiques. Préserver les stations qui ont su respecter les montagnes et l'environnement des populations locales. Le changement climatique mettra fin à l'existence de nombreuses stations en basse montagne, et ce n'est pas la création de gigantesques complexes hôteliers en haute montagne qui doit être la solution. Pas d'études d'impact concernant la gestion des eaux de pluie, la déforestation sur les sols et des ressources en eau. Destruction de la faune locale dont certaines espèces préservées (oiseaux, perdrix grise, lièvre blanc, tetralyres) en contradiction avec le plan Biodiversité. Dommage visuel irréversible causé à l'environnement suite au défrichement de cette forêt, et impact pour les résidences existantes et les promeneurs. Destruction de la forêt qui assure le filtrage du CO2 et retient la pollution : énorme empreinte carbone. Disparition de la forêt qui préserve de l'érosion des sols, des glissements de terrain, inondations d'eau et de boue lors de fortes précipitations. Augmentation de trafic considérable dans une zone calme générant ainsi bruit et pollution, accroissant le réchauffement climatique.
@289	Michèle Rouchon Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Doyenne des Cimes Blanches. depuis 1969, la station s'est développée harmonieusement en préservant l'environnement et surtout la forêt. Chalets individuels et chalets immeubles, évitant le bétonnage et gardant un caractère familial. en préservant au maximum la forêt qui participe à la beauté du site, à préserver la faune, à fixer le terrain, et protège du vent
@290	Marc Gusse propriétaire à la Rosière	Opposé à ce projet démesuré , dangereux , qui ne correspond pas à la vie actuelle de protection de la nature. Avec le club med il y a assez de lits assez de construction. continuer les rénovations implanter des commerces des équipements de loisirs , faire la promotion pour une station familiales qui respecte la nature écologique. Avec le réchauffement climatique ce projet n'est pas réaliste , les pistes seront dangereuses en cas

		de fermeture avec l'Italie. Projet dangereux pour les riverains, impacts sur les ressources en eau ,sur l'instabilité des sols , sur la biodiversité.
@291	Cendrine Zuber	Année après année la Rosiere se dégrade, constructions impactant les sites naturels et architecture démesurée. développement économique anarchique. Destruction forêt. les panoramas sont abîmés. queues interminables aux remontées mécaniques. l'équilibre écologique sera rompu. ce site ne permet pas de rajouter indéfiniment des remontés mécaniques vu la faible altitudes des montagnes aux alentours. préserver l'identité de La Rosiere.
@292	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Opposition au projet. Contre détruire cette forêt, dernier rempart naturel. les arbres ne repoussent pas ou il y a des constructions. Question sur l'emploi dans la station.... pour les saisonniers ? Ou encore probablement pour l'ESF. Ne pas détruire ces arbres a 1900m d'altitude. Atteinte biodiversité, diminution massive des populations d'insectes et d'oiseaux, des zones humides et forestières sous pression. Favorable à la préservation de la nature, surtout à cette altitude. soi-disant réimplantations d'arbres pour compenser cette perte est virtuelle, scientifiquement établi. contribuer à la préservation des biens publics essentiels pour faire face au changement climatique et pour cela arrêter de toucher ce dernier rempart de forêt déjà bien noyé dans le béton. Au début cette déforestation pour le Club Med ne devait concerner que la partie autour de la route pour améliorer l'accès, le projet immobilier restait sur la partie altiport qui était déjà sans les arbres et ne pas toucher aux autres autour du site ; discours du maire lors de la réunion publique sur ce projet à la salle Arpin. Depuis la route a été extrêmement dégagée, l'accès au chantier par le bas a permis une déforestation à outrance, ainsi que pour la création de deux parkings, l'enfer et le désastre à présent. Aucun intérêt pour le commerce, il n'y aura que la DSR (et encore avec les prix certainement négociés par le Club Med) et l'ESF qui tirera son épingle du jeu. énorme gap entre projet et réalisation Club Med. projet qui divise au sein du village
E293	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Cf @292
@294	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Cf @292
@295	Stéphanie Palluau-Escobar	Projet d'envergure véritable scandale. Ou sont les associations environnementales pour défendre le peu de forêt dont la Rosiere dispose? Les Elus locaux y trouvent très certainement un intérêt financier, mais impacts écologiques et environnementaux, inadapté à la station. devient une usine à skis
@296	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Cf @292
E297	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Cf @292
@298	Michel Chevalier Propriétaire à la Rosière	Cf @292
@299	Carine Demontigny	Contre ce nouveau projet immobilier, nouvelle déforestation et un fort impact négatif sur l'écosystème environnant. Pas besoin de projets immobiliers gigantesques et non adaptés à la taille et aux infrastructures de notre station. Le nombre de « lits » est déjà bien suffisant

	Propriétaire à la Rosière	et le taux de remplissage rarement atteint à 100%. En cette période de pandémie, il faudra éviter à l'avenir une trop grosse densité de population sur un site.
@300	Christian Scharff Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Impact négatif sur gestion des eaux pluviales, périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes. baisse de nappes et des débits des cours d'eau. Projet en amont d'une zone fortement urbanisée et sert d'ancrage face à la saturation des sols en eaux lors de fortes pluies. La forêt « protège » Les Eucherts. Imperméabilisation des sols, danger pour les populations. Biodiversité : le bois constitue une limite, une coupure aux Eucherts et un refuge pour la faune et la flore sauvage. habitat naturel à de nombreuses espèces, destruction sans compensation. habitat de neuf espèces d'oiseaux, zone d'hivernage pour le Tetras-Lyre. Artificialisation des sols sur 15,000 m2 supplémentaires en pleine montagne, sans compensation. Atteinte aux paysages et au bien-être des populations : nombreuses constructions, immense Club Med construit en plein milieu du domaine skiable, hotels en augmentation croissante aux Eucherts, deux très gros nouveaux établissements, résidence Sky. Nouvelle résidence construite à quelques mètres. La vue sur les sapins, les chemins verts ou enneigés seront remplacés par un « mur » de béton. Perte d'une vue magnifique depuis la montagne, paysage irrémédiablement endommagé. Le dessin de la page 6 du dossier est trompeur et induit en erreur, bâtiments seront bien plus rapprochés. Pollution, facture CO2 de la station, trafic automobile généré, l'énergie nécessaire aux fonctionnement de ces centaines d'appartements, leur approvisionnement, leur maintenance etc. Pollution visuelle par le remplacement d'une superbe forêt de montagne par des pseudo-chalets de béton.
@301	Stéphanie Gorre Propriétaire la Rosière	Désaccord sur le projet de construction de la résidence touristique "L'Ecrin Blanc". La construction du Club Med est largement suffisante. contre la déforestation. le développement d'un autre tourisme semblerait plus approprié aujourd'hui.
@302	Laurent Maniez	Opposition au projet. Construction en total décalage avec la convention citoyenne sur le climat et Plan biodiversité. Projet qui détruira une forêt, sa faune très riche (tétrasyres, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.) pour laisser place à un bâtiment hideux allant jusqu'à sept niveaux et ne respectant nullement l'architecture locale. Projet dangereux pour les riverains directs situés à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risques d'éboulements. Aucune étude géotechnique sérieuse n'a été menée. Gros préjudice (trouble de jouissance) pour ces propriétaires, riverains du projet. Pollution accrue. Poumon vert filtrant le CO2 que générera le Club Med, la forêt actuelle est un barrage contre la pollution. Sa disparition et la construction de l'Ecrin blanc doubleront cette pollution. Des centaines de tonnes de CO2 seront alors crachées vers le quartier des Eucherts. Des insuffisances en eau potable très incertaines. Interrogation sur le déversement des eaux de ruissellement, nouvelles inondations et coulées de boue, dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse. Inquiétude également pour les eaux usées. Le conseil syndical des Cîmes Blanches n'ayant pas autorisé le promoteur à transiter par son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. Après, ces eaux usées ajoutées à celles du Club Méditerranée seront expulsées vers la station d'épuration de Bourg-Saint-Maurice. Doutes sur la dimension des canalisations et sur les capacités de traitement de cette station. Chauffage au fioul. - Question également quant aux réels investisseurs de cette résidence. Déstabilisation de l'économie locale du tourisme, taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver dépasse à peine les 50% lors d'une saison d'hiver
@303	Ludovic Louchez	Cf @142  Marre des constructions bétons, dénaturent les villages de montagne. faible occupation. non au tourisme de masse
@304	Christelle Serin Moulin	Stop aux complexes hôteliers démesurés qui dénaturent l'esprit famille de notre station

@305	Anne Rouchon	Développement assez harmonieux de la station pendant années passées. Mais depuis quelques temps, explosion de nouveaux bâtiments. Projet qui représente un danger pour l'équilibre environnemental, la faune, la flore, pollution. Destruction d'une partie de la forêt jouant un rôle de retenue des eaux et de protection contre le vent, ne sera jamais remplacée par la plantation de quelques arbres. Economie : la Rosière n'est pas une très grande station, le domaine skiable n'est pas extensible.
E306	Victorien Delebecque	Opposé au projet immobilier Ecrin Blanc d'Odalys. Revoir l'intégration architecturale de ce nouveau projet. Forte augmentation du nombre de constructions, notamment aux Eucherts. La qualité du décor est un argument marketing et un critère de choix des futurs vacanciers. Incite à étudier la motivation première des vacanciers et leur avis sur l'extension immobilière des Eucherts sur les 5 à 10 prochaines années (sondage adressé aux locataires des résidences de vacances, ainsi qu'aux propriétaires de logements et résidents permanents). rôle a chacun dans la préservation de la nature. Question déversement des eaux de ruissellement, risque de nouvelles inondations et coulées de boue, dans les chalets et parkings en aval. pompe de relevage. - Chauffage au fioul
@307	Christophe Fauconnier	Contre projet qui détruit une partie de la forêt sur la station de la rosière. Le club med vient d'installer 800 lits. Penser aux générations futures et à l'environnement
@308	Sandrine Roy	Opposition au projet, arreter ces constructions en nombre. Il y a suffisamment de "Lits froids" pour assurer l hébergement du nombre de personnes. Saturation de la rosiere pour y acceder et en partir, sur les pistes, dans les commerces...
@309	Sandrine Roy	Cf @308 La Rosiere en pleine expansion depuis plusieurs années. Course à la construction qui doit s'arrêter. reprendre la réflexion du long terme
@310	Hugo Coicaud ACCB La Rosière	Cf @246 Opposition au projet. Gestion des déchets (aucune étude), gestion de l'eau, artificialisation des sols, destruction de la faune locale, destruction d'une forêt de 15000m2. Nécessité économique non prouvée. Ce projet va à l'encontre des valeurs environnementales
E311	Hugo Coicaud ACCB La Rosière	Cf @246 @310
@312	Rachel Stammers Propriétaire à la Rosière Cîmes Blanches	Perte d'authenticité de la station. Impact environnemental très grave du défrichement de la forêt, affectant l'environnement local, le paysage naturel. Effets potentiellement désastreux en termes d'érosion, de glissements de terrain. Destruction de tout un écosystème de flore et de faune, avec animaux rares. Augmentation pollution et émissions de CO2. Risque de manque d'eau. contradiction avec la Convention citoyenne sur le climat et le Plan Biodiversité
@313	Beatrice et Christiaan Van der Veken	Opposition au projet. Change l'a ADN de station familiale. ordres donnés par de grands groupes d'investisseurs qui cherche uniquement à vendre leur intérêt après 7 à 10 ans. Beaucoup trop grand. problème avec l'eau et le WIFI. Créera un village fantôme. Problème d'insuffisance de l'accès à la station.
@314	Jacques Granger Propriétaire à la Rosière	Cf E226 Monsieur le Maire, vous n'avez pas le monopole de la montagne. Tous les avis sont contre la destruction de la forêt et une autorisation de permis de construire pour l'Ecrin Blanc. Pas un seul commentaire en faveur de ce projet. respecter les avis unanimes
@315	Frédéric Volante	Ne se reconnaît plus dans cette si belle station. Place à de nouveaux clients qui viennent avec leur course qui ne sortent plus, seront les uns sur les autres sur les pistes.
@316	Hugo Coicaud	Cf @246 @310

	ACCB La Rosière	
@317	Philippe et Claude Catot  Propriétaires à la Rosières Cîmes Blanches	Cf E162
@318	Solange	Projet de trop pour la Rosiere, d'un point de vue environnemental, urbanistique et économique
@319	Stéphanie et Pierre LE	Bientôt plus de verdure à la Rosiere à ce rythme. immense projet qui vient s'ajouter à tous ceux déjà construits ces dernières années. Laisser la station respirer
@320	Christophe Filoche	Défavorable au projet. Encore une partie de déforestation avec ce nouveau projet. La Rosière n'est plus la station familiale, mais celle des bâtisseurs
@321	Daniel Carreau	opposition a la construction qui va tout détruire
@322	Daniel et Florence Carreau  Propriétaires à la Rosière	Cf @321  Frénésie immobilière. Recommande de lire les commentaires sur tripadvisor. Club Med honte architecturale.
@323	Pierre Zimmer	Craintes par rapport au projet "Ecrin Blanc". Ce projet détruira une forêt et son écosystème pour laisser place à un building de sept niveaux ne respectant pas l'architecture locale. Cumul avec "Club Med", l'Alpen Lodge et autres qui augmentent déjà le nombre de lits. le taux de remplissage moyens des lits chauds lors d'une saison d'hiver sera sous les 50%. station fantôme
@324	Ann Ponnet	contre la construction d'un nouveau projet, trop de béton déjà
@325	Ann Ponnet	Cf @324
@326	Frédéric Exertier  Propriétaire la Rosière	opposé à la réalisation de ce projet destructeur de l'environnement et de la biodiversité. Dévastateur pour l'équilibre économique et financier du secteur, création d'une offre largement excédentaire, déséquilibres sur le marché locatif et des transactions.
@327	Géraldine Dottin	Opposition au projet de construction de l'Ecrin Blanc. aux antipodes de ce qu'est la station familiale de La Rosière, la nature, la forêt, le paysage.
E328	Michelle Wolfe  Propriétaire à la Rosières  Cîmes Blanches	Contre la construction de l'Ecrin Blanc d'Odalys et le défrichage de la forêt d'Eucherts, massacre écologique. Développement est hors de toute proportion avec le reste de la ville. Non-respect du Plan Biodiversité. Destruction d'une forêt à la faune très riche (tétralyre, autres oiseaux, écureuils, lièvres, etc.). Danger pour les habitants des Cimes Blanches situé à 15 mètres des murs de l'Ecrin Blanc. Gros risque de glissements de terrain. Aucune étude géotechnique sérieuse. Augmentation de la pollution problème de l'eau de ruissellement, absorbée aujourd'hui par la forêt et préservant le sol de l'érosion, risque de nouvelles inondations et coulées de boue dans les chalets et parkings en aval. Aucune étude sérieuse sur l'écoulement de ces eaux pluviales. - Préoccupation également pour les eaux usées. Cimes Blanches n'a pas autorisé le promoteur à traverser son terrain, une pompe de relevage est nécessaire. cumul avec Club Méditerranée, et doutes sur la taille des canalisations et les capacités de traitement de la station d'épuration. - déstabilisation de l'économie touristique locale. Le taux de remplissage moyen des lits pendant une saison hivernale dépasse à peine 50%
@329	Frédéric Advent	Cf @86  Depuis quelques années, projets de plus en plus pharaoniques comme le club Med. Au détriment de la faune et de la flore de la station. Projets qui ne tiennent pas compte des

		<p>recommandations gouvernementales concernant la réduction du bétonnage intensif des stations de ski. Joint fichier sur érosion des sols. Etant donné la situation de la route du golf par rapport au futur d'Odalys, les différentes coulées d'eau de pluie ne seront plus ralenties ou arrêtées par la forêt mais accélérées voir amplifiées par cette nouvelle construction et tout le contrebas des Eucherts subira des dégâts d'eaux après de fortes pluies.</p> <p>Replantation : 8000€ pour replanter des arbres suite au déboisement de la forêt. Où ? en station ? ou autour de Montvalezan village. Pas de certitudes à ce sujet ? Si replantés en station, donc à 1850m, leur survie sera compliquée avec les cumules de neige durant l'hiver. Le fait d'ajouter un nouveau complexe hôtelier n'augmentera pas d'autant les recettes. d'après les dernières données concernant les taux d'occupation des stations de tarentaises, celles-ci n'ont progressé que de +11% en 17 ans ( <a href="https://pro.savoie-mont-blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original/application/a21340ec106d894c5be023f9a4569d68.pdf">https://pro.savoie-mont-blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original/application/a21340ec106d894c5be023f9a4569d68.pdf</a>) Aujourd'hui dans la station, le taux d'occupation n'excède pas les 75% en hiver et les 45% en été. Donc la station n'est pas jamais au complet quelque soit la saison.</p> <p>Prématuré de vouloir augmenter le nombre de lits de la station de La Rosière. Préférable de travailler sur l'amélioration du taux de remplissage des hébergements existant ainsi que les services au sein de la station avant de vouloir en créer de nouveaux. Aggravation du trafic routier au sien de station et donc la pollution (air et sonore)</p>
@330	<p>Jean-Claude Virfeu ACCB la Rosière</p>	<p>Un certain nombre de personnes lui ont fait remarquer ce lundi 28 décembre, dernier jour de la consultation, que leur contribution ne figurait pas sur le Registre numérique.</p> <p>Deux raisons à ce problème: 1/Après avoir posté leur contribution, ils ont reçu un mail leur indiquant que leur message avait bien été enregistrée. La plupart se sont arrêtés là et n'ont pas prolongé la lecture du courriel qui affichait la copie de leur déposition. Erreur, car à la fin du courriel, un autre message indiquait que pour valider le formulaire il fallait cliquer sur la case VALIDER. Une véritable tromperie qui a écarté de la consultation un certain nombre d'opposants au projet. 2/Toujours suite à des remarques d'opposants qui utilisaient une messagerie "hotmail", on s'est rendu compte, ce lundi, que le système informatique de ce Registre numérique rejetait systématiquement toutes les personnes envoyant leur contribution par cette messagerie "hotmail". Aucun retour de confirmation ne leur était envoyé. Ni dans leur boîte mails ni dans leurs spams. Là encore, un dysfonctionnement inadmissible qui a découragé un certain nombre de gens et qui vient fausser cette consultation.</p>

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION  
D'UN PROJET DE RÉSIDENCE TOURISTIQUE « L'ECRIN BLANC »**

**COMMUNE DE MONTVALEZAN**

**PARTICIPATION ELECTRONIQUE DU PUBLIC  
PARTIE 2 – CONCLUSIONS ET MOTIFS DE LA DECISION**

Cette partie expose les motifs de la décision, présentés sur document séparé :

Considérant la demande de permis de construire déposée par la SCCV La Rosière-Montvalezan pour la construction d'un ensemble immobilier « Ecrin Blanc » sur le secteur Averno Nord à La Rosière-Montvalezan,

Considérant l'étude d'impact réalisée par le porteur du projet,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) n° 2019-ARA-AP-890 en date du 24 octobre 2019,

Considérant le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE établi par la SSCV La Rosière-Montvalezan,

Considérant la délibération du 28 janvier 2021 approuvant la modification de droit commun n°1 du PLU de Montvalezan,

Considérant les observations émises par le public dans le cadre de la procédure de participation électronique qui s'est déroulée du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020, dont il a été dressé rapport de synthèse par document séparé,

Considérant que le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement raisonné de la station de La Rosière, dont le principe était planifié par le PLU approuvé en 2016, classant le secteur en zone à urbaniser 2AU.

Considérant la modification de droit commun n°1 du PLU approuvée par délibération du 28 janvier 2021, qui a prévu et encadré règlementairement l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur, classé en zone 1AUes, et pour partie reclassé en zone naturelle N.

Considérant que le projet respecte les dispositions du PLU de Montvalezan en vigueur,

Considérant la vigilance et le soin apportés sur les volets architecturaux du projet, pour le traitement des volumes, les toitures, et la qualité des matériaux mis en œuvre, en vue de son insertion dans le cadre environnant, visant à ne pas porter atteinte à l'authenticité et à l'identité de la station de la Rosière,

Considérant que le Préfet de la Savoie a délivré l'autorisation de défrichement par arrêté n°2021-0166 en date du 15 avril 2021,

Considérant que les mesures d'évitement, réduction et compensation présentées par le pétitionnaire permettent d'apporter une réponse satisfaisante pour la prise en compte de l'environnement et des

incidences du projet, notamment la mesure de compensation MC2 prévoyant la compensation d'un arbre coupé par deux arbres plantés,

Considérant que les éléments et études produites par le pétitionnaire apparaissent complètes réglementairement, et suffisantes pour appréhender les risques, notamment naturels, évoqués par les observations du public,

Considérant que les infrastructures communales et équipements publics sont suffisamment dimensionnés,

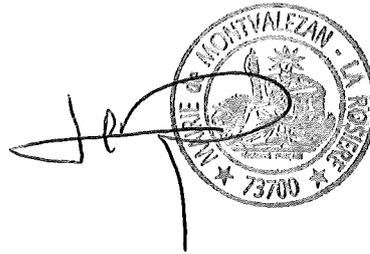
Considérant qu'une attention toute particulière sera accordée au suivi du chantier pour la gestion des déchets,

Considérant que le projet d'ensemble immobilier « Ecrin Blanc » s'inscrit dans le cadre du projet de territoire et de développement touristique de la station de la Rosière porté par le Conseil municipal,

Le permis de construire n° PC 073 176 20M1010 déposé par La SCCV Rosière-Montvalezan pour la construction d'un projet de résidence touristique « l'Ecrin Blanc » pourra être accordé.

Fait à Montvalezan, le 16 avril 2021,

Le Maire,  
Jean-Claude FRAISSARD



**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION  
D'UN PROJET DE RÉSIDENCE TOURISTIQUE « L'ECRIN BLANC »**

**COMMUNE DE MONTVALEZAN**

**PARTICIPATION ELECTRONIQUE DU PUBLIC  
ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Mesures de publicité**

**ANNEXE 2 – Observations du public**

